

# **Communauté régionale de Campbellton**

## **Plan directeur de protection contre les incendies**

**2025-04-10**

# Table des matières

Résumé et introduction .....	i
Objet.....	i
Qu'est-ce qu'un plan directeur? .....	i
Considérations relatives aux données .....	ii
Organisation du service d'incendie .....	iii
Structure du rapport.....	iv
Résumé des recommandations.....	v
1        Comprendre l'intervention des pompiers en cas d'urgence et de risques.....	1
1.1 Comprendre les interventions d'urgence .....	1
2        Données du service d'incendie de la Communauté régionale de Campbellton.....	6
2.1 Interventions – toutes les casernes .....	6
2.2 Données caserne par caserne .....	10
2.2.1 Caserne de pompiers de la région de Campbellton.....	10
2.2.2 Caserne de pompiers d'Atholville .....	13
2.2.3 Caserne de pompiers de Saint-Arthur .....	14
2.2.4 Caserne de pompiers de Tide Head.....	14
2.2.5 Caserne de pompiers de Val-d'Amour.....	15
2.3 Lacunes dans les données .....	19
2.4 Emplacements des feux de bâtiment dans la Communauté régionale de Campbellton ....	23
3        Besoin en ressources de lutte contre les incendies.....	26
3.1 Combien de pompiers sont nécessaires pour lutter contre un incendie?.....	26
4        Collaboration avec les centres de répartition pour affiner les interventions et la mobilisation des ressources.....	31
5        Casernes de pompiers et engins d'incendie actuels.....	37
6        Prévention des incendies, éducation du public, formation des pompiers .....	39
6.1 Prévention des incendies et éducation du public.....	39
6.2 La prévention et l'éducation doivent-elles être assurées par les pompiers? .....	40
6.3 Formation des pompiers .....	41
7        Résumé et considérations.....	42
7.1 Consignation des données.....	42

7.1.1 Surestimation du nombre d'incidents.....	44
7.2 Incidents et risques d'incendie .....	45
7.3 Organisation du service d'incendie.....	48
7.3.1 Ressources en casernes et en engins d'incendie .....	49
7.3.2 Approche différente de la lutte contre les incendies .....	51
7.3.3 Incidence sur les assurances .....	52
7.4 Chefs des pompiers.....	53
7.5 Personnel à temps plein.....	54
7.5.1 Pompiers volontaires passant la nuit à la caserne.....	56
7.6 Qu'est-ce qui attire les pompiers volontaires?.....	57
8 Autres considérations importantes.....	59
8.1 Services qui devraient être fournis par le service d'incendie .....	59
8.1.1 Niveau de service .....	60
8.2 Affectation d'actifs et de véhicules.....	61
8.3 Renseignements sur le budget.....	61
8.4 Registres d'entretien et de réparation des véhicules .....	61
8.5 Assistance lors d'accidents de la route.....	61
8.5.1 Les camions de pompiers doivent-ils être utilisés pour faire barrage?.....	63
8.6 Réduction des alarmes automatiques.....	65
8.7 Les pompiers volontaires doivent-ils se rendre à la caserne ou au lieu de l'incident? .....	66
8.8 Rémunération des pompiers volontaires.....	67
8.9 Stratégie future.....	68
Annexe A Directives sur les méthodes opérationnelles de NB 911 .....	71
Annexe B Calendrier prévu pour le remplacement des véhicules .....	70
Annexe C Échelles de rémunération des brigades.....	72

## Pièces

Pièce 1 : Graphique d'intervention .....	3
Pièce 2 : Graphique d'intervention en cas d'incendie .....	3
Pièce 3 : Séquence d'appel du service d'incendie .....	20
Pièce 4 : Combien de pompiers sont nécessaires pour lutter contre un incendie?.....	29

## Tableaux

Tableau 1 : Types de données.....	iii
Tableau 2 : Déploiement des pompiers volontaires selon la NFPA.....	27
Tableau 3 : Nombre de feux de bâtiment par caserne.....	44
Tableau 4 : Comparaison des municipalités – pourcentage de la population touchée par un feu de bâtiment.....	45
Tableau 5 : Feux de bâtiment pendant les nuits de garde des pompiers volontaires.....	57

## Résumé et introduction

### Objet

Ce rapport est l'aboutissement d'un projet de plan directeur de protection contre les incendies, qui visait à :

- évaluer tous les aspects du service d'incendie et de la prestation de services de protection contre les incendies dans la nouvelle municipalité;
- examiner l'emplacement des casernes de pompiers existantes par rapport à la demande de services et envisager d'éventuels changements et déménagements;
- examiner le parc existant et les plans de remplacement des véhicules par rapport à la demande de services actuelle et future;
- examiner l'emplacement des véhicules et des équipements par rapport à la demande de services et envisager d'éventuels déplacements;
- examiner l'effectif par rapport à la demande de services et envisager d'éventuelles modifications;
- établir une approche complète et systématique pour cerner les risques d'incendie et à la sécurité au sein de la collectivité;
- recommander l'établissement de priorités stratégiques pour le service d'incendie;
- optimiser les services de protection contre les incendies dans la collectivité.

### Qu'est-ce qu'un plan directeur?

Un plan directeur est un document qui présente la vision de la municipalité quant au système de protection contre les incendies – qui englobe la prévention et l'intervention – pour les cinq à vingt prochaines années ou plus. Un plan directeur se base (ou du moins il le devrait) sur des données, des analyses, des quantifications, des options de risque, des coûts et des décisions. Sa conception est à la fois simple et complexe. Dans sa plus simple expression, le plan directeur :

- est le résultat d'une étude approfondie des données sur les activités du service d'incendie sur plusieurs années;
- met en corrélation les données recueillies et les changements survenus dans la zone visée pour la même période (population, superficie, démographie, aménagement et économie);
- relève les tendances dans les incidents, les interventions et les résultats;
- établit un profil de risque selon la corrélation.

L'information résultante, combinée aux prévisions démographiques de Statistique Canada, du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la municipalité, ainsi qu'aux plans officiels et à la

planification locale, aide à prévoir les besoins en ressources humaines et matérielles, ainsi que le calendrier et les coûts associés pour la durée du plan directeur.

La partie **stratégique** d'un plan directeur est conceptuelle et à court terme<sup>1</sup> : elle soutient la vision, la mission et les valeurs d'une municipalité tout en établissant, en ajustant ou en étayant la vision du service d'incendie. La stratégie et le plan doivent permettre à la Communauté régionale de Campbellton (CRC) et à son service d'incendie d'utiliser au mieux les ressources et d'établir un plan de changement logique et progressif qui maximise l'utilité des ressources humaines et matérielles du service d'incendie.

Le plus important, pour établir un plan directeur et les priorités stratégiques qui s'y rattachent, est de disposer de données justes pour mesurer correctement la réussite d'une stratégie. L'exactitude des données est cruciale pour déterminer le rendement et le travail du service d'incendie et a une corrélation directe avec l'efficacité des programmes de réduction des risques ou d'atténuation des effets, ainsi qu'avec la mesure des besoins en ressources et de la capacité du service d'incendie.

Malheureusement, il y a des faiblesses dans les données de certaines casernes. Une collecte améliorée à l'avenir aidera la Communauté régionale de Campbellton à déterminer d'autres possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du service d'incendie.

### **Considérations relatives aux données**

Ce rapport a pour but d'expliquer au conseil les options disponibles pour la fourniture de services de protection contre les incendies dans la collectivité et de détailler les risques et avantages de chacune, et, en fin de compte, d'encourager le conseil à restructurer le service d'incendie dans le but de prévenir les incendies, de réduire les incidents et de faire participer tout le personnel à cet effort.

Il est impératif de mettre en œuvre un modèle administratif de gestion du rendement et de responsabilisation efficace. Il faut donc mesurer et évaluer de façon critique toutes les activités du service d'incendie, et y apporter des changements sur la base de données quantifiables.

À l'heure actuelle, il est très difficile de mettre en place un modèle de responsabilisation, car on manque de données fiables, tant dans leur forme traditionnelle (suivi des déplacements des véhicules et temps associés) que sous forme de résultats (valeur des services), un type de données peu disponibles pour la CRC et ailleurs. Cette idée de valeur, sur laquelle nous nous

---

<sup>1</sup> On réévaluera la stratégie après environ trois ans afin de déterminer si elle fonctionne ou si elle doit être ajustée. Le plan directeur est à long terme (jusqu'à 20 ans). Il se centre sur le changement et les ressources (personnes, biens, etc.) nécessaires pour gérer ce changement.

étendons plus loin, est essentielle pour évaluer les services d'incendie et réduire les coûts. Un bon système de collecte de données :

- apporte une valeur ajoutée à la gestion de l'orientation générale du réseau des services d'urgence et d'incendie;
- permet l'évaluation continue de la pertinence des programmes, des objectifs et des stratégies par rapport à la vision de la nouvelle municipalité en matière de sécurité publique et de prestation de services;
- contribue à l'amélioration continue
  - en examinant de façon critique les services d'incendie fournis et leurs résultats,
  - en gérant les risques,
  - en prenant des mesures correctives,
  - en réorientant les plans.

On décrit trois types de données sur les services d'incendie dans le Tableau 1 ci-dessous :

- données d'entrée;
- données de sortie;
- données de résultat.

**Tableau 1 : Types de données**

Données d'entrée	Données de sortie	Données de résultat
Actifs et ressources : casernes, véhicules, personnel, équipement.	Délai de mobilisation, délai d'intervention, nombre de pompiers pour l'intervention ou sur place.	Activité sur place, qui a fait quoi, évaluation objective du bénéfice, évaluation subjective (mesure de la valeur).
Presque toujours recueillies.	Souvent recueillies.	Rarement recueillies, et jamais dans une base de données en lien avec les données d'entrée et de sortie.

L'élaboration d'un système de collecte et de communication de données englobant ces trois types de données permettra à la ville d'équilibrer les ressources et les besoins. Néanmoins, l'intention générale de ce plan directeur est d'aider la CRC à investir dans son service d'incendie sur la base d'éléments concrets, tout en améliorant la sécurité incendie des résidents et des visiteurs par la réduction du nombre d'incendies.

## Organisation du service d'incendie

Le réseau de la nouvelle municipalité se compose des casernes d'Atholville, de Campbellton, de Saint-Arthur, de Tide Head et de Val-d'Amour. Les chefs et les pompiers de toutes les casernes

sont volontaires, sauf à Campbellton. La région de Campbellton dispose d'un chef et de quatre pompiers à temps plein, ce qui permet d'avoir un pompier en service 24 heures par jour.

## **Structure du rapport**

Ce rapport fournit d'abord des faits sur les services d'incendie que la municipalité doit connaître, puis les relie de façon précise et objective à la CRC. Il aborde enfin les aspects subjectifs de la protection offerte par les services d'incendie et d'urgence et fait des recommandations.

Traditionnellement, un plan directeur de protection contre les incendies traite de questions conventionnelles, comme le nombre de pompiers, le nombre et l'emplacement des casernes, la vitesse d'intervention, les biens, etc. Le présent plan reconnaît la nécessité de continuer à mesurer la vitesse d'intervention et les ressources au besoin, mais vise aussi à mettre à la disposition du service d'incendie les outils nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience, qui sont des résultats. On l'a vu, une bonne collecte de données et une bonne analyse sont des conditions essentielles à l'amélioration de la productivité.

Un plan directeur de protection contre les incendies doit également aborder les aspects organisationnels et administratifs susceptibles d'améliorer l'efficience et l'efficacité et d'éviter des dépenses futures et la croissance de celles-ci (partie stratégique). Dans les rares cas où un plan d'intervention en cas d'incendie propose une bonne structure organisationnelle, les postes recommandés pour garantir le succès, l'efficacité et l'efficience d'un service d'incendie sont souvent considérés comme facultatifs ou de moindre importance au vu des considérations financières, ce qui ne pourrait être plus faux. En fait, compenser les coûts futurs exige une stratégie organisationnelle efficace au présent. L'un des objectifs de ce rapport est de montrer comment on peut améliorer l'efficacité et réduire les coûts en s'écartant de la structure traditionnelle des plans.

## Résumé des recommandations

En théorie, on peut donner suite à l'une ou l'autre des recommandations suivantes dès l'approbation du conseil. En pratique, nombre d'entre elles exigent une planification approfondie et dépendront de la disponibilité et de la coopération d'organismes internes et externes à la municipalité (TI, travaux publics, police et centre 911 de Bathurst, GRC, Ambulance Nouveau-Brunswick, etc.). Par conséquent, Pomax fait l'offre et la suggestion qu'une fois que le conseil aura déterminé les recommandations acceptables, elle reste disponible (au besoin) pour travailler avec la municipalité, le service d'incendie et les partenaires afin d'élaborer un plan de projet complet, dans MS Project, pour assurer une mise en œuvre réussie.

Plusieurs recommandations exigent une planification détaillée et dépendent de la disponibilité et de la coopération d'organismes internes et externes à la municipalité (TI, travaux publics, police et centre 911 de Bathurst, GRC, Ambulance Nouveau-Brunswick, etc.).

Par conséquent, Pomax fait l'offre et la suggestion qu'une fois que le conseil aura déterminé les recommandations acceptables, elle reste disponible (au besoin) pour travailler avec la municipalité, le service d'incendie et les partenaires afin d'élaborer un plan de projet complet, dans MS Project, pour assurer une mise en œuvre réussie.

## **Recommandations générales**

- Adopter une stratégie de contrôle des coûts et d'allocation des actifs fondée sur des statistiques.
- Adopter une culture d'activité fondée sur les données au sein du service d'incendie.
- Mettre en œuvre des pratiques d'intervention fondées sur des données probantes :
  - faire l'examen des résultats de toutes les interventions afin de déterminer la valeur de l'activité.
- Bâtir une base de données des résultats des incidents qui peut faire l'objet de références croisées avec le système de gestion des données existant.
- Réduire les risques pour le public grâce à des programmes d'éducation et de prévention.

### **Extrait de la section 2.3 Lacunes dans les données**

Le service d'incendie doit collaborer avec les TI de la municipalité pour concevoir un système de gestion des données sur les résultats à base de tableaux, qu'on peut combiner aux données enregistrées aux étapes 1, 2 et 4 (Pièce 3), pour en faire une base de données relationnelle.

### **Extrait de la section 4 Collaboration avec les centres d'appels**

Affiner les techniques de collecte d'information et de répartition au centre d'appels afin de déterminer la fréquence et les circonstances de l'envoi des pompiers sur les lieux d'accidents de la route.

Nous recommandons les techniques suivantes pour affiner les procédures de répartition et améliorer la valeur des ressources du service d'incendie.

1. En accord avec les recommandations ci-dessous, le service d'incendie devrait chercher des études évaluées par les pairs dans des revues scientifiques ou d'autres publications impartiales pour valider ou repenser les méthodes d'intervention existantes.
  - a. Nombre d'articles examinent la nécessité d'une intervention des services d'incendie pour divers types d'appels ou le manque de données probantes en la matière. En se familiarisant avec de tels articles, le service d'incendie peut examiner les interventions actuelles à ajuster, ce qui permet d'accroître sa valeur et de réduire ses coûts opérationnels, et obtenir des indications sur les actions à revoir avec le centre de répartition.
2. Créer un groupe conjoint de planification des services de répartition – éventuellement avec d'autres services d'incendie servis par le même centre d'appels – dans le but d'étudier certains incidents et d'affiner la collecte d'information et les techniques de répartition du centre.
3. Examiner un échantillon d'appels d'urgence, notamment en écoutant les enregistrements du centre de répartition, depuis le moment où le centre 911 ou le répartiteur du service d'incendie reçoit l'appel jusqu'à l'arrivée sur les lieux et à l'évaluation de l'incident. Il s'agit d'une pratique exemplaire pour améliorer la qualité. Le service d'incendie de la

CRC répond à un appel par jour en moyenne, de sorte qu'on pourrait examiner presque tous les appels, mais il faudrait évaluer au moins dix événements de tous types chaque mois.

- a. Examiner l'enregistrement pour voir les renseignements reçus par la personne qui a pris l'appel et ce qu'on a fait pour bien déterminer la nature de l'incident afin d'envoyer des ressources efficaces et efficientes sur les lieux de l'incident.
  - b. Évaluer l'utilisation des actifs pour améliorer l'efficacité et réduire les risques courus par les pompiers et le public du fait de l'intervention d'urgence avec de gros camions de pompiers.
  - c. Travailler avec les centres de répartition du service 911, de la police et des services paramédicaux pour reconnaître les schémas d'information à la prise d'appel afin d'accroître l'efficacité des processus de prise d'appel et de répartition.
4. Examiner manuellement les données de résultat (notes des officiers) jusqu'à ce qu'un système de gestion de données soit en mesure d'enregistrer l'activité sur place dans une base de données relationnelle.
- a. Comparer l'information recueillie pendant l'appel à la situation réelle sur place pour en vérifier la concordance.
  - b. Travailler avec les centres de répartition (911, police, pompiers, services paramédicaux) pour trouver les questions à poser (à l'appelant) qui élicitent une information qui correspond mieux à la situation sur place.
5. Sauf dans des cas confirmés d'incendie ou d'arrêt cardiaque et quelques autres situations d'urgence où chaque minute compte, le centre de répartition doit prendre le temps d'obtenir plus d'information en vue de réduire le nombre de fois où les pompiers sont dépêchés.

### **Extrait de la section 7.1.1 Surestimation du nombre d'incidents**

Pomax a examiné et compté à la main chaque instance de feu de bâtiment et a constaté qu'on en a compté certains deux ou trois fois, quatre fois même dans deux cas. La même chose se passe avec d'autres types d'appels, mais les interventions concernant les feux de bâtiment ressortent, car on y dépêche souvent plusieurs véhicules.

Nous recommandons que le service d'incendie travaille avec le centre de répartition de Bathurst pour réviser la façon de consigner les incidents.

### **Extrait de la section 7.3 Ressources en casernes et en engins d'incendie**

Désaffecter les casernes de Tide Head et d'Atholville et rationaliser la distribution des engins d'incendie dans la CRC. Cette recommandation découle du faible nombre d'incidents dans ces lieux et aux alentours et de la proximité de la caserne de Campbellton. Les données indiquent qu'il est superflu d'avoir trois casernes si rapprochées, vu le faible nombre d'incidents.

Si le conseil estime toutefois qu'il est préférable de garder ouvertes les deux casernes, alors :

- garder une seule autopompe à chaque caserne; les renforts pour les quelques feux de bâtiment proviendraient de Tide Head et de Campbellton pour Atholville, et d'Atholville et de Campbellton pour Tide Head;
- utiliser l'une des autopompes pour remplacer l'autopompe International 2006 de Val-d'Amour (celle-ci peut être conservée comme véhicule de réserve lors de travaux d'entretien et de réparation),
- déplacer le véhicule de sauvetage 2018 d'Atholville à la caserne de la région de Campbellton pour remplacer le véhicule de sauvetage 1999 (même s'il a un faible kilométrage).

#### **Extrait de la section 7.4 Organisation du service d'incendie**

Le chef des pompiers de la région de Campbellton devrait être nommé au poste de chef du service d'incendie de la CRC, et le règlement sur le chef des pompiers et les autres règlements relatifs au service d'incendie devraient être mis à jour.

Nous prévoyons que le chef des pompiers verra augmenter ses responsabilités et sa charge de travail, notamment avec la centralisation de la prévention et l'éducation du public, la révision des politiques, la collecte et l'analyse des données, l'élaboration et la supervision des programmes de formation normalisés. Il devra aussi gérer des données supplémentaires sur les interventions, l'entretien des véhicules, les budgets et les actifs. On recommande donc de lui allouer un soutien administratif de 16 à 24 heures par semaine.

Le chef sera également chargé de rédiger ou de réviser les politiques, les procédures et les directives opérationnelles afin d'en assurer la cohérence dans l'ensemble de la CRC. Il s'agit d'une tâche qui prend beaucoup de temps, c'est pourquoi nous recommandons de faire appel à un rédacteur technique professionnel qui pourra se concentrer sur la réalisation de ces documents en 25 % ou moins du temps qu'il faudrait au chef des pompiers ou à un comité de pompiers.

Les chefs actuels des casernes d'Atholville, de Saint-Arthur, de Tide Head et de Val-d'Amour devraient devenir des chefs de caserne chargés d'aider à la mise en œuvre des programmes et à l'entretien à chaque emplacement, comme le détermine le chef des pompiers.

Les pompiers pourraient apporter une meilleure valeur ajoutée à la collectivité si leur déploiement passait d'une couverture 24 heures sur 24 pour les interventions d'urgence à une équipe flexible de jour et de soir, sept jours sur sept (généralement entre 8 h et 21 h), afin d'aider le chef des pompiers à mener des activités intensives d'éducation du public et de prévention en vue de réduire le nombre d'incendies, de coordonner la formation des pompiers volontaires, d'aider à la coordination et à l'entretien des engins d'incendie, et d'effectuer d'autres tâches.

La municipalité doit envisager d'attribuer des rôles à chaque pompier à temps plein dans les domaines de la prévention, de l'éducation du public et de la formation des pompiers, les autres membres du personnel à temps plein agissant à titre de remplaçants ou d'assistants.

### **Extrait de la section 8.1 Services qui devraient être fournis par le service d'incendie**

La municipalité doit adopter une stratégie consistant à utiliser les données sur les résultats pour déterminer le besoin en matière d'intervention, puis veiller à ce que les types d'incidents auxquels le service d'incendie répond et le niveau de service offert soient pris en compte dans un règlement portant sur la création et la réglementation d'un service d'incendie.

### **Extrait de la section 8.5 Intervention lors d'accidents de la route**

La CRC devrait se retirer de l'entente concernant les Directives sur les méthodes opérationnelles de NB 911 (0), mais elle devrait informer le centre 911 par écrit que le service d'incendie répondra aux accidents de la route lorsque des témoins ou des passants signaleront une personne coincée, un incendie ou d'autres raisons nécessitant l'intervention des pompiers, et non en réponse à des mots clés, comme le prévoient les directives susmentionnées.

### **Extrait de la section 8.6 Alarmes automatiques**

Les alarmes automatiques d'incendie dans la région de Campbellton ont un taux de fausses alertes de 99,4 %. Nous recommandons de modérer les interventions en n'envoyant qu'une seule personne pour enquêter sur le déclenchement de l'alarme. Il existe des exceptions à cette recommandation, notamment les établissements industriels ou commerciaux qui ne disposent pas de personnel.

### **Extrait de la section 8.7 Envoi de pompiers volontaires sur les lieux d'incidents**

Du point de vue de la santé et de la sécurité, nous recommandons aux pompiers volontaires de se rendre à la caserne, où l'équipement est conservé, et d'intervenir en équipe. L'aspect pratique peut être différent.

Nous recommandons une politique selon laquelle les pompiers volontaires se rendent à la caserne, mais avec des exceptions, comme dans le cas d'un arrêt cardiaque. Il existe probablement d'autres exceptions, de sorte que toute politique devra faire l'objet d'un suivi, d'une collecte de données et d'ajustements.

### **Extrait de la section 8.8 Prochaines étapes**

Nous recommandons l'adoption d'une stratégie pour limiter les coûts tout en améliorant la protection du public, ainsi qu'une gestion judicieuse des actifs, qui comprend non seulement la mise hors service de certains, mais aussi l'acquisition d'autres fondée sur des données fiables.

# 1 Comprendre l'intervention des pompiers en cas d'urgence et de risques

La présente section du plan directeur de protection contre les incendies est complexe, mais cruciale : comprendre ce qu'est une intervention d'urgence, le temps réel écoulé, les niveaux de ce que l'on appelle communément une urgence et les tâches accomplies dans différentes situations d'urgence. Toutes les situations ne mettent pas la vie en danger; en fait, rares sont les « urgences » qui le font. La compréhension des interventions d'urgence fait partie d'une analyse des risques qui permet de cerner les écarts entre les niveaux de service des pompiers et les risques, et de déterminer la meilleure façon de protéger le public.

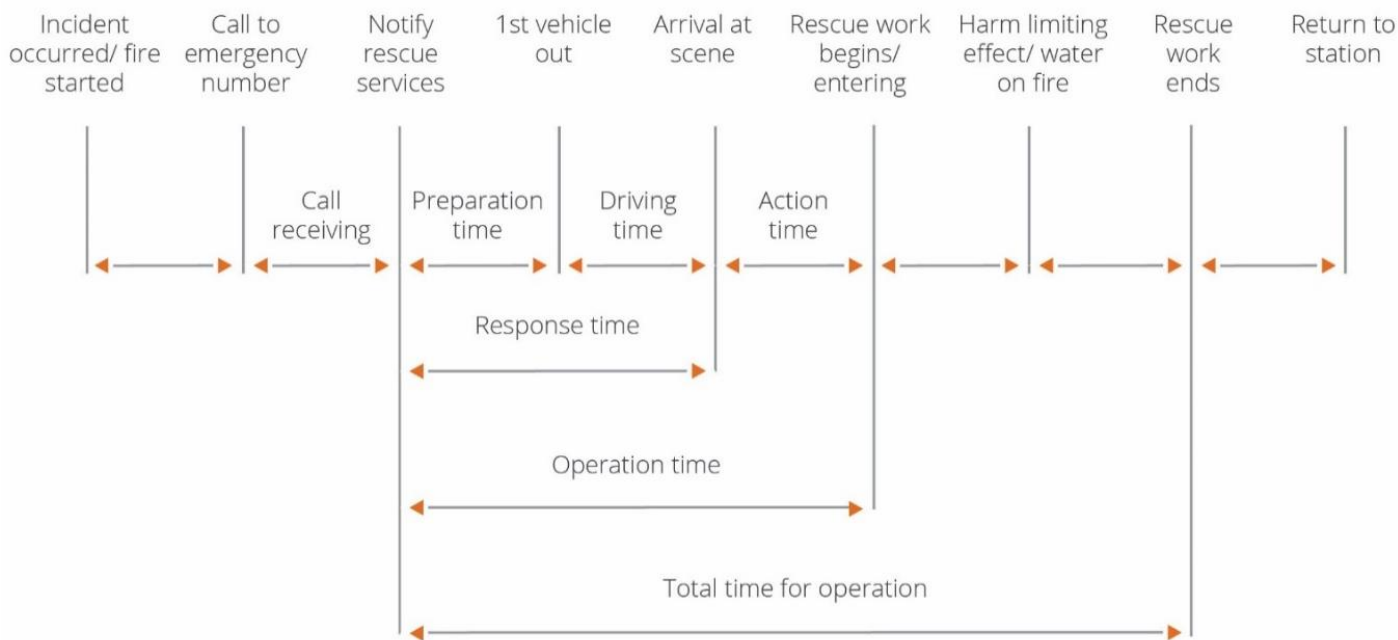
## 1.1 Comprendre les interventions d'urgence

Pièce 1: Graphique d'intervention (page 3) illustre les étapes d'une intervention en cas d'incident. Un processus d'urgence comprend :

1. la détection ou la reconnaissance d'un incendie ou d'une autre situation d'urgence;
2. le signalement de l'urgence en composant le 911;
3. le traitement des appels, l'envoi des pompiers et la préparation (également appelée « mobilisation ») (durée nécessaire au centre d'appels pour obtenir les renseignements d'un appelant, alerter le service d'incendie et pour que les pompiers quittent la caserne);
4. le temps de déplacement (du début à la fin du trajet);
5. l'installation (le temps d'action); par exemple,
  - a) le temps nécessaire pour accéder à l'équipement du camion de pompiers, pour se rendre du camion [de l'arrêt du véhicule] à un lieu d'intervention, comme un appartement ou un autre lieu nécessitant un déplacement vertical; ou le déplacement au sol si les pompiers doivent se rendre du camion de pompiers au lieu d'intervention, par exemple en descendant les voies de chemin de fer ou en se rendant à l'arrière d'un bâtiment;
  - b) le temps nécessaire pour se rendre à une victime, déterminer le problème et commencer une activité précise dans un scénario autre que celui d'un incendie;
  - c) le temps nécessaire pour se préparer à enquêter sur d'autres types d'incidents, comme une alarme de fumée ou de monoxyde de carbone;
  - d) le temps nécessaire pour se connecter à une borne-fontaine, à une source d'eau ou à une source de mousse.
6. la limitation des dommages;
  - a) l'utilisation d'eau ou de mousse;
  - b) la prise en charge des victimes.

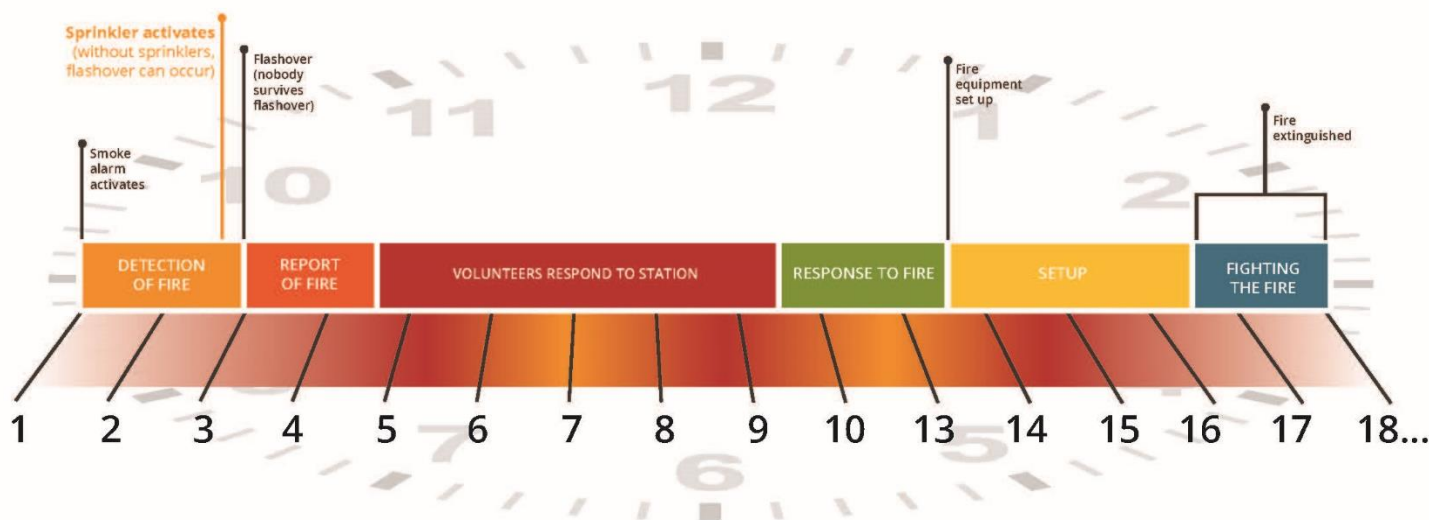
Pièce 1 montre l'intervention dans tous les types d'événements (incidents), Pièce 2 : Graphique d'intervention en cas d'incendie est plus précise dans une situation d'intervention en cas d'incendie.

## Pièce 1: Graphique d'intervention



La Pièce 2 : Graphique d'intervention en cas d'incendie est plus précise dans une situation d'intervention en cas d'incendie.

## Pièce 2 : Graphique d'intervention en cas d'incendie



Les gicleurs sont activés par la chaleur. Le déclenchement des gicleurs, au bout d'environ trois minutes dans la Pièce 2, ci-dessus, suppose que le feu est devenu suffisamment chaud pour les actionner (s'il y en a). Certains incendies peuvent ne pas générer suffisamment de chaleur à ce stade précoce.

Le temps de préparation (entre les marques de 10 et 13 minutes dans la Pièce 2) représente trois minutes. Les renseignements fournis par le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des urgences de l'Ontario, dans le cadre d'une enquête menée en 2016, indiquent que dans cette province, il faut en moyenne cinq à sept minutes pour arroser d'un agent (eau ou mousse) un incendie après l'arrivée sur les lieux. Nous nous attendons à ce que le temps écoulé en Ontario soit semblable à celui au Nouveau-Brunswick. Nous avons vu des temps de préparation aussi courts que 2 minutes lors de démonstrations, mais il s'agissait d'un site de formation dans un stationnement avec une borne d'incendie rapidement disponible. Pour ce graphique, nous avons choisi un délai de trois minutes, même si cela peut paraître optimiste.

Comme le montre la Pièce 2, le temps écoulé entre la détection de l'incendie et l'utilisation d'eau ou de mousse peut être supérieur à 13 minutes, en supposant un temps de déplacement d'environ quatre minutes. La proximité d'un incendie par rapport à une caserne de pompiers ou la modification du temps de déplacement en raison des conditions météorologiques ou du terrain peuvent avoir une incidence sur l'ampleur et la durée de l'incendie avant l'application d'un agent. De plus, la réponse globale peut être perturbée par des obstacles qui gênent l'accès au lieu d'un incident, comme dans le cas d'un incendie dans un bâtiment à plusieurs étages.

À l'exception de la caserne située au 33, rue Roseberry à Campbellton, où un pompier est de service, le reste des casernes est composé de pompiers volontaires, qui interviennent depuis leur domicile ou d'autres lieux en cas d'incident. En réalité, dans la Pièce 2, au lieu de mettre environ 90 secondes pour enfiler leur équipement de lutte contre les incendies et quitter la caserne, comme c'est le cas pour les pompiers à temps plein, les pompiers volontaires de garde doivent se rendre à la caserne, puis s'habiller pour lutter contre l'incendie. Par conséquent, le « temps pour quitter la caserne » (ou délai de mobilisation) est d'environ sept minutes et demie, ce qui ajoute environ six minutes au temps global pour arriver sur les lieux. Même si certains pompiers volontaires se rendent directement sur les lieux d'un incident, ils sont limités dans ce qu'ils peuvent faire avant l'arrivée d'un camion de pompiers.

L'addition de toutes les composantes temporelles signifie qu'entre la détection d'un incendie et l'arrivée du premier camion, suivie de l'application d'eau, il s'écoule environ 17 à 18 minutes pour les casernes de la région de Campbellton et d'Atholville, en supposant que le déploiement des tuyaux d'incendie et l'arrosage puissent se faire en trois minutes et que l'incident se trouve à moins de quatre minutes d'une caserne de pompiers. Dans le cas des casernes de Tide Head, de Saint-Arthur et de Val-d'Amour, il faut jusqu'à 30 minutes, selon l'année de référence<sup>2</sup>.

On ne saurait trop insister sur ce constat : ce n'est pas le temps requis pour conduire un camion de pompiers jusqu'à un lieu d'incendie qui est le facteur le plus important, mais le délai entre la découverte d'un feu et le début de l'application d'eau ou de mousse. La prévention des

---

<sup>2</sup> Toutes les mesures correspondent à la valeur médiane pour chaque caserne, de 2018 à la fin octobre 2023.

incendies et l'éducation à la sécurité sont les moyens de réduire les répercussions causées par les longs délais observés dans la municipalité.

## 2 Données du service d'incendie de la Communauté régionale de Campbellton

Les graphiques de cette section offrent un aperçu des incidents auxquels chaque caserne de la municipalité a répondu, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la fin d'octobre 2024.

Nous n'avons qu'une confiance modérée dans les données présentées, puisqu'elles reflètent les incidents tels qu'ils ont été signalés à la répartition, sans indiquer ce qui a été constaté à l'arrivée sur les lieux ni les services fournis par le service d'incendie. Par exemple, il existe des catégories de répartition en cas de feu de bâtiment; feu de bâtiment : maison; feu de bâtiment : appartement; et feu de cheminée (qui se trouve généralement dans un bâtiment). Pomax s'est renseigné auprès du centre de répartition sur la différence entre un feu de bâtiment et d'autres types d'incendies, comme dans une maison ou un appartement, mais n'a pas reçu de réponse au moment de la rédaction de ce rapport.

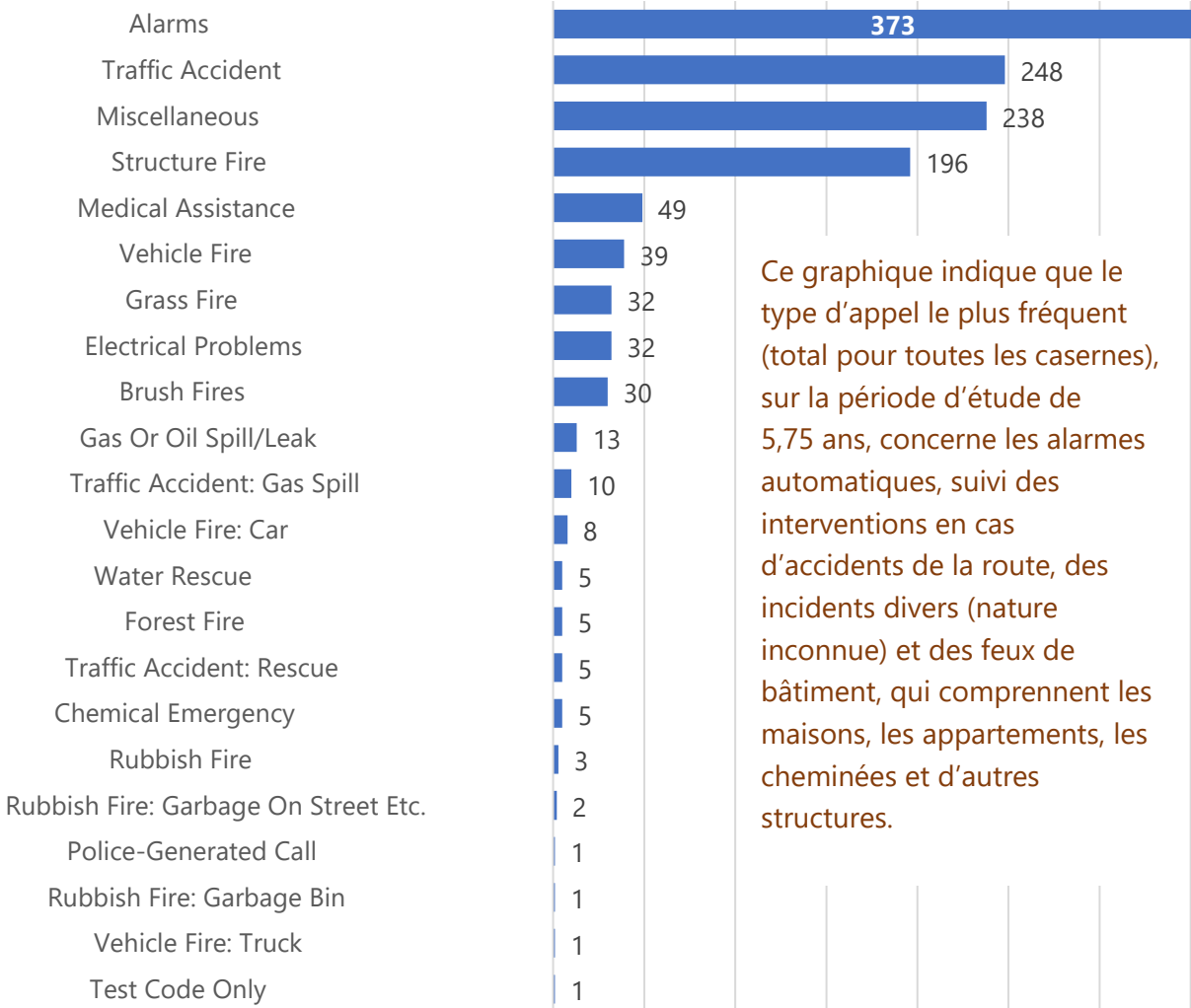
Nous avons combiné les catégories de feux de bâtiment susmentionnées en un seul type d'incident (feux de bâtiment) aux fins des données, mais le nombre d'incendies semble parfois disproportionné par rapport à la population servie. Par exemple, les données de Val-d'Amour montrent une moyenne de plus de 10 feux de bâtiment par année (y compris les feux de cheminée) pour une population de moins de 2 000 personnes. On s'attendrait à un à trois incendies par année avec une telle population. Il est donc possible que certaines de ces données soient inexactes ou que l'on doive mettre en œuvre un processus concerté de prévention des incendies et d'éducation du public pour la région de Val-d'Amour.

### 2.1 Interventions – toutes les casernes

Les trois graphiques suivants – à partir de la page suivante – indiquent les interventions en cas d'incident par type pour la période allant de 2018 à octobre 2023. Des commentaires sont inclus dans chaque tableau.

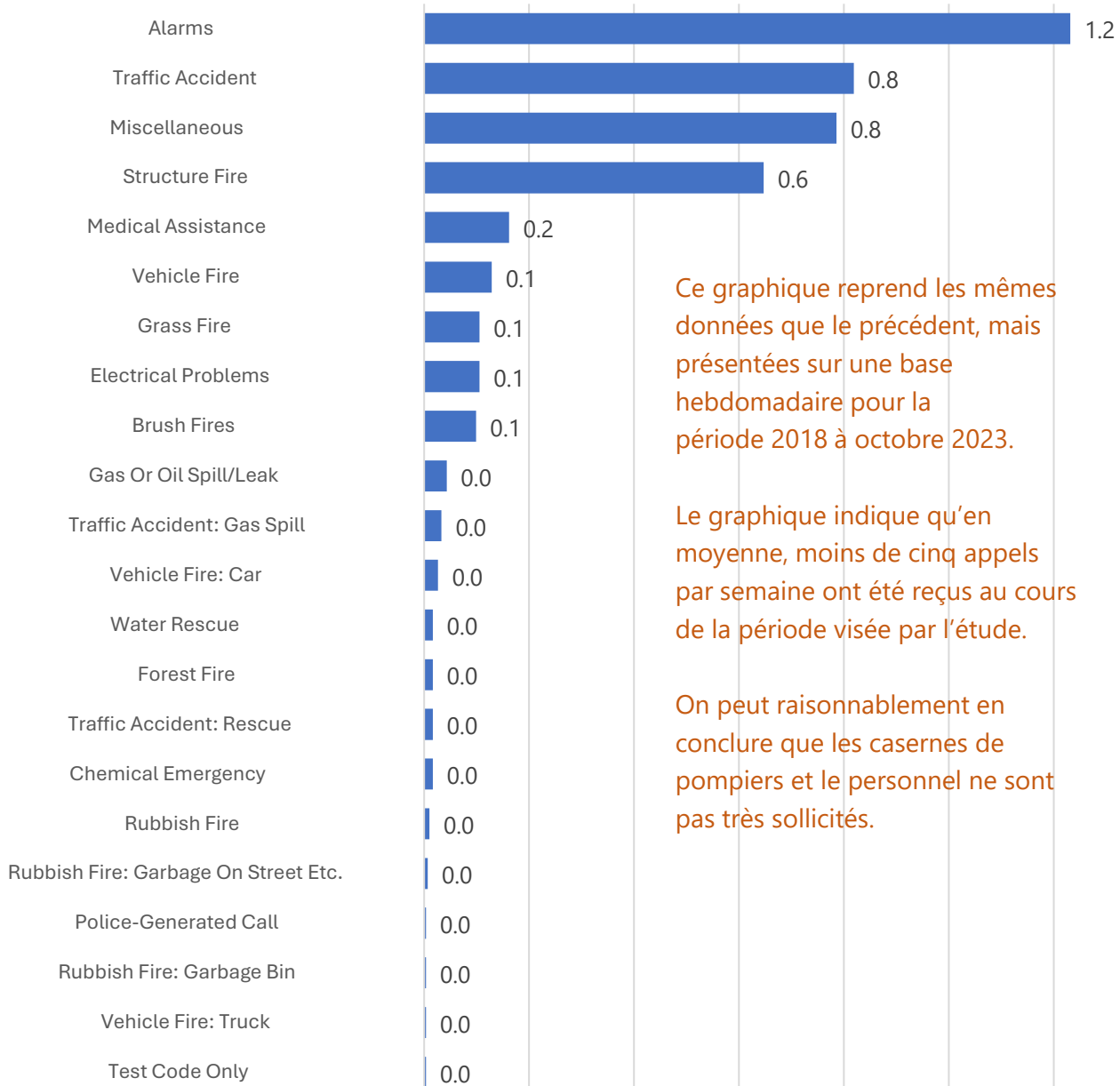
Les renseignements sont présentés en ordre décroissant, selon la fréquence du type d'appel (type d'incident).

### Incidents pour toutes les casernes par type, de 2018 à octobre 2023



Ce graphique indique que le type d'appel le plus fréquent (total pour toutes les casernes), sur la période d'étude de 5,75 ans, concerne les alarmes automatiques, suivi des interventions en cas d'accidents de la route, des incidents divers (nature inconnue) et des feux de bâtiment, qui comprennent les maisons, les appartements, les cheminées et d'autres structures.

### Moyenne hebdomadaire des incidents pour toutes les casernes



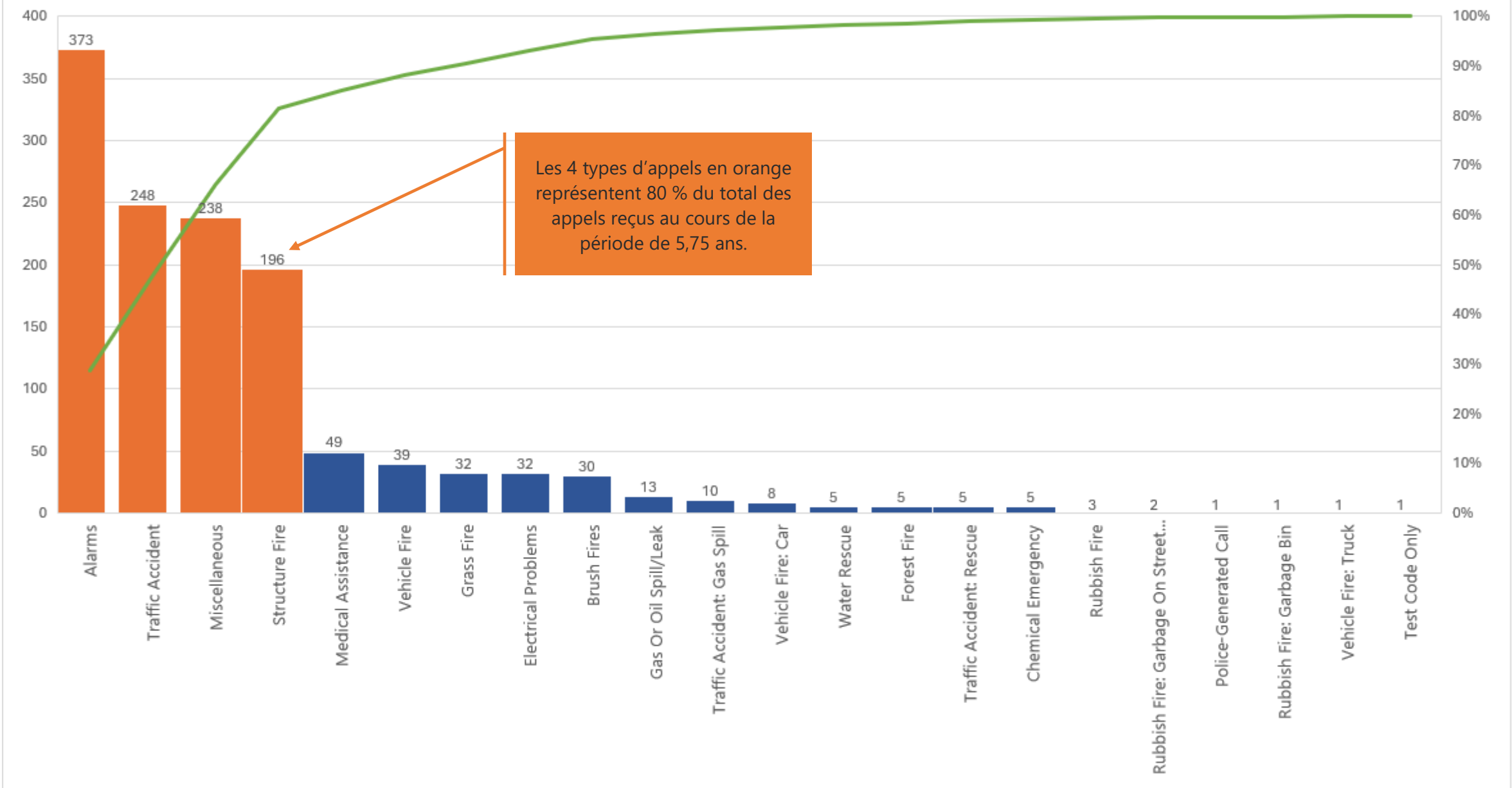
Ce graphique reprend les mêmes données que le précédent, mais présentées sur une base hebdomadaire pour la période 2018 à octobre 2023.

Le graphique indique qu'en moyenne, moins de cinq appels par semaine ont été reçus au cours de la période visée par l'étude.

On peut raisonnablement en conclure que les casernes de pompiers et le personnel ne sont pas très sollicités.

Le diagramme de Pareto de la page suivante montre les types d'appels qui ont constitué la majorité des interventions dans la CRC de 2018 à octobre 2023.

All Stations Incidents by Type as Dispatched

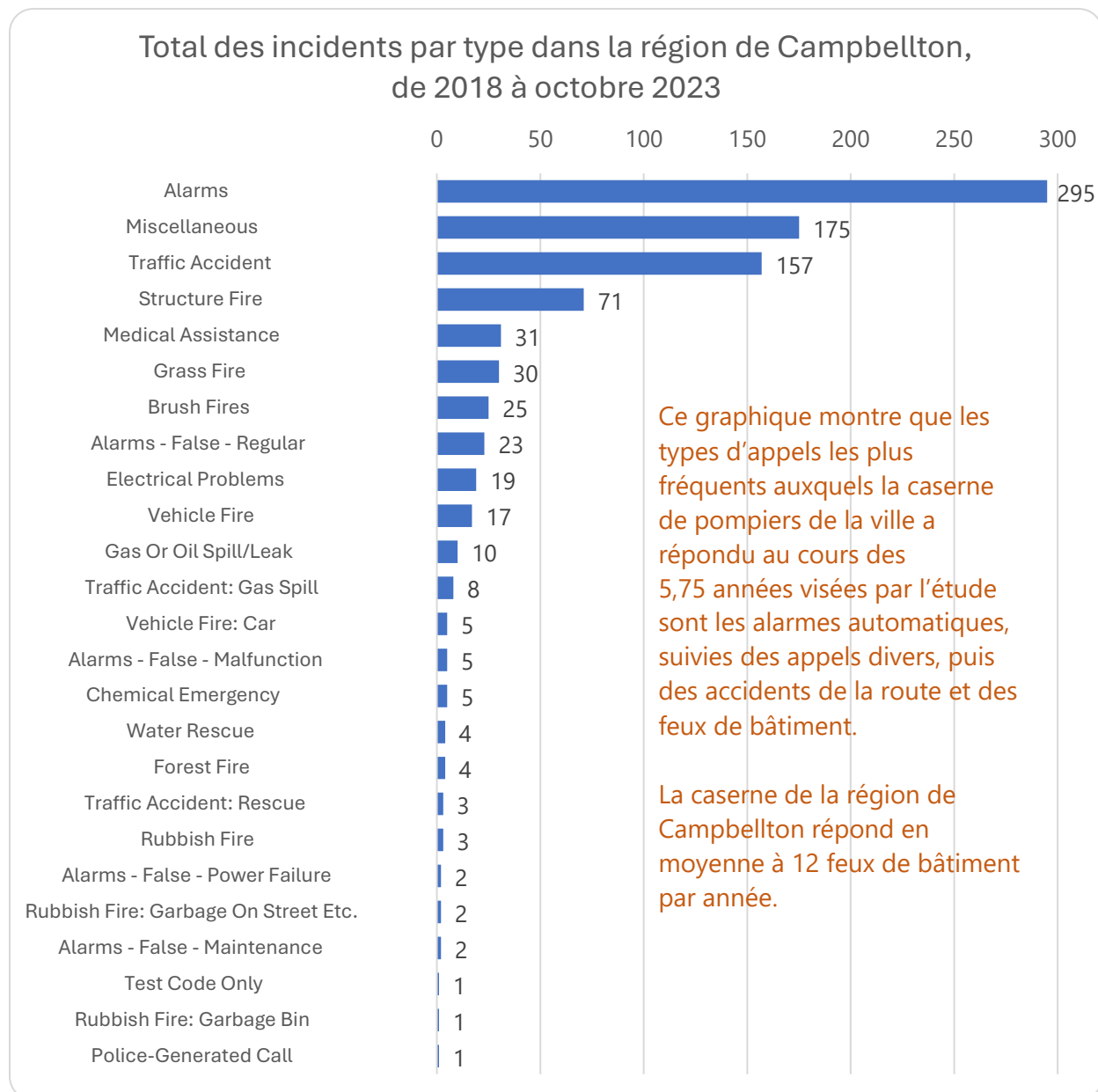


Les 4 types d'appels en orange représentent 80 % du total des appels reçus au cours de la période de 5,75 ans.

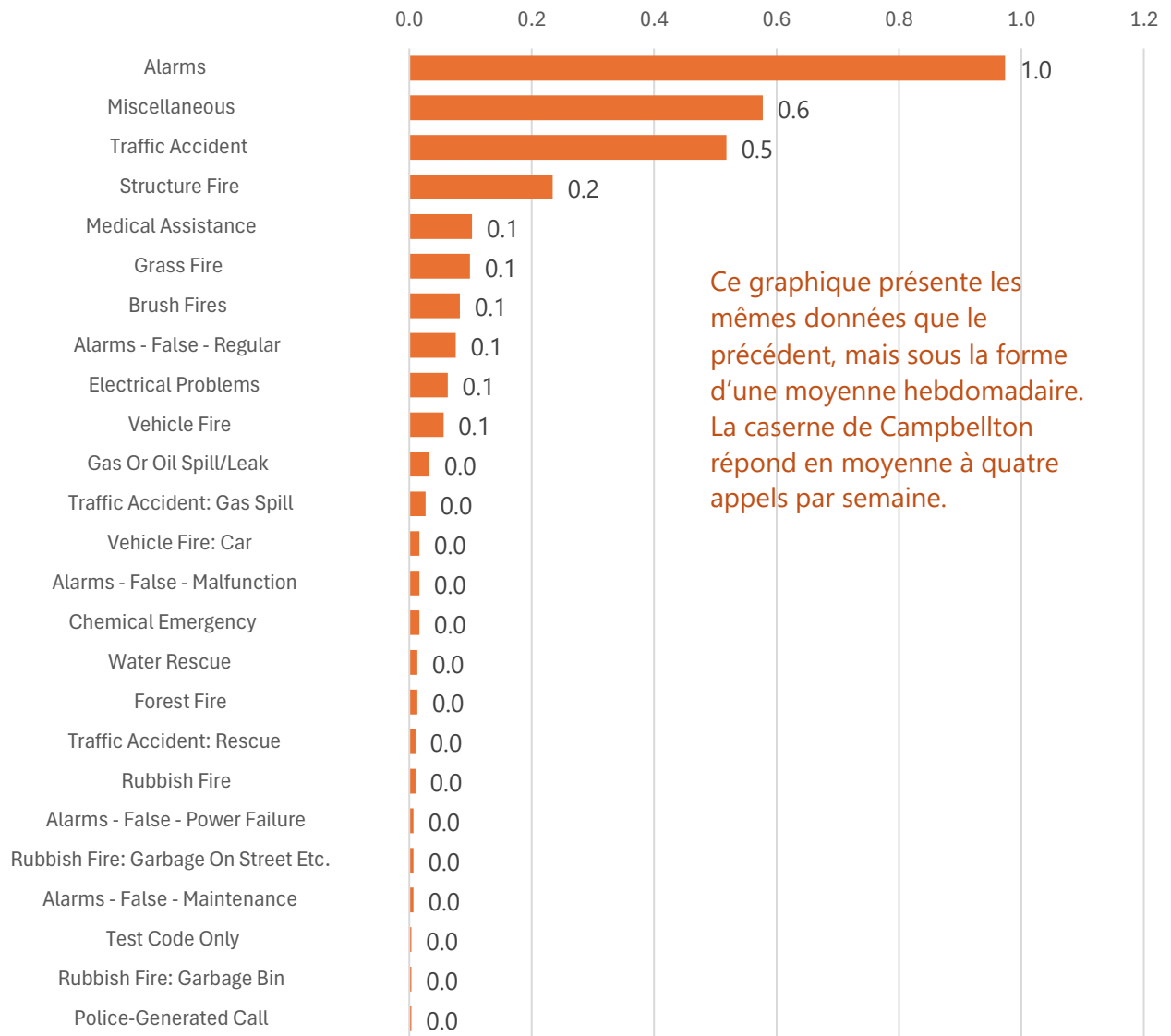
## 2.2 Données caserne par caserne

Les données qui suivent présentent des renseignements relatifs à chaque caserne. Nous commençons par celle de la région de Campbellton, qui reçoit le plus grand nombre d'appels.

### 2.2.1 Caserne de pompiers de la région de Campbellton

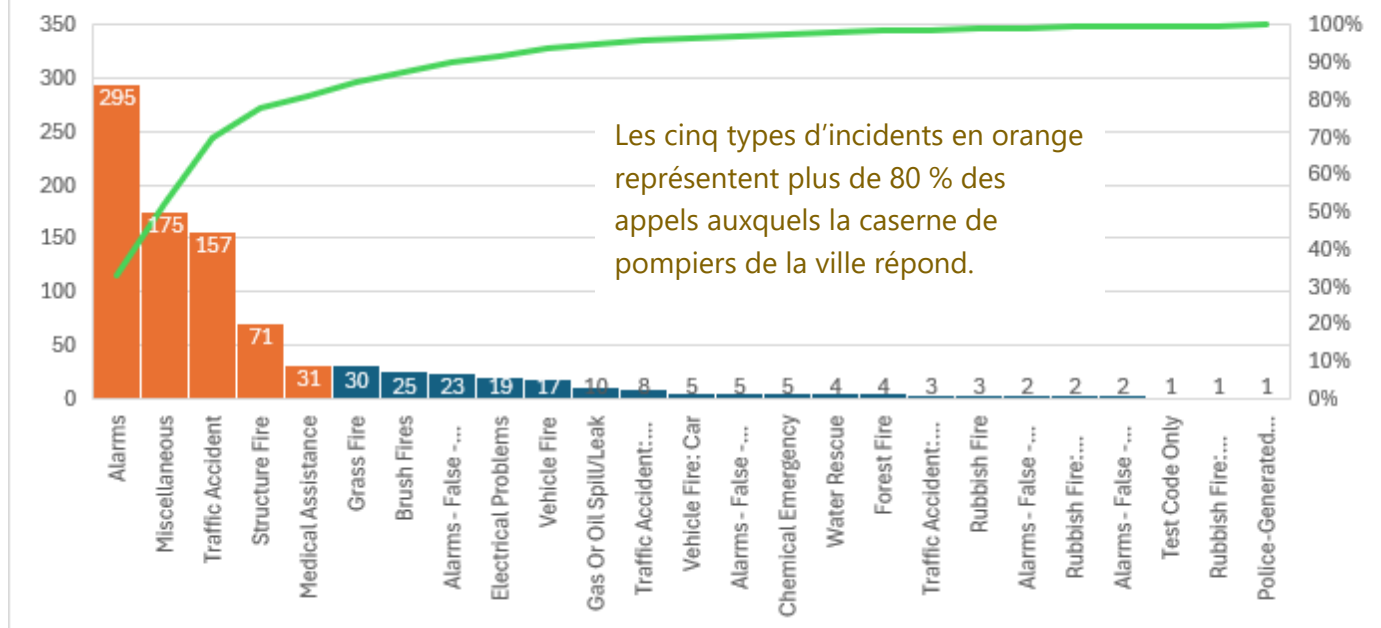


## Moyenne d'incidents par semaine par type dans la région de Campbellton



Ce graphique présente les mêmes données que le précédent, mais sous la forme d'une moyenne hebdomadaire. La caserne de Campbellton répond en moyenne à quatre appels par semaine.

## Campbellton Area Incidents by Type as Dispatched 2018- October 2023



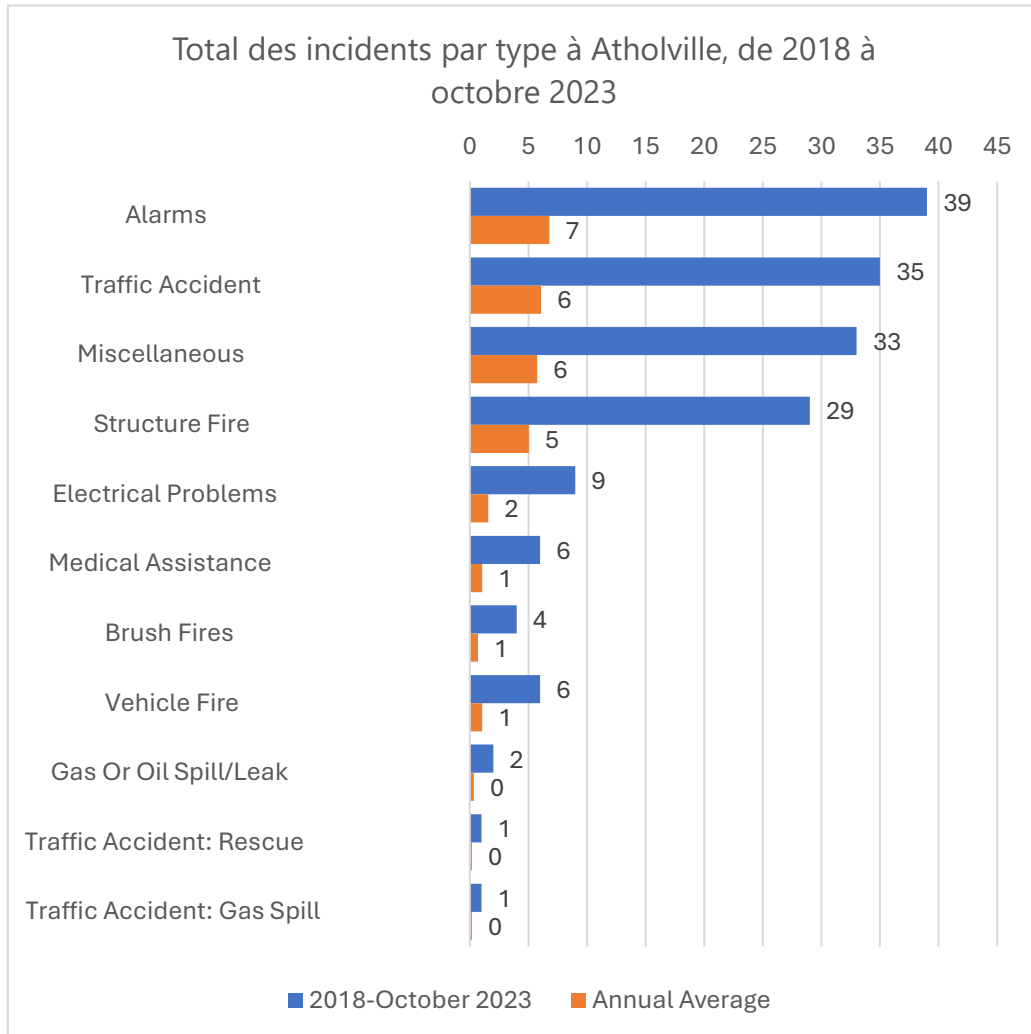
Pour Atholville, Saint-Arthur, Tide Head et Val-d'Amour, un seul graphique suffit à illustrer de manière satisfaisante l'activité historique de chaque caserne en raison du faible volume d'appels.

Veuillez noter que l'on utilise des moyennes hebdomadaires pour les données de la CRC et de la région de Campbellton et mensuelles pour Atholville, Saint-Arthur, Tide Head et Val-d'Amour, en raison du faible nombre d'incidents.

### 2.2.2 Caserne de pompiers d'Atholville

Les barres bleues du graphique suivant représentent le nombre total d'incidents par type pour la période d'étude de 5,75 ans, et les barres orange indiquent la moyenne annuelle pour cette période. Atholville a répondu à une moyenne d'environ trois incidents par mois.

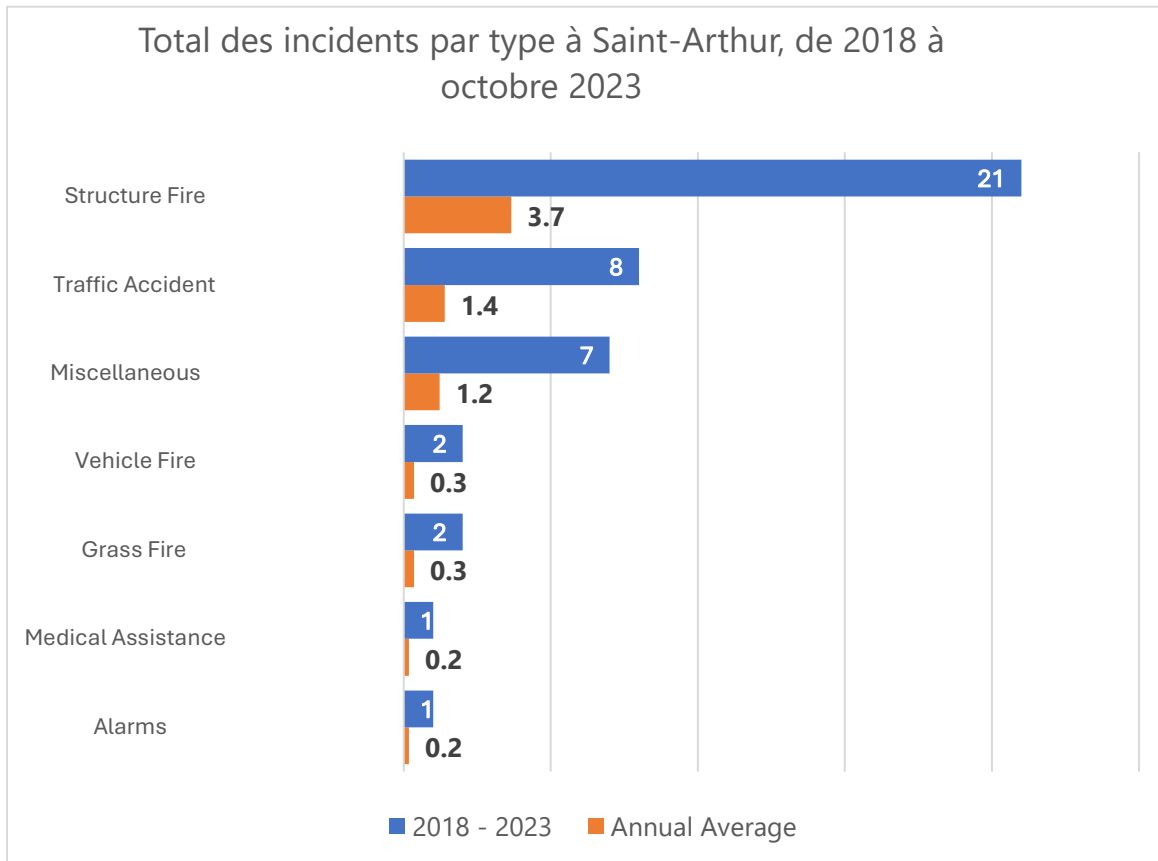
Il y a en moyenne un feu de bâtiment tous les deux mois.



### 2.2.3 Caserne de pompiers de Saint-Arthur

Les barres bleues du graphique suivant représentent le nombre total d'incidents par type pour la période d'étude de 5,75 ans, et les barres orange indiquent la moyenne annuelle pour cette période. Saint-Arthur répond en moyenne à sept ou huit incidents par année.

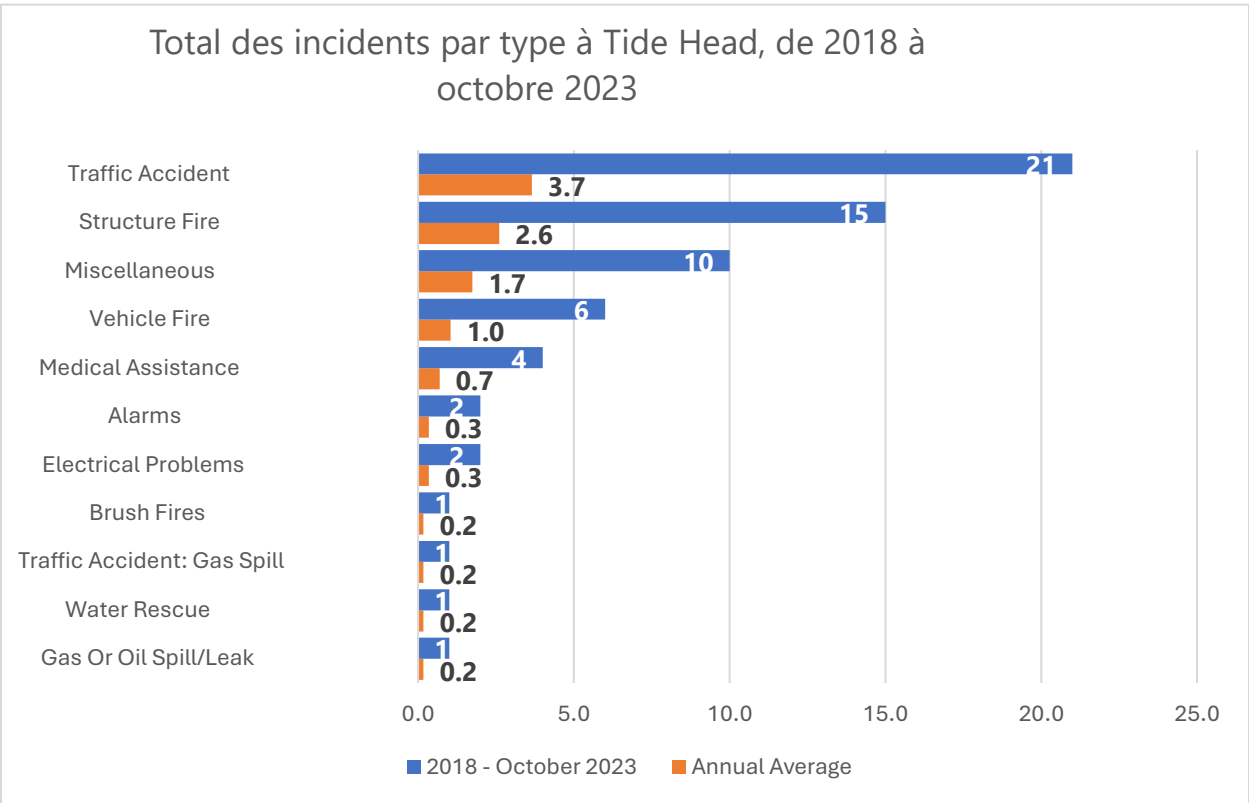
Il y a en moyenne un feu de bâtiment tous les trois ou quatre mois.



### 2.2.4 Caserne de pompiers de Tide Head

Les barres bleues du graphique suivant représentent le nombre total d'incidents par type pour la période d'étude de 5,75 ans, et les barres orange indiquent la moyenne annuelle pour cette période. Tide Head répond en moyenne à environ 11 incidents par année.

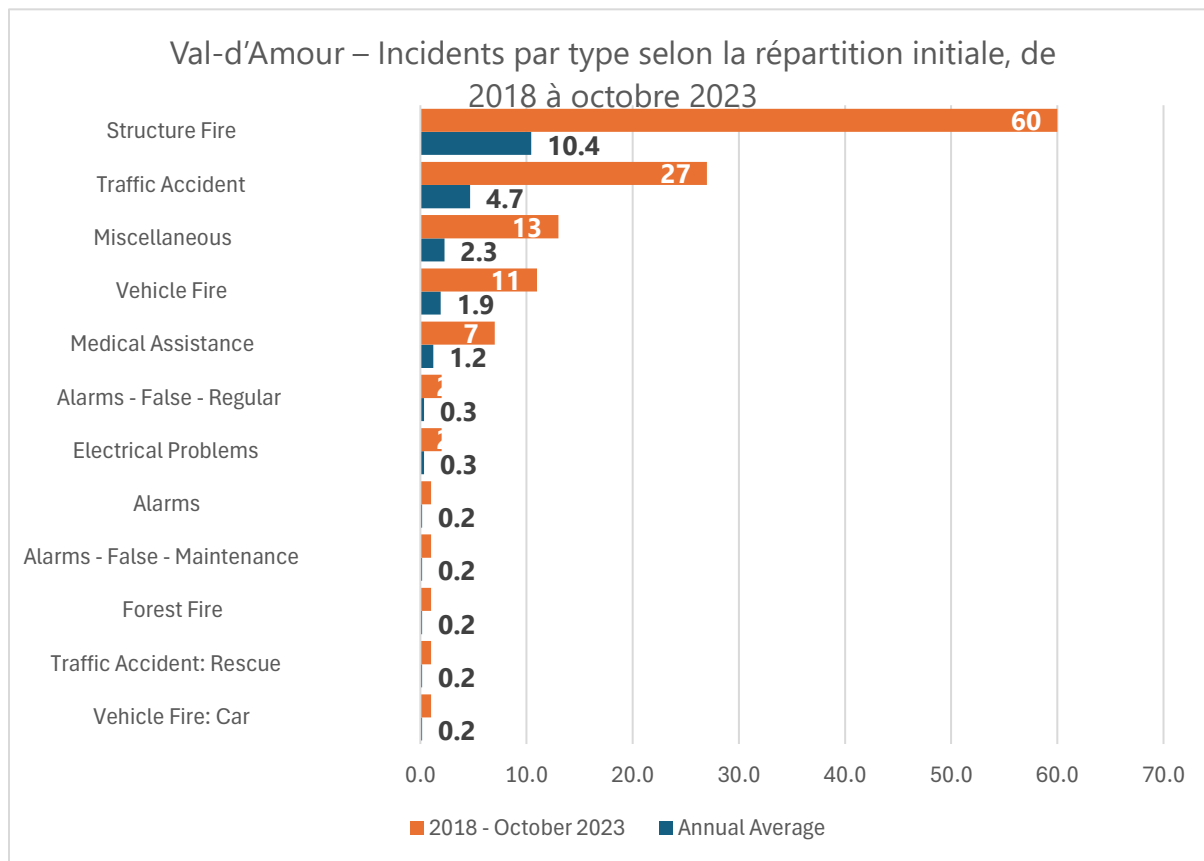
Il y a en moyenne un feu de bâtiment tous les cinq ou six mois.



**2.2.5 Caserne de pompiers de Val-d'Amour**

Les barres orange du graphique suivant représentent le nombre total d'incidents par type pour la période d'étude de 5,75 ans. Les barres bleues indiquent la moyenne annuelle pour cette période. Val-d'Amour a répondu à une moyenne annuelle d'environ 22 incidents.

Il y a en moyenne dix feux de bâtiment par an, soit 0,8 par mois. Le volume des incendies devrait être confirmé, puisque la fréquence des feux de bâtiment est semblable à celle de la région de Campbellton, alors que la population n'en représente que 20 %. Voir également la *section 7.1.1 Surestimation du nombre d'incidents*.



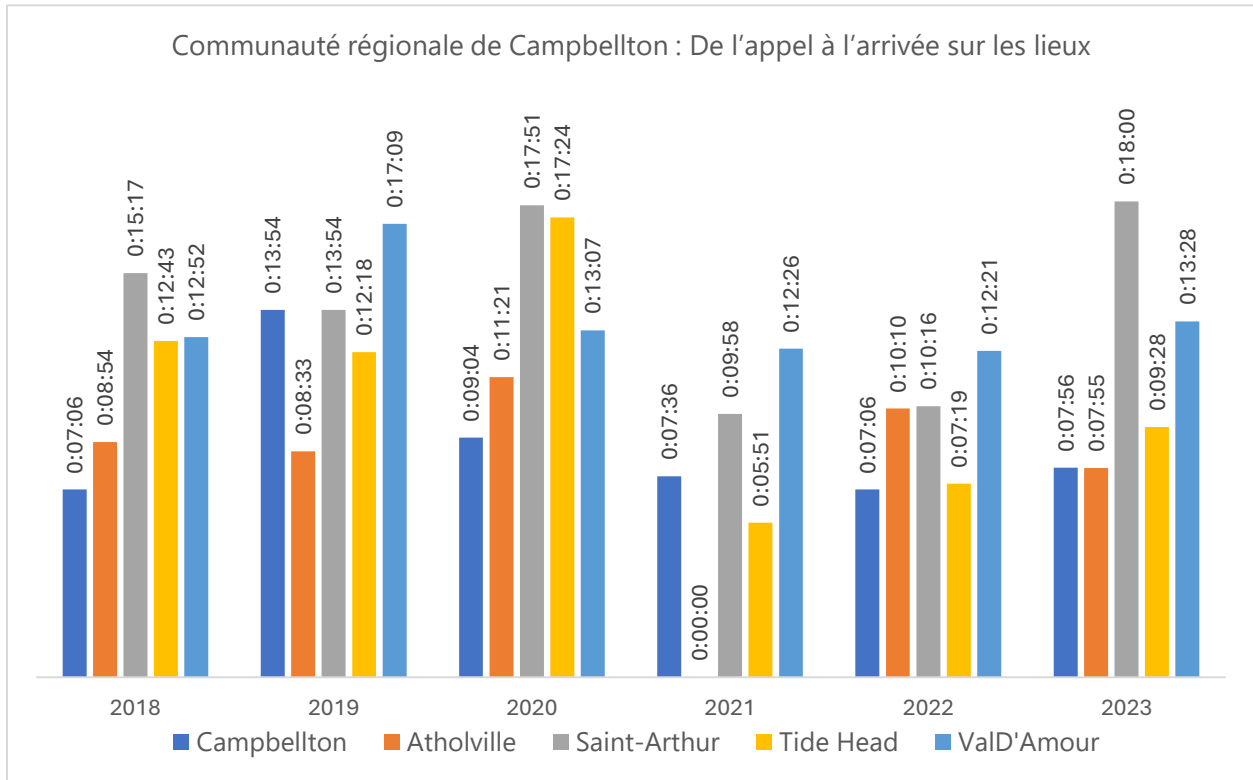
Dans le cadre de l'examen des données, Pomax a évalué les délais d'intervention de chaque caserne, par année et par type d'appel. Nous n'avons pas inclus tous les détails dans le présent rapport, mais nous fournissons les fiches de travail et tous les éléments à la CRC. Cependant, le faible volume d'appels (l'échantillon d'appels) rend difficile toute conclusion, car une variation dans un ou deux appels révélera ce qui semble être des incohérences dans les délais consacrés.

Les trois graphiques suivants indiquent la durée médiane<sup>3</sup> historique de **chaque caserne**, à chaque étape des feux de bâtiment. Les étapes sont les suivantes :

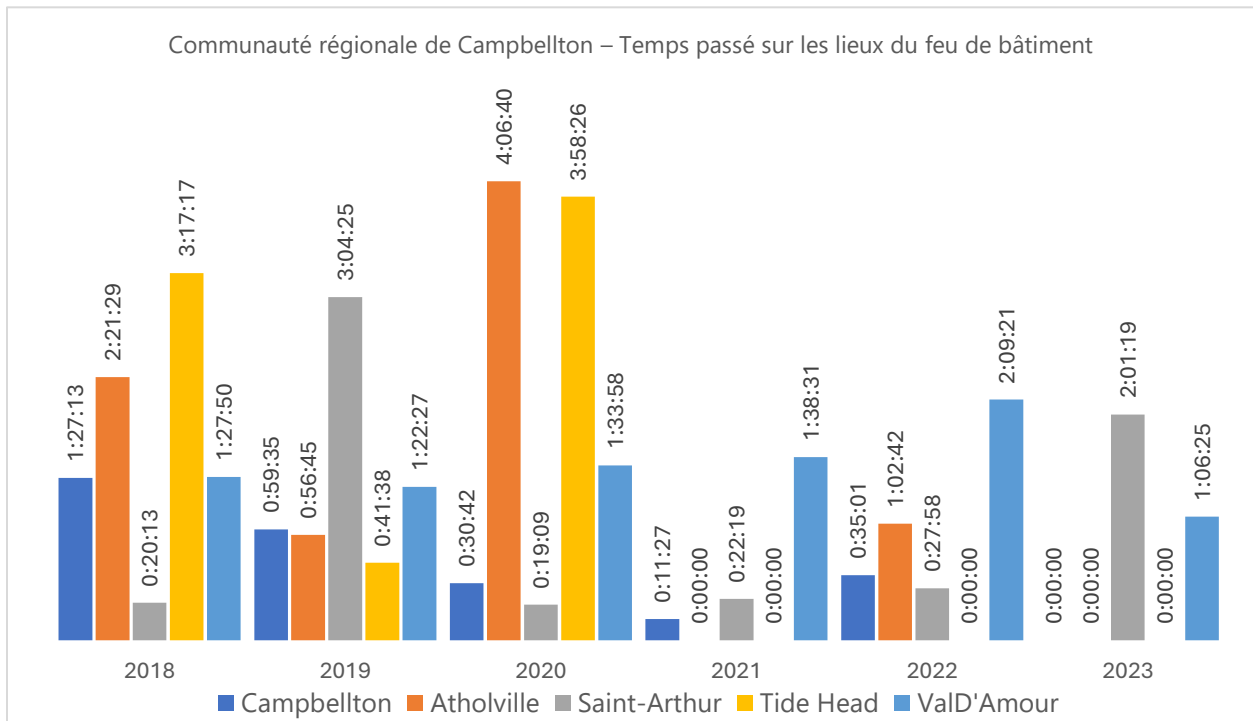
De	À	Présenté dans le tableau intitulé
Appel reçu au centre de répartition	Heure d'arrivée du premier véhicule sur les lieux de l'incident	De l'appel à l'arrivée sur les lieux
Heure d'arrivée au feu de bâtiment	Heure de départ du feu de bâtiment	Temps passé sur les lieux du feu de bâtiment
Heure de réception de l'appel au centre de répartition	Heure à laquelle le premier véhicule et l'équipe sont prêts pour une autre intervention	Délai entre l'appel reçu et la disponibilité pour répondre à un autre appel

<sup>3</sup> La moitié des feux de bâtiment ont pris moins de temps que ce qui est indiqué, l'autre moitié plus de temps. N'oubliez pas que certaines casernes n'ont qu'un très faible volume d'appels pour des feux de bâtiment.

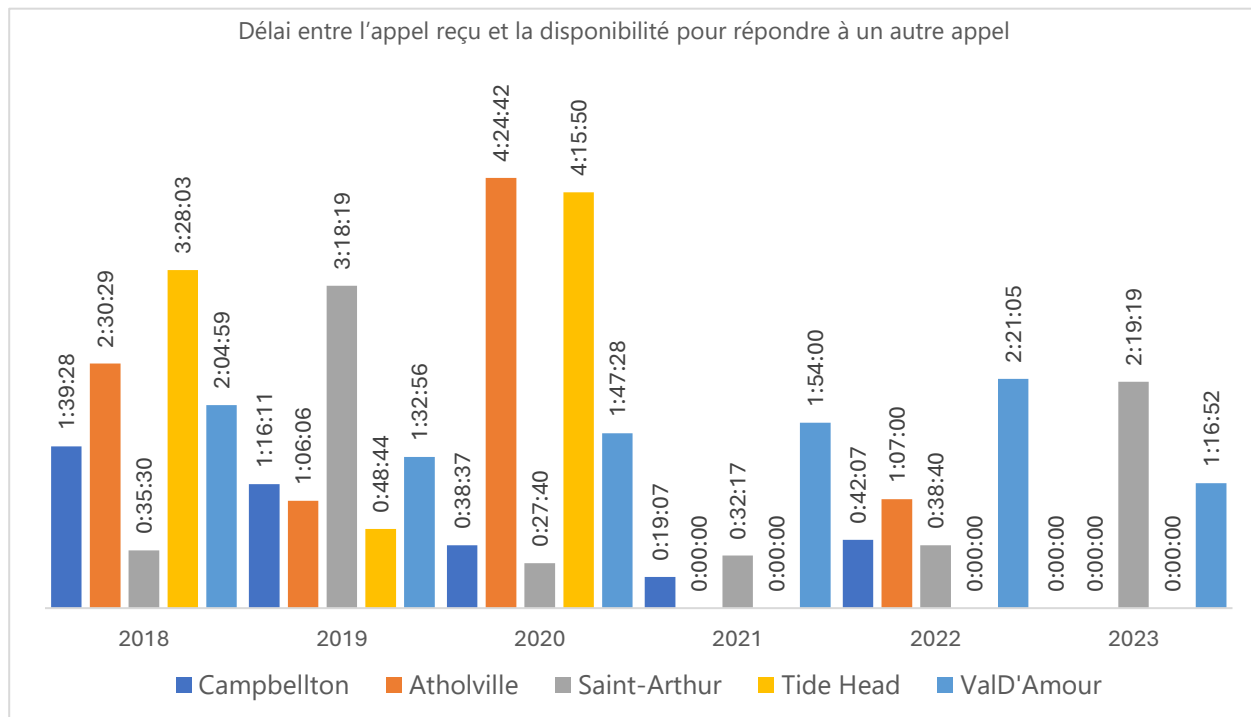
L'absence de barres sur les graphiques suivants indique soit qu'aucun feu de bâtiment n'est survenu durant l'année visée, soit qu'aucun temps n'a été consigné.



Le graphique suivant, intitulé *Temps passé sur les lieux des feux de bâtiment*, montre la durée de la présence des pompiers sur les lieux avant leur départ. Dans certains cas, ce temps est très court, parfois de l'ordre de quelques minutes. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer, et chaque incident devrait être vérifié manuellement. L'explication la plus probable est que les pompiers sont arrivés sur les lieux et ont constaté qu'il n'y avait pas d'incendie – une fausse alerte. Dans certains cas, la très courte durée d'intervention pourrait s'expliquer par l'annulation de l'appel en cours de route. Enfin, une erreur peut s'être glissée dans la consignation des temps.



Le graphique ci-dessous, intitulé *Délai entre l'appel reçu et la disponibilité pour répondre à un autre appel*, indique la médiane du temps total consacré par les pompiers au feu de bâtiment. Il s'agit du temps écoulé entre la réception de l'appel au centre de répartition de Bathurst et le moment où les pompiers quittent les lieux d'un incident et sont disponibles pour répondre à un autre appel. Comme l'indique le graphique *Temps passé sur les lieux du feu de bâtiment* ci-



dessus, certaines durées sont très courtes, probablement pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment.

## 2.3 Lacunes dans les données

Les données présentées dans ce rapport ne sont que modérément fiables, comme nous l'avons déjà mentionné. D'après le centre de communication de Bathurst, il arrive que certaines activités liées aux véhicules, comme l'heure d'arrivée sur les lieux d'un incident, ne soient pas rapportées par les pompiers. Pomax ne peut donc pas produire de rapports sur des activités qui ne sont pas consignées. Ce constat est aggravé par le faible échantillon de données en raison du faible volume d'appels.

De plus, il existe une lacune générale dans les données qui ne permet pas de garantir une valeur et une efficacité maximales ni une utilisation optimale des ressources du service d'incendie, tant dans la prestation actuelle des services que dans les prévisions pluriannuelles.

Dans les services d'urgence, comme dans de nombreuses autres entités privées et publiques, il existe trois types de données :

- données d'entrée – les ressources ou actifs qui fournissent un service, comme les casernes, les engins d'incendie, l'équipement, le personnel, le type de personnel (lutte contre les incendies, éducation du public, prévention, formation, soutien).
- données de sortie – les renseignements relatifs au rendement, comme le délai d'intervention, le nombre d'incidents, les établissements inspectés, les activités d'éducation du public, le type de service fourni.
- données de résultats – la valeur, comme les services détaillés rendus, la mesure du résultat ou la conséquence de la prestation du service.

Les données d'entrée et de sortie sont généralement saisies de manière adéquate, bien que le présent rapport relève des possibilités d'amélioration. Cependant, les services d'incendie – dans l'ensemble du secteur – présentent une lacune dans les données de résultats. Les données de résultats, comme leur nom l'indique, fournissent aux services d'incendie et aux municipalités des renseignements sur les activités menées lors d'un incident; elles permettent aux collectivités d'évaluer les avantages fonctionnels, financiers et sociaux (la valeur) des interventions pour certains types d'appels. Elles servent également à déterminer le matériel à emporter dans chaque camion, le type et la taille des véhicules, les besoins en personnel, les formations à offrir, la structure organisationnelle à privilégier, ainsi que de nombreuses autres questions auxquelles il est actuellement impossible de répondre sans un effort considérable ou qui n'ont jamais été posées en raison d'une méconnaissance des besoins. Les renseignements sur les résultats, combinés aux données sur les interventions et à l'information recueillie par le centre de répartition, permettront de mieux adapter les ressources aux besoins en matière de prévention et d'intervention.

### Pièce 3: Séquence d'appel du service d'incendie



La Pièce 3: Séquence d'appel du service d'incendie montre les cinq étapes principales d'un événement du service d'incendie. Les renseignements relatifs aux étapes 1, 2 et 4 sont recueillis au moyen du système de répartition assistée par ordinateur, mais l'aspect le plus important – ce qui se passe à l'étape 3 – n'est consigné que manuellement dans les notes des officiers après chaque incident. Les notes sont sous forme narrative plutôt que tabulaire, ce qui signifie qu'elles ne sont pas consultables et qu'elles ne peuvent pas être reliées aux étapes 1, 2 et 4 de la séquence d'appel du service d'incendie. Il n'existe donc aucun moyen de mesurer les

avantages et les besoins en ressources des différents types d'incidents.

Il est également raisonnable de s'attendre à ce que les récits des officiers supérieurs varient en détail et en exhaustivité, puisqu'ils sont rédigés par des personnes différentes. Cette absence de corrélation entre l'activité d'intervention et le service fourni lors de chaque incident, regroupés par type d'incident, empêche de mesurer objectivement la valeur financière et le rendement du service d'incendie.

**Cette absence de corrélation entre l'activité d'intervention et le service fourni lors de chaque incident, regroupés par type d'incident, empêche d'évaluer la valeur financière et le rendement du service d'incendie.**

En l'absence de données suffisamment détaillées, le service d'incendie ou une équipe de consultants ne sont pas en mesure de procéder à une analyse économique ni à une évaluation de la valeur des activités – sans un travail manuel important – afin de déterminer où économiser ou éviter des coûts, et où réorienter certaines dépenses.

Les renseignements sur les résultats, sous forme de tableau, combinés à un dossier d'intervention<sup>4</sup> du service de répartition pour chaque véhicule qui répond à un incident, permettraient au service d'incendie d'évaluer le délai d'intervention, le nombre de pompiers à bord de chaque camion, le temps de rassemblement d'un nombre adéquat de pompiers sur un incident, ou la nécessité d'affecter d'autres camions de pompiers à un feu de bâtiment. À défaut de disposer de données fiables, on en vient souvent à perpétuer des pratiques d'intervention traditionnelles qui ne procurent peut-être pas la meilleure valeur à la municipalité.

La création d'une base de données de résultats, en lien avec les données d'entrée et de sortie, relèverait de la responsabilité du service d'incendie. Actuellement, il n'existe pas de systèmes commerciaux de gestion des données qui permettent la saisie des renseignements sur les résultats, bien que certains fournisseurs se soient montrés ouverts au développement d'un tel module. Cependant, le service d'incendie de la CRC pourrait, avec l'aide du service des TI de la municipalité, concevoir un système interne de gestion des données de résultat fonctionnant de concert avec le logiciel FireQ. Pomax restera disponible pour apporter son aide dans le cadre du contrat actuel.

Bien qu'un système de gestion des données de résultats conçu localement présente certains inconvénients – en particulier l'incapacité de recevoir automatiquement les renseignements sur les interventions de la part du répartiteur dans un format de base de données, et la nécessité de disposer d'une ressource au sein de la municipalité ayant les compétences nécessaires pour combiner et extraire les données en fonction des besoins du service d'incendie – c'est une option possible.

Nous recommandons au service d'incendie de collaborer avec les TI de la municipalité pour concevoir un système de gestion des données sur les résultats à base de tableurs, qu'on peut combiner aux données enregistrées aux étapes 1, 2 et 4 (Pièce 3), pour en faire une base de données relationnelle.

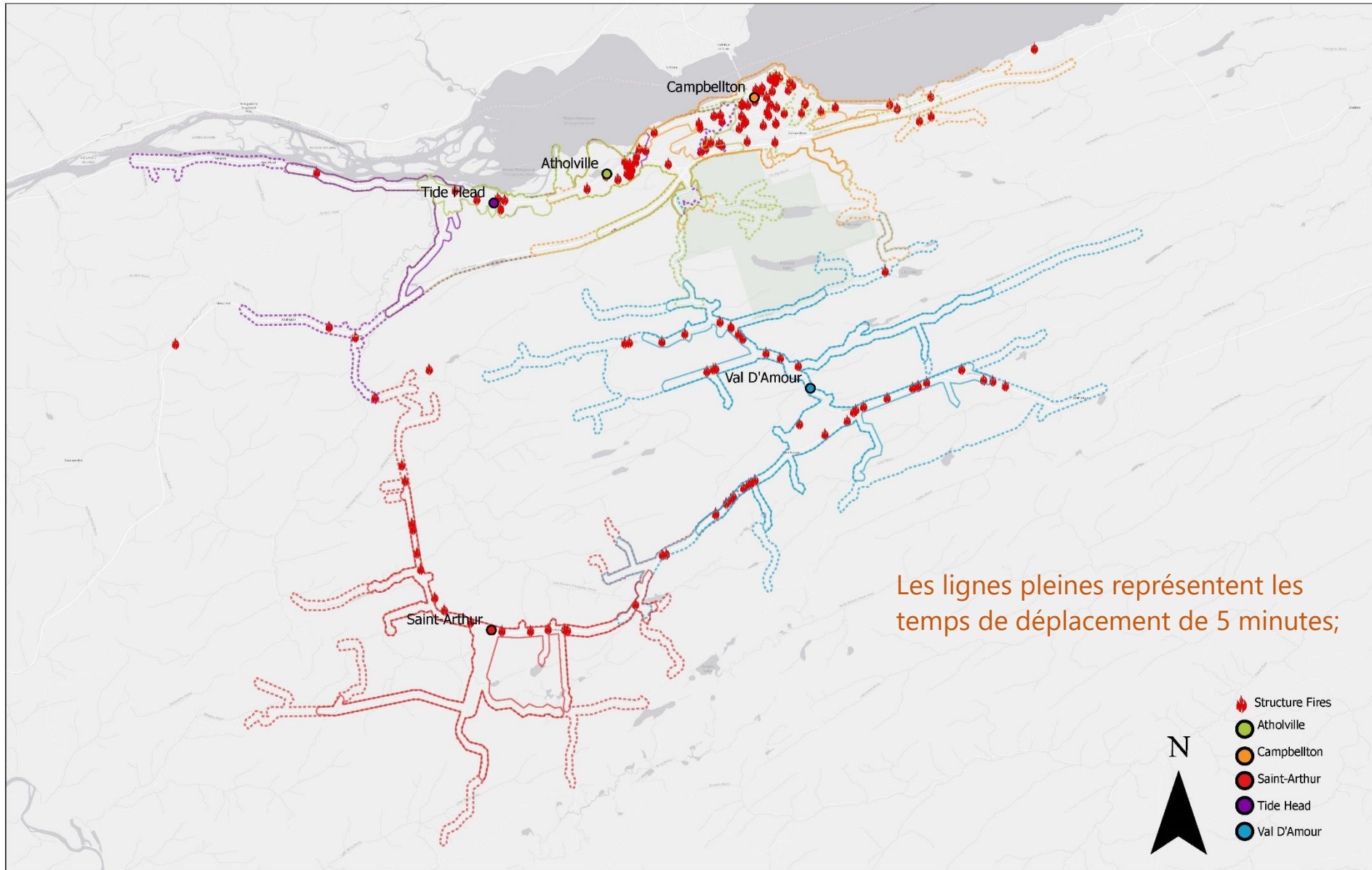
Nous reconnaissons les efforts et les ressources nécessaires pour créer un système local de gestion des données à base de tableurs et – qu'il soit local ou intégré à un système commercial de gestion des données – pour concevoir et maintenir une base de données tabulaire sur les résultats. Néanmoins, les efforts et les coûts devraient être récupérés au cours des deux ou trois premières années grâce à l'efficacité et à l'efficacité cumulées, tout en permettant à la

---

<sup>4</sup> Un dossier d'intervention doit comprendre un relevé précis de l'heure de tout mouvement effectué par chaque véhicule d'incendie intervenant sur un incident, soit au moins les données suivantes : heure de réception de l'appel au centre de répartition, heure à laquelle les pompiers sont informés de l'incident, heure à laquelle chaque véhicule quitte la caserne, heure à laquelle chaque véhicule arrive sur les lieux de l'incident, heure à laquelle chaque véhicule quitte les lieux de l'incident, heure à laquelle chaque véhicule revient à la caserne. Le contrat des services de répartition peut également inclure l'activité sur les lieux et des registres horaires connexes que le commandant du lieu de l'incident communique au centre de répartition.

municipalité d'améliorer la sécurité et de réduire la fréquence des incendies et les besoins d'intervention sur une période de 5 à 7 ans.

Campbellton - 5 and 8 Minute Travel Time Showing 2018-2023 Structure Fires



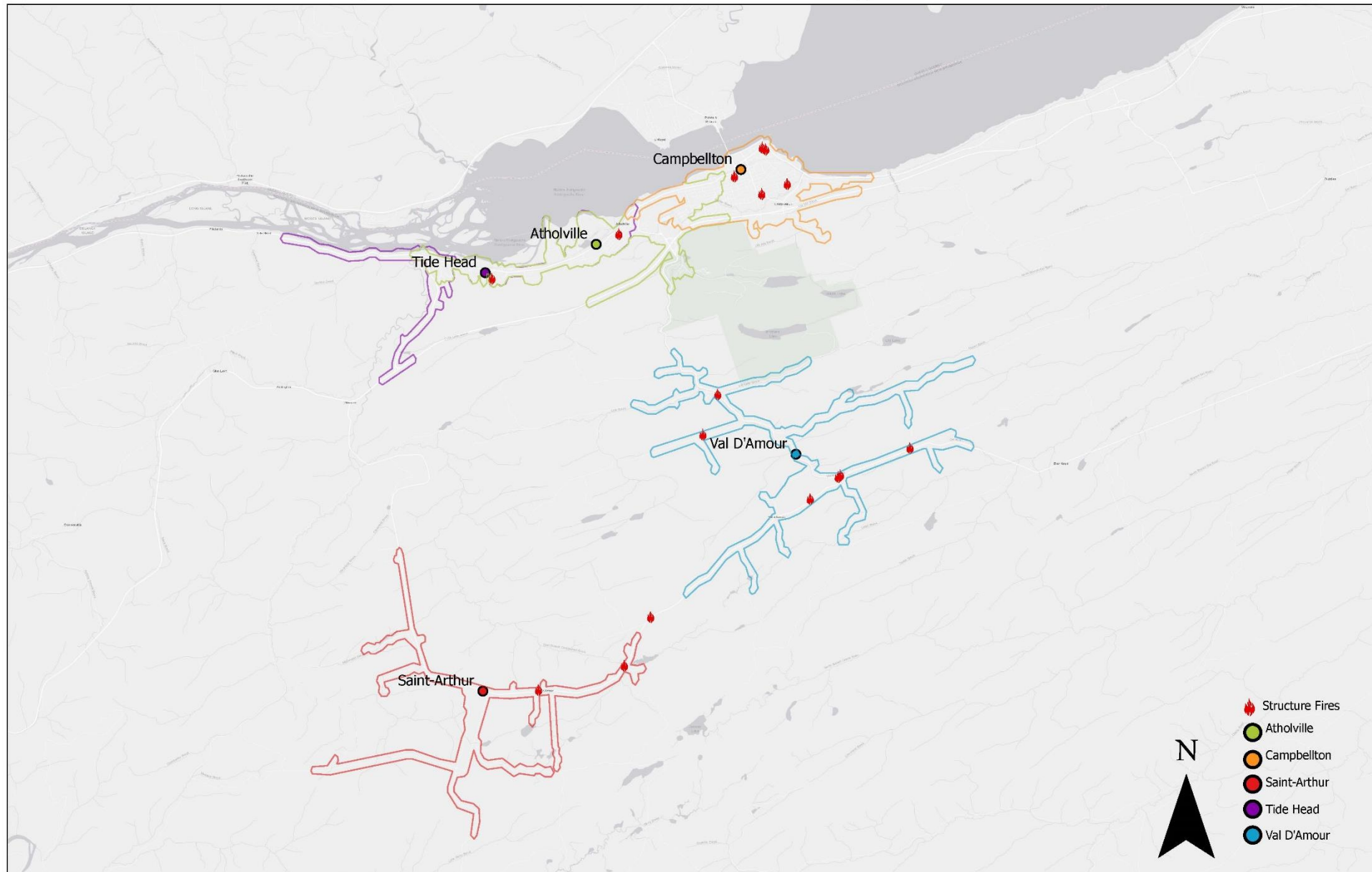
Les lignes pleines représentent les temps de déplacement de 5 minutes;

## 2.4 Emplacements des feux de bâtiment dans la Communauté régionale de Campbellton

Cette carte montre l'emplacement des feux de bâtiment dans la CRC, de 2018 à octobre 2023. Il est important de rappeler que cette carte montre tous les feux de bâtiment ayant entraîné une intervention des pompiers pendant la période d'étude de 5,75 ans. De plus, comme nous l'avons noté précédemment en parlant des données sur le [temps passé sur les lieux d'un incident](#), certains des lieux indiqués ne correspondent peut-être pas à de véritables incendies. Cependant, tous les incidents sont inclus tels qu'ils ont été signalés par le centre de répartition en raison de l'incertitude.

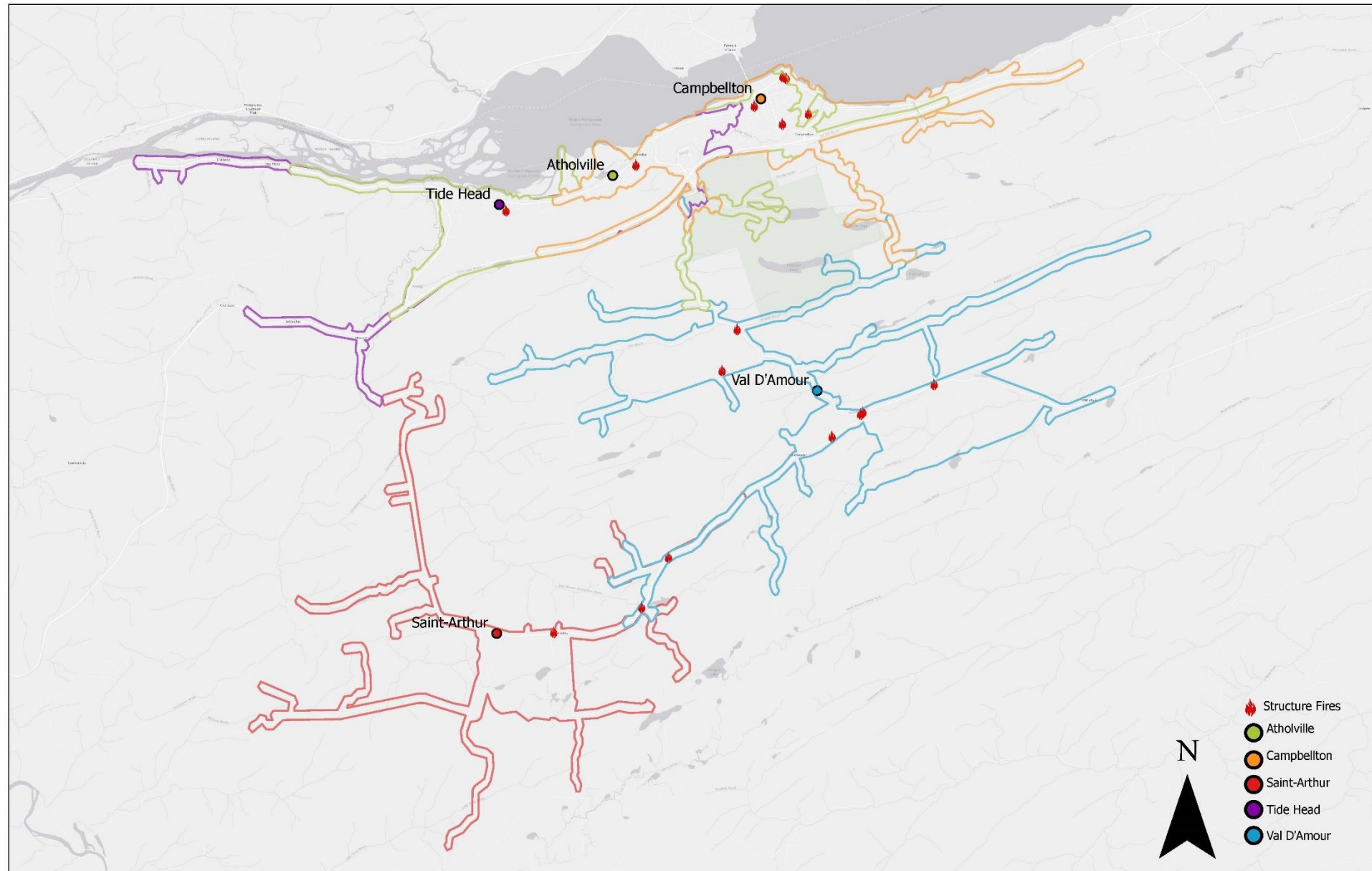
Les contours colorés indiquent la distance qu'un véhicule d'urgence peut parcourir en cinq à huit minutes à partir de chaque caserne, dans des circonstances normales. Il s'agit uniquement du temps de déplacement, qui ne tient pas compte du temps de rassemblement des pompiers ni du temps de préparation à un événement.

## Campbellton - 5 Minute Travel Time showing 2023 Structure Fires



Les cartes de cette page et de la suivante montrent les feux de bâtiment de 2023 seulement, aux fins de comparaison avec la carte précédente, qui montrait ceux des 5,75 années de la période d'étude. Les contours de la première carte indiquent la zone qui peut être couverte en cinq minutes, alors que la deuxième carte montre des temps de déplacement de huit minutes à partir de chaque caserne.

## Campbellton - 8 Minute Travel Time showing 2023 Structure Fires



Pomax a produit 16 autres cartes montrant les incendies et les zones couvertes en cinq et en huit minutes de déplacement, semblables à celles présentées dans cette section, pour chaque année depuis 2018.

## 3 Besoin en ressources de lutte contre les incendies

### 3.1 Combien de pompiers sont nécessaires pour lutter contre un incendie?

Cette section traite du nombre de pompiers nécessaires pour lutter contre un incendie dans une maison unifamiliale et se base sur les conseils de la National Fire Protection Association (NFPA)<sup>5</sup>. La NFPA est un organisme largement reconnu par les services d'incendie nord-américains comme proposant les normes les plus rigoureuses en matière de « pratiques exemplaires », bien qu'elle ait moins d'influence dans d'autres pays. Cela ne signifie pas que d'autres pays ont des normes inférieures, mais seulement que ces administrations ont établi d'autres méthodes pour déterminer les ressources humaines et la répartition des actifs en cas d'urgence. Les plans d'intervention fondés sur les données sont les plus efficaces et efficaces, et c'est ce que recommande le présent rapport. Nous faisons ce commentaire parce que les pompiers à temps plein, et dans une moindre mesure les pompiers volontaires, utilisent les normes de la NFPA comme des objectifs de rendement à atteindre. Cependant, il est souvent difficile de respecter les recommandations de la NFPA, en particulier dans les zones rurales et isolées.

Le *Tableau 2 : Déploiement des pompiers volontaires selon la NFPA* (page 27) montre que la NFPA recommande qu'un certain nombre de pompiers volontaires interviennent sur les feux de bâtiment dans les délais indiqués, dans 80 % à 90 % des cas. Mais il indique également que la norme NFPA reconnaît que certaines zones, en particulier les régions rurales et éloignées, ne seront pas en mesure de rassembler un grand nombre de pompiers dans un court laps de temps. Dans ce cas, l'officier supérieur du service d'incendie sur les lieux de l'incident déterminera les tâches à effectuer en attendant l'arrivée d'effectifs supplémentaires. La région de Campbellton appartient à la catégorie suburbaine de la NFPA; les autres localités de la nouvelle municipalité appartiendraient à la catégorie rurale et, possiblement, à la catégorie éloignée.

---

<sup>5</sup> La National Fire Prevention Association (NFPA) est un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de normes de sécurité, de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation aux risques liés aux incendies et à l'électricité. Créée en 1896 pour normaliser l'utilisation des systèmes de gicleurs automatiques, la NFPA a élargi son champ d'action à la conception des bâtiments, aux interventions de secours, aux codes de l'électricité et à d'autres questions de sécurité.

**Tableau 2 : Déploiement des pompiers volontaires selon la NFPA**

Zone de demande*	Démographie	Effectif minimum requis**	Délai d'intervention (minutes)***	Atteinte de l'objectif (%)
Urbaine	> 385 personnes/km <sup>2</sup>	15	9	90
Suburbaine	De 192 à 385 personnes/km <sup>2</sup>	10	10	80
Rurale	< 192 personnes/km <sup>2</sup>	6	14	80
Éloignée	Distance à parcourir > 12,87 km	4	Selon la distance à parcourir	90
Risque particulier	Déterminé par l'autorité compétente (la municipalité)	Déterminé par l'autorité compétente en fonction du risque	Déterminé par l'autorité compétente	90

**Tableau 2 : suite**

Activité	Nombre minimum de pompiers sur les lieux	Temps d'attaque initial	Section du document	Atteinte de l'objectif (%)
Suppression des feux d'intérieur	4 <i>Section (4.6.1)</i>	2 minutes après le rassemblement des ressources nécessaires sur les lieux	4.3.4	90
Opérations soutenues de lutte contre l'incendie	Personnel, équipement et ressources suffisants	Déterminé par l'autorité compétente	4.7	Déterminé par l'autorité compétente

Remarque :

\* Une administration peut avoir plus d'une zone de demande.

\*\* L'effectif minimal comprend les membres du service de l'autorité compétente (Campbellton) et l'aide automatique.

\*\*\* Le délai d'intervention indiqué au tableau est le temps écoulé entre la fin de l'appel au service de répartition et le début de l'intervention.

L'article 4.6.4 de la norme NFPA 1720 (norme pour les services de pompiers volontaires) stipule : « les opérations d'attaque initiale doivent être organisées de manière à garantir que, si les membres du personnel d'attaque initiale constatent, à leur arrivée sur les lieux de l'incident, une situation de danger de mort imminent où une action immédiate pourrait prévenir la perte de vie ou des blessures graves, cette action soit autorisée avec moins de quatre pompiers, pourvu qu'elle soit réalisée conformément à la NFPA 1500 ».

L'article 4.7.3 stipule : « le service d'incendie est autorisé à utiliser les ententes d'aide automatique ou d'aide mutuelle établies pour se conformer aux exigences de l'article 4.7 », qui indique les exigences à respecter pour mener des opérations soutenues de lutte contre l'incendie.

La Pièce 4 est une illustration qui indique le nombre de pompiers nécessaires pour remplir tous les rôles lors de l'incendie d'une maison unifamiliale. Elle montre le travail qui s'amorce environ 13 minutes après la détection d'un incendie.

Les pompiers figurant à la Pièce 4 sont les suivants :

- un commandant du lieu de l'incident chargé de diriger les opérations lors de l'événement;
- une équipe d'attaque, composée de deux pompiers affectés à l'extrémité du tuyau d'incendie pour manier la lance en raison de la pression de l'eau, et d'un pompier qui s'assure que le débit vers la lance reste constant et qui aide au déplacement et au positionnement du tuyau à mesure que les deux autres pompiers avancent vers l'incendie;
- une équipe de réserve, également composée de trois personnes, qui remplit les mêmes fonctions que dans la première équipe;
- un opérateur de pompe qui s'assure que l'alimentation en eau reste à la bonne pression pour lutter contre l'incendie;
- une équipe de recherche et de sauvetage de victimes (deux pompiers) pour fouiller le bâtiment à la recherche d'occupants;
- une équipe assignée à la ventilation pour évacuer la fumée et les gaz du bâtiment, ce qui permet aux pompiers à l'intérieur de travailler en toute sécurité;
- un pompier assigné au fonctionnement de l'échelle si elle est utilisée;
- une équipe d'intervention rapide initiale prête à secourir les premières équipes de pompiers si elles sont piégées, blessées ou perdues dans le bâtiment;
- une équipe d'intervention rapide pour aider aux sauvetages, si nécessaire, et parce qu'il peut y avoir deux équipes de pompiers ou plus dans le bâtiment.

#### Pièce 4: Combien de pompiers sont nécessaires pour lutter contre un incendie?

Même si les tâches indiquées à la Pièce 4 peuvent varier en fonction de l'incendie – par exemple, s'il n'y a pas de victimes, les pompiers de l'équipe de recherche et de sauvetage des victimes ne sont pas nécessaires – le commandant du lieu de l'incident peut affecter du personnel à d'autres fonctions, comme le suivi des pompiers qui entrent et sortent du bâtiment, la relève du premier groupe de pompiers envoyé dans le bâtiment ou la manœuvre d'une autre lance.

**On peut se demander comment la NFPA peut suggérer qu'il faut jusqu'à 17 pompiers pour éteindre un incendie de maison (Pièce 4) alors que seulement quatre ou six sont acceptables dans les régions rurales et éloignées (**

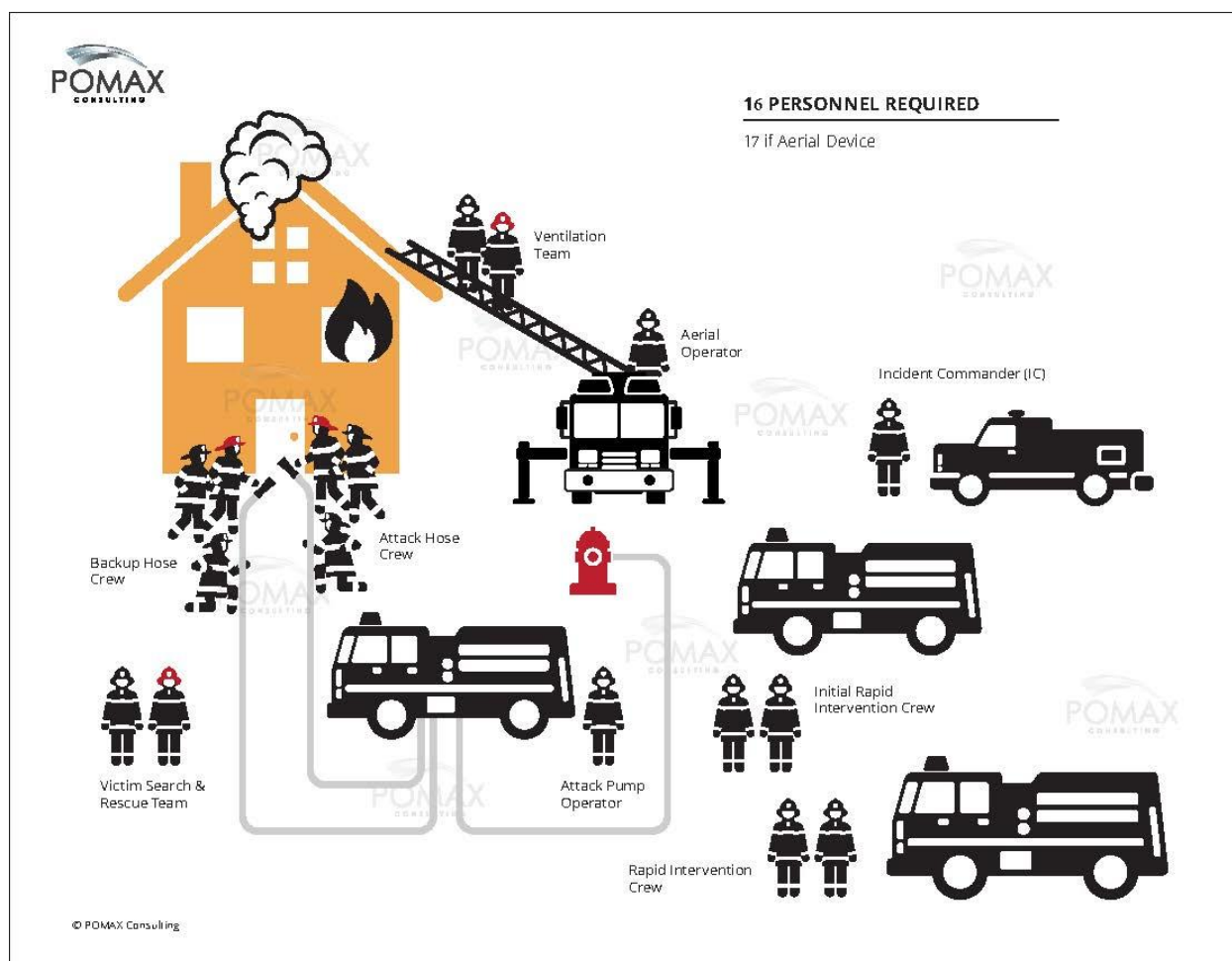


Tableau 2). L'écart tient compte du fait que certaines régions à faible densité de population auront des difficultés à attirer ou à rassembler le même nombre de pompiers que les régions plus densément peuplées. On ne laisse pas entendre pour autant qu'un plus grand nombre de pompiers ne serait pas bénéfique ou ne renforcerait pas la sécurité.

## 4 Collaboration avec les centres de répartition pour affiner les interventions et la mobilisation des ressources

Les données relatives au [temps médian passé sur les lieux d'un incident](#) indiquent que la CRC pourrait être en mesure de réduire la fréquence des interventions et le nombre de camions dépêchés sans augmenter les risques pour la population.

Au cours de la période étudiée, la CRC est intervenue dans 2 455 incidents, mais seulement 1 297 comportaient suffisamment de données pour permettre une analyse. Un total de 2 643 véhicules ont été envoyés sur les lieux de ces 1 297 incidents, soit une moyenne de deux véhicules par événement. Des méthodes d'exploration de données pourraient fournir des renseignements permettant de réduire le nombre d'interventions, et donc de diminuer considérablement le nombre d'appels aux pompiers, l'usure des véhicules et les coûts.

Par exemple, la CRC pourrait probablement affiner ses politiques d'intervention si elle pouvait extraire des données le nombre de fois où des pompiers et des camions ont été envoyés sur les lieux d'un incident pour constater qu'aucune intervention n'était nécessaire. Il peut s'agir d'un appel annulé, d'un incident médical pour lequel une ambulance est arrivée avant ou quelques minutes après le camion de pompiers, d'une collision routière où personne n'est blessé ou coincé, ou d'une intervention en cas d'alarmes automatiques, dont le taux de fausses alertes est de 95 % à 98 % dans l'industrie.

En fait, nous avons répertorié 373 incidents liés à des alarmes au cours de la période 2018-2024, dont deux ont été catégorisés comme étant des feux de bâtiment, ce qui représente un taux de fausse alerte de 99,46 %. Les deux incidents signalés comme ayant provoqué des feux de bâtiment n'ont donné lieu qu'à l'envoi d'un seul camion chaque fois, ce qui nous amène à nous interroger sur la nature de ces incendies ou leur gravité. Nous ne savons pas non plus si les alarmes ont été rapidement suivies d'appels téléphoniques, émanant de personnes proches des lieux et confirmant l'existence d'un incendie.

Les alarmes automatiques constituent une étude de cas utile, puisqu'[elles représentent près de 30 % des interventions](#)<sup>6</sup> dans la CRC, suivies des accidents de la route (19 %), des événements divers (18 %) et des incendies (15 %).

Les alarmes automatiques ont un taux de fausse alerte de 95 % à 98 %, la plupart des services d'incendie signalant un taux de 98 % ou plus. Certains services d'incendie, y compris quelques clients de Pomax au Canada, ont adopté une approche graduelle des alarmes automatiques : un camion est envoyé en mode d'intervention d'urgence, tandis qu'un second suit sans feux ni sirène, à moins qu'il n'y ait confirmation d'un incendie. L'un des anciens clients de Pomax envoie un officier dans une camionnette ou une voiture en cas d'alarme, à moins qu'il n'y ait

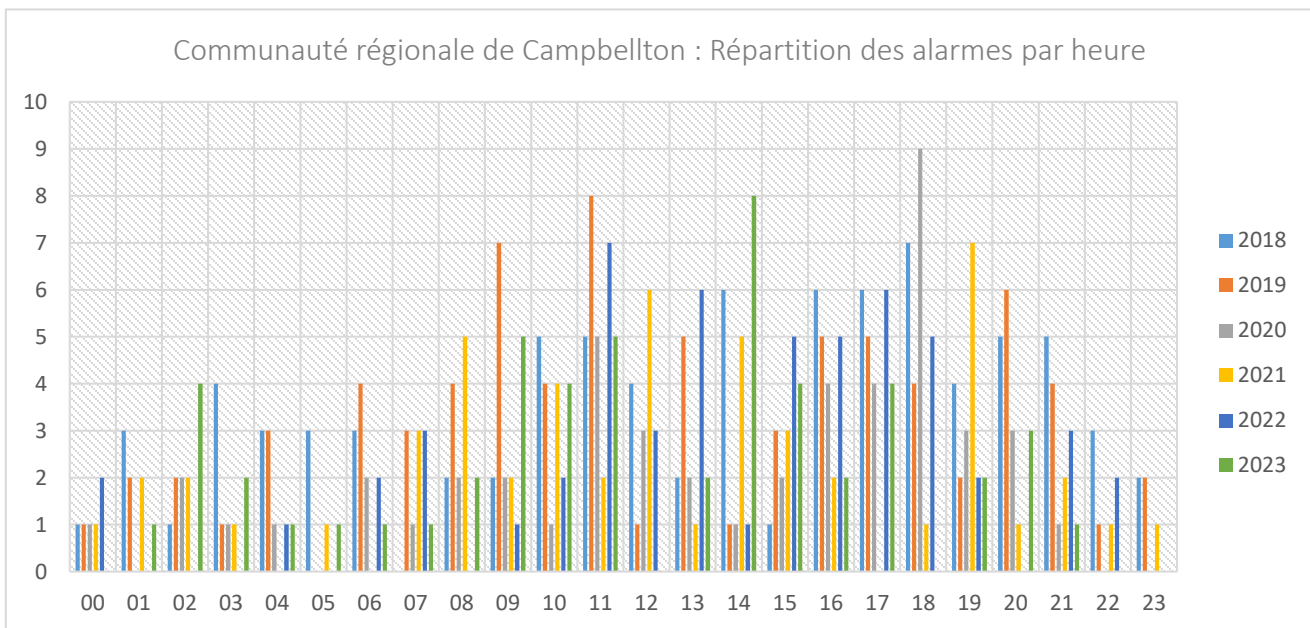
---

<sup>6</sup> 587 véhicules ont été envoyés pour 373 alarmes automatiques.

confirmation d'un incendie. Dans certains endroits au Royaume-Uni, les interventions en cas d'alarmes ne se font pas sans ce que l'on appelle un « contrôle » : à moins qu'un incendie soit confirmé au moment où l'alarme automatique se déclenche, un opérateur ou un répartiteur téléphone à une personne-ressource autorisée pour confirmer la nature de l'alerte. Des exceptions sont faites à certaines heures, lorsque l'entreprise ou le commerce est fermé ou qu'on ne peut rejoindre personne.

Les données révèlent que les alarmes automatiques dans la région de Campbellton sont fausses dans plus de 99,4 % des cas. Selon l'approche d'intervention retenue, on pourrait réduire de plus de 60 le nombre d'appels par année et de plus de 100 le nombre de sorties de camions.

Les données examinées nous apprennent que la majorité des alarmes automatiques se produisent pendant les heures d'ouverture des entreprises ou des commerces, et que nombre d'entre elles sont imputables à des erreurs commises lors des tests d'alarme ou lors de l'activation ou de la désactivation des systèmes d'alarme.



La même analyse peut être appliquée à d'autres types d'incidents non critiques et non urgents, comme les collisions routières et certains incidents médicaux. Plus de 75 % des interventions entrent dans la catégorie non critique et non urgente.

La fréquence de ces appels non critiques peut être réduite grâce à deux mesures :

1. la collaboration avec la centrale 911 de la police, les services paramédicaux et le centre de répartition des pompiers pour améliorer les procédures de prise d'appel, de répartition et de mobilisation;
2. l'utilisation de l'analyse pour affiner les méthodes d'intervention (comme indiqué précédemment).

Une meilleure analyse et une réduction du nombre d'interventions offrent les occasions suivantes :

- réduire le nombre de pompiers mobilisés et les coûts en personnel;
- diminuer l'usure et les coûts de réparation des camions;
- aider à déterminer, à l'avenir, la taille et le type de camions nécessaires, ainsi que la quantité d'équipements que chaque camion doit transporter.

Du point de vue de la prise d'appel et de la répartition, le service d'incendie peut être mobilisé de plusieurs façons (les exemples suivants ne sont pas exhaustifs) :

- L'incident peut être un incendie ou un autre événement, comme un sauvetage aquatique, une alerte au monoxyde de carbone, à la fumée ou à l'incendie, pour lequel le service d'incendie est le premier intervenant.
- Ambulance Nouveau-Brunswick détermine que le service d'incendie pourrait être nécessaire en renfort et en fait la demande. On parle par exemple d'appels concernant des arrêts cardiaques, des patients inconscients, des personnes coincées, des collisions graves et des événements où les services paramédicaux peuvent avoir besoin d'aide pour avoir accès à un patient.
- Le service de police peut déterminer que les pompiers sont nécessaires pour un incident, comme une collision de véhicules à moteur, une noyade ou un sauvetage.
- Une entente peut être en place, comme l'*annexe E des Directives sur les méthodes opérationnelles de NB 911*, dans lequel le service d'incendie choisit d'être dépêché sur les lieux d'accidents de la route si l'appelant énonce des mots clés à la personne qui prend l'appel<sup>7</sup> (voir 0 Annexe A Directives sur les méthodes opérationnelles de NB 911).
  - Ces mots clés sont les suivants : *fumée, feu, véhicule renversé, coincé, véhicule dans l'eau, coussins gonflables déployés, déversement, produits chimiques, marchandises dangereuses*. Les services d'incendie sont souvent surmobilisés, car bien que certains incidents nécessitent leur présence, la plupart ne la requièrent pas et ne sont pas urgents.
    - i. À titre d'exemple, Transports Canada indique que les coussins gonflables se déploient à une force équivalente à celle d'un véhicule heurtant un mur à une vitesse de 13 à 23 km/h. Les pompiers ne sont probablement pas nécessaires pour un incident à si faible impact. Ainsi, le déploiement des coussins gonflables doit-il être un critère pour envoyer des pompiers ou faut-il plutôt se baser sur la gravité de l'accident?

---

<sup>7</sup> Dans de nombreuses administrations, il est devenu normal d'envoyer des pompiers sur les lieux d'incidents, comme des collisions routières, en même temps que la police et les services paramédicaux, même si aucune désincarcération n'est requise. La désincarcération est rare, mais les pompiers sont aussi mobilisés pour bloquer des routes ou nettoyer des liquides automobiles déversés sur la chaussée. Chaque municipalité doit déterminer elle-même la valeur des services fournis par les pompiers, mais il est important de noter que le fait de prendre le temps de recueillir plus de renseignements au moment de l'appel peut contribuer à réduire le déploiement des pompiers et à alléger les dépenses financières.

- À notre connaissance, les mots clés qui déclenchent l'envoi de camions de pompiers sur les lieux d'une collision n'ont pas été évalués afin de déterminer leur corrélation avec des cas de désincarcération. En d'autres termes, quelle est la fréquence d'une hypothèse positive erronée basée sur les mots clés? Nous recommandons, plus loin dans cette section, d'affiner les techniques de collecte d'information et de répartition du centre d'appels afin de déterminer la fréquence et les circonstances de l'envoi des pompiers sur les lieux d'accidents de la route.
- i. Un article de l'International of Academies Emergency Dispatch<sup>8</sup> publié dans *Annals of Emergency Dispatch & Response* visait à déterminer la précision des pratiques actuelles du 911 pour reconnaître les cas où les personnes sont coincées et prises au piège dans des véhicules à moteur. La conclusion était que la question « Y a-t-il une personne coincée? » est un meilleur indicateur que d'autres mots clés pour déterminer la nécessité d'une désincarcération. Cette étude a également révélé que les appelants surestimaient d'environ 30 % les cas nécessitant une désincarcération.
- ii. Une autre étude réalisée dans la région de Syracuse, dans l'État de New York<sup>9</sup>, et publiée dans l'*American Journal of Emergency Medicine* conclut :

*Au cours de la période d'étude, l'équipement et le personnel spécialisés ont rarement été nécessaires pour la désincarcération des personnes victimes d'accidents de la route dans cette municipalité. Le service d'incendie n'a jamais été nécessaire. Cette étude indique que le danger potentiel lié à l'intervention systématique du service d'incendie lors d'accidents de la route dans le but de désincarcérer des victimes ou d'éteindre des incendies n'est peut-être pas justifié dans ce système d'intervention d'urgence. Une étude prospective, comprenant une analyse des coûts, devrait être entreprise pour clarifier davantage le rôle du service d'incendie en cas d'accidents de la route.*

Nous tenons à préciser que les résultats des études susmentionnées ne reflètent pas nécessairement la réalité de la région de Campbellton, mais que ces études et d'autres études réputées devraient inciter la nouvelle municipalité à évaluer ses pratiques d'intervention afin d'en déterminer l'efficacité, l'efficience et la validité.

Nous recommandons les techniques suivantes pour affiner les procédures de répartition et améliorer la valeur des ressources du service d'incendie.

---

<sup>8</sup> *Predicting the Need for Extrication in Traffic Accidents Reported to 911: Is Anyone Pinned/Trapped?* C. Davis, EMD-I; P. Dodson, M.D., M. en santé publique, FAAFP; C. Pore, M. Sc., paramédical; S. Sangaraju, M. Sc.; M. Broadbent, M. Sc.; G. Scott, M.B.A., EMD-Q-I; I. Gardett, Ph. D.; C. Olola, Ph. D.

<sup>9</sup> *Necessity of Fire Department Response to the Scene of Motor Vehicle Crashes.* D. L. Funk, M.D., NREMT-P; J. F. Politis, B.A., NREMT-P; M. Earlean, M.D., et E. T. Dickinson, M.D., NREMT-P.  
*Can emergency medical dispatch systems safely reduce first-responder call volume? Prehospital Emergency Care.* D. C. Cone, N. Galante, D. S. MacMillan.

1. En accord avec les recommandations ci-dessous, le service d'incendie devrait chercher des études évaluées par les pairs dans des revues scientifiques ou d'autres publications impartiales pour valider ou repenser les méthodes d'intervention existantes.
  - a. Nombre d'articles examinent la nécessité d'une intervention des services d'incendie pour divers types d'appels ou le manque de données probantes en la matière. Par exemple, Pomax a plus de 700 articles de revue à comité de lecture sur le fonctionnement et l'intervention des services d'urgence, principalement dans le domaine des incendies. En se familiarisant avec de tels articles, le service d'incendie peut examiner les interventions actuelles à ajuster, ce qui permet d'accroître sa valeur et de réduire ses coûts opérationnels, et obtenir des indications sur les actions à revoir avec le centre de répartition.
2. Créer un groupe conjoint de planification des services de répartition – éventuellement avec d'autres services d'incendie servis par le même centre d'appels – dans le but d'étudier certains incidents et d'affiner la collecte d'information et les techniques de répartition du centre.
3. Examiner un échantillon d'appels d'urgence, notamment en écoutant les enregistrements du centre de répartition, depuis le moment où le centre 911 ou le répartiteur du service d'incendie reçoit l'appel jusqu'à l'arrivée sur les lieux et à l'évaluation de l'incident. Il s'agit d'une pratique exemplaire pour améliorer la qualité. Le service d'incendie de la CRC répond à un appel par jour en moyenne, de sorte qu'on pourrait examiner presque tous les appels, mais il faudrait évaluer au moins dix événements de tous types chaque mois.
  - a. Examiner l'enregistrement pour voir les renseignements reçus par la personne qui a pris l'appel et ce qu'on a fait pour bien déterminer la nature de l'incident afin d'envoyer des ressources efficaces et efficientes sur les lieux de l'incident.
  - b. Évaluer l'utilisation des actifs pour améliorer l'efficacité et réduire les risques courus par les pompiers et le public du fait de l'intervention d'urgence avec de gros camions de pompiers.
  - c. Travailler avec les centres de répartition du service 911, de la police et des services paramédicaux pour reconnaître les schémas d'information à la prise d'appel afin d'accroître l'efficacité des processus de prise d'appel et de répartition.
4. Examiner manuellement les données de résultat (notes des officiers) jusqu'à ce qu'un système de gestion de données soit en mesure d'enregistrer l'activité sur place dans une base de données relationnelle.
  - a. Comparer l'information recueillie pendant l'appel à la situation réelle sur place pour en vérifier la concordance.
  - b. Travailler avec les centres de répartition (911, police, pompiers, services paramédicaux) pour trouver les questions à poser (à l'appelant) qui élicitent une information qui correspond mieux à la situation sur place.

5. Sauf dans des cas confirmés d'incendie ou d'arrêt cardiaque et quelques autres situations d'urgence où chaque minute compte, le centre de répartition doit prendre le temps d'obtenir plus d'information en vue de réduire le nombre de sorties des pompiers.

En prenant ces mesures dans les deux ou trois prochaines années et en comparant l'information recueillie pendant l'appel avec les données de résultat, on pourra ajuster l'affectation des ressources, réduire le nombre de sorties des pompiers et réserver les ressources pour les incidents plus urgents.

## 5 Casernes de pompiers et engins d'incendie actuels

Pomax a visité les cinq casernes en mars 2024. Nous avons rempli des formulaires d'évaluation pour chaque caserne et les avons remis à la CRC. Nous avons mené de brefs entretiens avec les chefs de chaque caserne (avec le chef adjoint pour Val-d'Amour) et avons examiné les engins d'incendie, les casernes et l'équipement.

Nous avons constaté que les engins d'incendie (véhicules) et le matériel de lutte contre les incendies répondaient pour l'essentiel aux besoins d'utilisation et de sécurité des services. Toutefois, nombre d'équipements, dont des appareils de protection respiratoire autonomes, arriveront en fin de vie dans les prochaines années. Certains engins d'incendie et véhicules de secours ont largement dépassé leur durée de vie utile.

Les casernes sont généralement adéquates, mais ont besoin d'être modernisées. La caserne de Saint-Arthur fait exception et présente de gros problèmes de sécurité et d'entretien, notamment une cage d'escalier extérieure en bois pourri qui était délimitée par du ruban jaune au moment de la visite. La porte de secours de l'étage du haut donne sur cet escalier. Nous comprenons que la municipalité a déjà pris des mesures pour corriger ce problème et d'autres problèmes de la caserne, notamment des correctifs en électricité et la pose de panneaux et de serrures antipaniques du commerce aux sorties.

Aucune caserne n'est équipée de systèmes d'élimination des gaz d'échappement des véhicules (élimination des particules et des gaz d'échappement des moteurs diesel). La caserne de Campbellton dispose d'un système artisanal construit par les pompiers et utilisé quand les camions sont en marche dans le garage, mais ce n'est pas un système automatique commercial<sup>10</sup>. Il n'est donc pas certifié, testé ni inspecté.



<sup>10</sup> Dans un système automatique commercial, un capteur met en marche le ventilateur d'extraction lorsque le moteur du camion démarre. La suie et les gaz d'échappement toxiques sont aspirés dans une conduite scellée à haute température et dispersés à l'extérieur du bâtiment. Le système s'éteint automatiquement quand le camion quitte le garage et le ventilateur s'arrête après un certain temps. (Extrait d'AQC : Dust Collecting Systems and Source Capture Equipment. Il existe d'autres fabricants.)

Après la visite de mars 2024, notre recommandation était de fermer la caserne de Saint-Arthur pendant les rénovations de sécurité et la mise à niveau du bâtiment, en supposant qu'un bâtiment temporaire était disponible pour abriter les camions et l'équipement. Nous comprenons que la municipalité a pu effectuer les réparations sans fermer la caserne.

Malgré l'impossibilité de vérifier la documentation, chaque caserne semble se conformer aux exigences en matière de tests des pompes, de l'équipement, des appareils de protection respiratoire autonomes et des échelles. Les tuyaux d'incendie ne sont pas testés régulièrement.

D'autres recommandations concernant les casernes figurent à la section 7 Résumé et considérations.

## 6 Prévention des incendies, éducation du public, formation des pompiers

### 6.1 Prévention des incendies et éducation du public

Les programmes de prévention des incendies et d'éducation du public sont considérés comme essentiels pour réduire les risques d'incendie. Malheureusement, la seule preuve tangible de l'efficacité de ces programmes<sup>11</sup> est l'installation et l'entretien des détecteurs de fumée, qui ne constituent pas un outil de prévention, mais de notification précoce d'un feu, même s'il est prouvé qu'ils réduisent le risque de blessures, de décès et de dommages matériels. D'autre part, rien ne prouve que les activités normales de prévention des incendies ne réduisent pas le nombre de feux de bâtiment.

Une étude de Marcus Runefors et Finn Nilson<sup>12</sup>, publiée dans *Fire Technology*, explique que l'on sait que le risque d'incendie résidentiel mortel varie selon des facteurs sociodémographiques, alors que les méthodes de prévention sont diffusées de façon générale à la population, ce qui peut avoir un effet négatif sur l'efficacité de l'intervention. L'étude conclut que :

*[...] il n'y a pas de solution miracle. Il faut cibler l'intervention de prévention des incendies en fonction de chaque personne, selon les avantages et les effets potentiels. Actuellement, on observe couramment l'approche « à solution unique » dans le domaine. Cette étude montre que cette situation doit changer si l'on veut que les interventions de prévention des incendies soient aussi efficaces que possible.*

---

<sup>11</sup> Nous séparons l'inspection de conformité exigée par la loi des efforts de prévention et d'éducation du public. Cette inspection de conformité peut parfois prévenir un incendie (inspection d'une cuisine commerciale, d'une laverie, etc.), tandis qu'un programme de prévention et d'éducation du public consiste généralement à faire du porte-à-porte, à distribuer des brochures, à faire des présentations au public pendant les semaines de sensibilisation et à publier des messages sur les médias sociaux. Rien ne prouve que ces programmes contribuent à réduire la fréquence des incendies. Au Royaume-Uni, on a cité les vérifications de sécurité à domicile – où l'on invite les pompiers à entrer dans la résidence et à donner des conseils de sécurité incendie selon le contenu et les facteurs de risque en présence – comme facteur de réduction du nombre d'incendies.

Une vérification de sécurité incendie à domicile comprend généralement une vérification générale (appareils électroniques ou liquides inflammables, emplacement des bougies, présence d'extincteurs et de couvertures antifeu, etc.), de l'information de base sur les incendies et la sécurité, et la vérification ou l'installation de détecteurs de fumée.

<sup>12</sup> Marcus Runefors, Division of Fire Safety Engineering, Université de Lund, Lund, Suède; Finn Nilson, Département d'études politiques, historiques, religieuses et culturelles, Université de Karlstad, Karlstad, Suède, et Centre de recherche sur les risques sociétaux, Université de Karlstad, Karlstad, Suède.

Une autre étude, publiée dans le *Journal of Safety Research*<sup>13</sup>, conclut que les vérifications de sécurité incendie à domicile effectuées par les pompiers de la zone étudiée :

*[...] montre que les incendies et les incendies propagés diminuent au maximum de 6 % à 8 % par an (en supposant une causalité de 100 %) et que l'intervention a des effets économiques positifs, les bénéfiques dépassant jusqu'à 8 à 11 fois les coûts.*

D'autres études menées au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande concluent qu'il faut cibler les personnes ou, au moins, les groupes démographiques lors des efforts de prévention, et que les techniques de prévention doivent être personnalisées pour être efficaces.

Nous savons que la prévention et l'éducation du public font partie de la responsabilité du chef des pompiers. Les pompiers en service apportent leur aide si les activités de prévention et d'éducation se déroulent à la caserne ou à moins de trois minutes de celle-ci (p. ex., visite scolaire de la caserne et de l'équipement). La plupart du temps cependant, le chef est le seul responsable des activités d'éducation et de prévention. Nous concluons que ces activités ne sont pas optimales en raison de la charge de travail du chef et de la structure organisationnelle du service d'incendie. La section 7 présente des options à ce sujet.

## **6.2 La prévention et l'éducation doivent-elles être assurées par les pompiers?**

Non, la prévention et l'éducation du public ne doivent pas nécessairement être assurées par les pompiers ou les pompiers retraités. Le choix des personnes chargées de ce rôle doit se fonder, en partie, sur leur connaissance du sujet et leur enthousiasme, plutôt que sur leur expérience de lutte contre les incendies. Certains pompiers n'ont pas la personnalité ou les connaissances nécessaires pour remplir ce rôle. D'autres, en revanche, y portent un intérêt marqué et sont bien qualifiés.

La prévention relève davantage de l'application de la loi : il faut donc bien connaître et comprendre les lois et règlements qui se rapportent à la prévention des incendies et aux codes du bâtiment. C'est là qu'un pompier peut être mieux indiqué. L'éducation du public consiste plutôt à faire connaître et accepter les mesures à prendre pour réduire le risque et les mesures de sécurité en cas d'incendie. Même si une formation en extinction des incendies peut être un atout, l'expérience en éducation est plus importante.

Nous examinons plus en détail la question des rôles des pompiers à temps plein à la section 7.5.

---

<sup>13</sup> Björn Sund, Carl Bonander, Niklas Jakobsson, Henrik Jaldell, Economics, Karlstad Business School, Université de Karlstad, Karlstad, Suède; Institute of Medicine, Health Metrics Unit, Université de Gothenburg, Suède; Centre for Public Safety, Université de Karlstad, Suède; Swedish Civil Contingencies Agency, Suède.

## 6.3 Formation des pompiers

Pomax n'a pas pu observer la formation ou discuter des programmes de formation dans chaque caserne. La formation est importante parce que les pompiers ne participent pas à un grand nombre d'interventions qui exigent un travail d'équipe et l'utilisation d'équipement (incendies, désincarcérations, sauvetages aquatiques, etc.). La formation permet de se familiariser avec le matériel et les techniques en vue de garantir un milieu de travail sûr et possiblement d'améliorer le sort des victimes.

Comme la formation est dispensée localement dans chaque caserne, il existe d'inévitables différences dans la forme et le fond. La centralisation de la formation améliorerait l'uniformité et l'échange des connaissances.

Pour assurer la cohérence, il est essentiel d'avoir un responsable de la formation à temps plein (voir la section 7.5 Personnel à temps plein).

On suggère les formations suivantes pour le personnel qui n'a pas les qualifications correspondantes<sup>14</sup> :

(Liste non exhaustive – ce sont des exemples)

- Sauvetage aquatique selon la norme NFPA 1006
- Cours sur le fonctionnement des pompes
- Inspection d'incendie 1
- Éducateur en sécurité incendie et en sécurité des personnes
- Enquête 1
- Évaluation du risque dans la collectivité
- Cuisine commerciale
- Code de prévention des incendies
- Test des bornes-fontaines (s'il y a lieu)
- Conduite d'intervention d'urgence
- Utilisation des pompes selon la norme NFPA 1002
- Maniement avancé des tuyaux d'incendie
- Aspiration à partir de points d'eau
- Lutte contre les feux de végétation
- Cours de recyclage sur les freins à air avec un mécanicien
- Formation à la désincarcération
- Formation continue pour les officiers et le personnel
- Formation sur le harcèlement
- Formation en leadership

---

<sup>14</sup> Suggestions de formation pour le personnel permanent et volontaire qui n'a pas encore suivi les cours. Tout le personnel n'a pas à suivre toutes les formations. Nous préconisons une répartition de l'expertise dans les rangs.

## 7 Résumé et considérations

- Les données de ce rapport montrent que les cinq casernes sont peu occupées. La caserne de Campbellton est la plus active.
- Au cours de la période d'étude de 5,75 ans, les casernes ont enregistré en moyenne 5 incidents par semaine.
- 30 % des incidents relevaient d'alarmes automatiques, 19 % d'accidents de la route, 18 % d'incidents divers et 15 % de feux de bâtiment, pour 80 % de l'ensemble des incidents.
- Quatre casernes – Atholville, Saint-Arthur, Val-d'Amour et Tide Head – se composent uniquement de pompiers volontaires. La caserne de Campbellton a un chef et quatre pompiers à temps plein, qui se relèvent par quart de 10 heures et de 14 heures; il y a donc une personne de garde 24 heures par jour.

### 7.1 Consignation des données

- Nous n'avons qu'une confiance moyenne dans les données qui nous ont été fournies. Nous sommes partis de 2 455 incidents enregistrés par le répartiteur de Bathurst. Après suppression de l'activité du véhicule administratif, il restait 1 938 incidents. Nous avons ensuite supprimé les incidents où l'horodatage manquait (données insuffisantes pour la mesure), ce qui a donné 1 297 incidents.
- Le délai d'intervention médian aux feux de bâtiments est acceptable pour toutes les casernes compte tenu de la géographie et de la distance parcourue.
- Les données de résultat ne sont pas disponibles dans le système des services d'incendie. Il s'agit d'un problème répandu partout en Amérique du Nord, qui n'est donc pas propre à la CRC.
  - Ce manque d'information complique la mesure de la valeur de l'activité du service d'incendie.
  - Sans données de qualité, on perpétue souvent des pratiques qui, même si elles sont de longue date, n'apportent peut-être pas la meilleure valeur à la municipalité. Autrement dit, on risque d'envoyer plusieurs véhicules à un site d'incident qui n'en requiert presque jamais plus d'un, ou qui ne requiert même pas la présence de pompiers, car « mieux vaut prévenir que guérir » ou « c'est ce qui se faisait avant ».
    - i. De bonnes pratiques de collecte de données et une analyse solide fourniront des indications précises sur la nature et la présence en temps opportun des ressources nécessaires.
  - Cette absence de corrélation entre l'activité d'intervention et le service fourni lors de chaque incident, regroupés par type d'incident, empêche d'évaluer la valeur financière et le rendement du service d'incendie.

- Les données relatives au [temps médian passé sur les lieux d'un incident](#) indiquent que la CRC pourrait être en mesure de réduire la fréquence des interventions et le nombre de camions dépêchés sans augmenter les risques pour la population.

### 7.1.1 Surestimation du nombre d'incidents

Le nombre élevé de feux de bâtiment nous a surpris pour chacune des municipalités, en particulier Val-d'Amour<sup>15</sup>. Nous avons donc résolu d'examiner et de compter à la main chaque instance de feu de bâtiment et constaté qu'on en a compté certains deux ou trois fois, quatre fois même dans deux cas. La même chose se passe avec d'autres types d'appels, mais les interventions concernant les feux de bâtiment ressortent, car on y dépêche souvent plusieurs véhicules.

Nous en avons discuté avec la directrice générale et recommandons que le service d'incendie collabore avec le centre de répartition de Bathurst pour réviser la façon de consigner les incidents.

Le Tableau 3 indique le nombre de feux de bâtiment survenus, par année, au mieux de nos calculs, après élimination des surdénombrements. Nous n'avons que 10 mois de données pour 2023. Le nombre élevé de feux de bâtiment certaines années reste préoccupant, en particulier à Val-d'Amour.

**Tableau 3 : Nombre de feux de bâtiment par caserne**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Atholville</b>	3	9	2	0	2	1
<b>Campbellton</b>	13	3	13	8	8	3
<b>Saint-Arthur</b>	1	4	1	0	1	3
<b>Tide Head</b>	4	1	2	1	2	1
<b>Val-d'Amour</b>	11	6	1	2	5	6

Le

Tableau 4 compare le nombre d'incendies par habitant pour diverses municipalités. La colonne « Par habitant » indique le pourcentage de la population touchée par un **feu de bâtiment** selon la **moyenne annuelle** pour les années indiquées. Les années pour lesquelles les données sont affichées dépendent du moment de la collecte.

---

<sup>15</sup> Certains feux de bâtiment dans la région de Val-d'Amour ont été attribués à des incendies criminels, mais leur nombre n'a pas été confirmé. Le nombre d'incendies a diminué en 2020 et en 2021, mais les feux de bâtiment signalés ont augmenté en 2022 et en 2023. Le nombre d'incendies signalés est nettement anormal par rapport à la population.

**Tableau 4 : Comparaison des municipalités – pourcentage de la population touchée par un feu de bâtiment**

	Population	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Par habitant
Campbellton (N.-B.)	11 986				32	23	19	11	18	14		117	0,16 %
Saint John (N.-B.)	69 895	60	57	66	74	66	52	57	59			491	0,09 %
North Dundas (Ont.)	11 304					9	9	10	9	13		50	0,09 %
Central Elgin (Ont.)	13 746					5	8	6	9	9	8	45	0,05 %
Cornwall (Ont.)	47 845				23	18	32	25	32	20		150	0,05 %
Lincoln (Ont.)	25 719		19	9	8	10	7	16				69	0,04 %
Halton Hills (Ont.)	62 951					21	19	27	18	12	27	124	0,03 %
Grimsby (Ont.)	28 883			4	15	7	8	10				44	0,03 %
Clarington (Ont.)	92 013	25	15	19	15	15	15					104	0,02 %

## 7.2 Incidents et risques d'incendie

La façon idéale de mesurer le risque dans une collectivité est d'utiliser l'historique des feux de bâtiment et d'autres incidents urgents. Il existe plusieurs définitions du risque; une définition communément admise est la formule :  $probabilité \times incidence = risque$ . Il existe d'autres risques que les incendies dans la collectivité, comme ceux liés aux plans d'eau, mais leur probabilité ou fréquence est faible. Certains incidents qui ont une probabilité plus élevée, comme les accidents de la route, ont généralement une incidence faible<sup>16</sup>. On doit tenir compte de nombreux éléments pour mesurer l'« incidence » du risque, notamment :

- Qui ou quoi est touché?
  - Biens ou personnes? Individu, groupe ou communauté? Risque à court ou à long terme? Risque pour le public, les pompiers ou les deux?
  - Les incidents présentant une forte probabilité de faux positif (alarmes, accidents de la route), où l'on dépêche plusieurs camions par mesure de précaution (« au

<sup>16</sup> 1) *Necessity of Fire Department Response to the Scene of Motor Vehicle Crashes*. D. L. Funk, M.D., NREMT-P; J. F. Politis, B.A., NREMT-P; M. Earlean, M.D., et E. T. Dickinson, M.D., NREMT-P.

2) *Can emergency medical dispatch systems safely reduce first-responder call volume?* Prehospital Emergency Care. D. C. Cone, N. Galante, D. S. MacMillan.

3) *Predicting the Need for Extrication in Traffic Accidents Reported to 911: Is Anyone Pinned/Trapped?*

C. Davis, EMD-I; P. Dodson, M.D., M. en santé publique, FAAFP; C. Pore, M. Sc., paramédic; S. Sangaraju, M. Sc.; M. Broadbent, M. Sc.; G. Scott, M.B.A., EMD-Q-I; I. Gardett, Ph. D.; C. Olola, Ph. D.

cas où »), créent-ils un risque comparable ou supérieur en raison de la conduite de gros véhicules à grande vitesse ou de la précipitation des pompiers volontaires vers la caserne ou le lieu de l'incident, par rapport à un temps accru au centre de répartition pour recueillir l'information susceptible de conduire à une intervention plus équilibrée? À noter qu'il y a peu de types d'incidents où chaque minute ou seconde compte.

Le risque est dynamique et on pourrait ajouter à ce rapport 20 ou 30 pages sur la théorie du risque et son application. Cependant, dans le cas des feux de bâtiment, l'historique des incidents sur près de six ans indique que leur probabilité est faible à Atholville, à Saint-Arthur et à Tide Head, faible ou modérée à Campbellton et discutable à Val-d'Amour, en raison du nombre élevé d'incendies par rapport à la population.

Il importe de comprendre le « risque », car le conseil de la CRC devra décider du niveau de risque acceptable pour la nouvelle municipalité, ce qui déterminera les besoins en actifs et en ressources de lutte contre les incendies. Pomax a formulé des recommandations solidement fondées sur les données disponibles, mais le conseil devra déterminer l'aspect « construit social » du risque, qu'on explique aux paragraphes suivants.

L'extrait suivant est tiré de *Disaster Theory*, par David Etkin, professeur à la Faculty of Liberal Arts and Professional Studies de l'Université York.

*La première chose à savoir sur le terme « risque » est qu'il revêt un sens différent d'une personne à l'autre. Il n'y a pas d'accord universel sur sa signification. Toute conversation sérieuse sur le risque doit donc commencer par une compréhension commune de sa définition. Il importe moins de savoir quelle définition est utilisée que de se mettre d'accord sur une acception et d'aller de l'avant.*

(Voir également les publications de Paul Slovic, de Richard H. Thaler, de Carl S. Sunstein, d'Amos Tversky et de Daniel Kahneman [dont deux ont reçu un prix Nobel], qui traitent de l'économie comportementale et du risque et sur lesquelles se fonde l'énoncé de David Etkin.)

Dans le chapitre 3 sur les risques de catastrophe de son livre, David Etkin déclare :

*Malgré une apparence d'objectivité, il est plus juste de dire que le risque est largement construit par la société. Il n'y a pas de stratégie optimale d'évaluation ou de gestion des risques : c'est le contexte qui détermine l'approche qui convient le mieux. De plus, de nombreux pièges ou problèmes entraînent*

*l'estimation médiocre ou biaisée des risques (adhésion à une vision du monde donnée, heuristique<sup>17</sup>, rationalité limitée<sup>18</sup>, émotions, valeurs).*

Les mots du professeur Etkins sur le construit social du risque, fortement basés sur les travaux de Paul Slovic, de Richard H. Thaler, de Carl S. Sunstein, d'Amos Tversky et de Daniel Kahneman, sont importants pour le conseil, qui devra décider d'accepter nos recommandations selon notre définition du « risque » (probabilité et incidence) ou d'accepter une autre solution qui lui paraît satisfaisante.

La formule du risque s'écrit de diverses façons (p. ex., *risque = danger × vulnérabilité*). Aux fins de ce rapport, nous utiliserons la formule *probabilité x incidence = risque*.

Il y a peu d'événements mettant réellement la vie en danger où tout se joue en quelques minutes, encore moins en quelques secondes. Une abondante littérature de recherche provenant de revues scientifiques, de sécurité, de médecine, d'ingénierie incendie et d'autres revues à comité de lecture (nous en citons quelques-unes dans ce rapport) étaye cet état de fait. Le délai d'intervention est toutefois crucial pour certains types d'événements, notamment les incendies, les arrêts cardiaques ou respiratoires, les fuites de monoxyde de carbone lorsque des occupants se trouvent encore dans le bâtiment et les fuites de chlore ou d'autres émanations nocives. Heureusement, de tels incidents sont rares et, d'après les données à disposition, se produisent au plus 50 fois l'an. On peut toutefois les considérer comme des incidents à haut risque.

Le risque est la *probabilité x l'incidence*, et on peut influencer positivement les deux composantes. Certains types de bâtiments sont souvent considérés à haut risque (écoles, hôpitaux, établissements de soins), mais ne le sont pas, la probabilité d'un incident y étant généralement faible, malgré une incidence potentiellement forte. Un élément du bâtiment, comme une cuisine mal entretenue, une installation de chauffage qui ne répond pas à une norme sûre, l'absence d'un système de gicleurs ou des inspections incendie manquées, peut aggraver le risque. La probabilité est toutefois réduite par des inspections adéquates en temps opportun et la disponibilité de ressources de prévention des incendies pour mener à bien ces inspections et en assurer le suivi. Le personnel de prévention des incendies comprend les pompiers, et pas seulement le personnel désigné comme tel.

Plus l'on en sait sur les occupants, plus le service d'incendie peut évaluer les risques avec précision. Moins on en sait, plus on généralise, ce qui se traduit par une tendance à attribuer un niveau de risque plus élevé que la réalité.

---

<sup>17</sup> Raccourcis mentaux qui facilitent la résolution de problèmes et les jugements de probabilité; généralisations ou règles d'or qui réduisent la charge cognitive.

<sup>18</sup> Décision qui s'avère suffisante, sans être la meilleure possible, fondée sur un faux sentiment de rationalité en l'absence de toute l'information disponible.

Les services d'incendie dépendent des inspections et des enquêtes, ainsi que de l'éducation de la communauté, pour sensibiliser le public au risque d'incendie et à son incidence. Dans les services d'incendie à temps plein, les pompiers contribuent parfois à la prévention et à l'inspection en faisant des vérifications de sécurité dans les habitations et les entreprises (sensibilisation porte-à-porte aux principes de sécurité incendie, distribution de brochures d'information, vérification des portes de passage ouvertes dans les immeubles résidentiels, vérification de la certification des extincteurs, etc.). Les pompiers peuvent également profiter de ces occasions pour établir des plans préliminaires d'incendie : disposition des bâtiments, emplacement des camions de pompiers en cas d'incendie, emplacement et capacité des bornes-fontaines ou d'autres sources d'eau. Les pompiers à temps plein peuvent intégrer ces rôles à leurs fonctions habituelles, mais il sera plus difficile de persuader les pompiers volontaires d'offrir leur temps à cette fin.

### 7.3 Organisation du service d'incendie

Avant la réforme de la gouvernance locale, il y avait cinq services d'incendie dans ce qui constitue la nouvelle Communauté régionale de Campbellton :

- Atholville
- Campbellton
- Tide Head
- Saint-Arthur
- Val-d'Amour

Si Pomax réalisait cette étude de plan directeur de protection contre les incendies sur une page vierge, c'est-à-dire dans une municipalité où il n'y a aucune caserne de pompiers, et devait déterminer où les mettre, elle ne recommanderait pas d'autres casernes que celle de Campbellton, sauf peut-être un service de pompiers volontaires à Val-d'Amour, selon les résultats d'un examen plus approfondi du nombre en apparence élevé d'incendies par rapport à la population.

Voici les motifs de ce constat :

- Les données montrent que la probabilité de feu de bâtiment est **faible**.
- Les coûts d'immobilisation et de fonctionnement d'une caserne, des camions, de l'équipement et de la formation sont élevés par rapport à la fréquence des besoins.
- Dans certaines localités, comme Tide Head et Atholville, des feux de bâtiment se produisent en moyenne tous les deux et quatre mois respectivement, et la caserne de Campbellton est à 5 à 11 minutes de route.

Cependant, le temps de trajet vers Val-d'Amour et Saint-Arthur est de 12 à 20 minutes à partir de la caserne de Campbellton, et de 14 minutes vers Saint-Arthur à partir de Tide Head. L'hiver,

le temps de déplacement peut être plus long dans les régions de Val-d'Amour et de Saint-Arthur.

Pour déterminer l'emplacement des casernes de pompiers, on considère d'abord la fréquence des feux de bâtiments, mais aussi la distance à parcourir, le délai d'intervention et, parfois, le terrain et les conditions météorologiques.

Si l'on pouvait faire une recommandation à partir des seules statistiques, une seule caserne de pompiers à Campbellton suffirait à la CRC (sous réserve du résultat de la vérification du nombre de feux de bâtiment dans la région de Val-d'Amour). Toutefois, compte tenu d'autres facteurs comme la distance, le terrain et les conditions météorologiques, nous recommandons à la CRC d'envisager à tout le moins la mise hors service de la caserne d'Atholville, et idéalement de celle de Tide Head. On pourrait redistribuer les engins et équipements des deux casernes et vendre ou donner l'équipement en surplus.

Les pompiers volontaires d'Atholville et de Tide Head devraient être accueillis à Campbellton ou dans une autre caserne de la communauté régionale.

### **7.3.1 Ressources en casernes et en engins d'incendie**

La recommandation de fermer des casernes de pompiers risque de susciter l'inquiétude du public et des pompiers; il est naturel de rejeter l'idée de perdre des acquis, peu importe les données disponibles.

Si l'on part d'un autre point de vue, où il n'y aurait aucune caserne, et qu'on recommandait la construction de deux nouvelles casernes à Tide Head et à Atholville ou dans les environs, à cinq et à onze minutes de route de la caserne de Campbellton, pour un feu de bâtiment tous les deux mois, on se heurterait sans doute à un certain scepticisme quant à leur nécessité. La raison de ce doute serait probablement le coût de fonctionnement des casernes pour une moyenne de six feux de bâtiment par an. Ce coût comprendrait quatre autopompes usagées d'un coût unitaire de 300 000 \$ à 750 000 \$ et deux véhicules de secours, aussi usagés, au coût de 175 000 \$ à 500 000 \$. L'équipement de chaque véhicule, estimé à un coût prudent de 40 000 \$, ajoute encore 320 000 \$. Le recrutement et l'équipement des pompiers volontaires entraîneraient des dépenses supplémentaires (certains estiment 10 000 \$ par volontaire), portant le coût de l'établissement et du maintien d'un service de pompiers volontaires à plusieurs millions de dollars.

On répliquera que comme les camions, l'équipement, les bâtiments, les fournitures et les pompiers volontaires sont déjà à Atholville et à Tide Head, il n'y a pas de coût supplémentaire. Pourtant, il est là, il n'est tout simplement pas dépensé d'un coup. La caserne de Tide Head, par exemple, dispose d'une autopompe de 2017, mais d'une autre de 1997, qui a dépassé sa durée de vie utile, et d'un véhicule de secours de 2000, qui a 24 ans. Ces deux derniers véhicules devront donc être remplacés prochainement, au coût susmentionné. D'autres casernes sont

dans la même situation. Le même principe s'applique à l'équipement des deux casernes, même si les coûts pourraient s'étaler sur plusieurs années.

Les coûts futurs ou imminents ne sont pas l'unique raison de recommander la fermeture de ces deux casernes. Les données indiquent aussi qu'en raison du faible nombre d'incidents dans ces deux endroits et aux alentours, et de la proximité du poste de Campbellton, les casernes sont superflues. Notre recommandation se fonde sur les données et l'analyse des risques, mais le conseil devra tenir compte de l'aspect [construit social](#) du risque à l'examen de cette recommandation.

Si la CRC décide de laisser les casernes en place, de façon temporaire ou permanente, nous recommandons d'en rationaliser les engins d'incendie et l'équipement. Les casernes d'Atholville et de Tide Head se trouvent à environ quatre minutes l'une de l'autre, et la caserne de Campbellton est à cinq minutes de celle d'Atholville. Atholville et Tide Head ont chacune trois engins d'incendie. Une autopompe à chaque caserne suffirait parce qu'elles s'appuieraient l'une l'autre, et le véhicule de secours de Campbellton est à cinq à neuf minutes de route<sup>19</sup>. Les véhicules de secours n'ont pas à arriver en premier sur les lieux. Nous proposons une réduction d'au moins quatre camions de pompiers dans la nouvelle municipalité, même si le conseil décide de ne pas fermer de casernes, évitant des coûts de remplacement futurs de 300 000 \$ à 750 000 \$ par véhicule équipé.

Le parc de véhicules d'Atholville est relativement moderne : des autopompes de 2014 et de 2018 et un véhicule de secours de 2018. À Tide head, on dispose d'une autopompe de 2017 et d'une autre de 1997 – qui a donc 27 ans – et d'un véhicule de secours qui a près de 25 ans. Étant donné une moyenne de trois incidents par mois et d'un feu de bâtiment tous les deux mois pour la période d'étude de six ans, la caserne d'Atholville est suréquipée. Nous reconnaissons la difficulté pratique de réduire et de redistribuer les actifs d'Atholville, mais la caserne n'est plus « seule », elle fait maintenant partie d'un service d'incendie plus grand et a un accès facile à ses ressources.

Notre recommandation, déjà formulée, est de désaffecter les casernes d'Atholville et de Tide Head et d'en redistribuer les actifs. Une option est de désaffecter la caserne d'Atholville, qui est tout près de la caserne de Campbellton, et de ne garder qu'une autopompe à Tide Head, avec

---

<sup>19</sup> Lorsque les municipalités qui composent la nouvelle communauté régionale étaient séparées, chacune était responsable de sa propre protection contre les incendies, et elles ont choisi de mettre en place des services d'incendie distincts. En cas de besoin, on appelait la caserne la plus proche. Par exemple, la caserne d'Atholville pouvait appeler celle de Tide Head ou de Campbellton en renfort. Cette aide est mutuelle ou automatique selon l'entente établie. Ces ententes ne sont plus nécessaires dans la nouvelle municipalité, car les casernes font partie d'un seul service d'incendie, et leurs ressources seraient dépêchées dans la municipalité selon les besoins. On aurait toujours besoin d'ententes d'aide mutuelle ou automatique avec les services d'incendie situés à l'extérieur de la nouvelle municipalité.

Campbellton en renfort. La caserne de Tide Head a répondu à environ onze incidents par an au cours de la période étudiée, avec un feu de bâtiment tous les cinq ou six mois.

Si le conseil estime qu'il est préférable de garder ouvertes les deux casernes, il vaut mieux :

- garder une seule autopompe à chaque caserne, les renforts pour les quelques feux de bâtiment proviendraient de Tide Head et de Campbellton pour Atholville, et d'Atholville et de Campbellton pour Tide Head;
- utiliser l'une des autopompes pour remplacer l'autopompe International de 2006 à Val-d'Amour (on peut garder cette dernière comme véhicule de réserve lors de travaux d'entretien et de réparation);
- relocaliser le véhicule de secours 2018 d'Atholville à Campbellton pour remplacer le véhicule de 1999 (malgré son faible kilométrage).

On peut aussi retirer de la circulation le véhicule de secours de 1989 de Saint-Arthur, qui verrait le service assuré par Val-d'Amour ou une autre caserne, selon les décisions du conseil.

L'O présente le Annexe B Calendrier prévu pour le remplacement des véhicules dans la nouvelle municipalité (échéances approximatives), selon des recommandations modifiées de la NFPA, qui recommande par exemple un cycle de remplacement des autopompes de 15 à 20 ans, alors que l'O fait état d'un cycle de 20 à 25 ans pour tenir compte de la faible utilisation de certains véhicules.

Il y a d'autres possibilités de rationaliser le parc actuel, comme la vente d'une ou deux des autopompes et la modernisation de camions-citernes (qui datent de 1992, de 1995 et de 1996). Les options dépendent des décisions du conseil, mais il est possible de rationaliser le nombre de ressources au sein du nouveau service d'incendie.

### **7.3.2 Approche différente de la lutte contre les incendies**

On envisage rarement l'originalité dans la lutte contre les incendies et l'affectation des ressources, surtout parce qu'elle peut engendrer des approches non traditionnelles. On se doit toutefois de soulever certaines possibilités pour que le conseil puisse, à tout le moins, envisager que la lutte contre les incendies va au-delà des pompiers et de leurs camions.

On l'a vu, le coût estimé de [remplacement des engins d'incendie](#) est de l'ordre de 300 000 \$ à 750 000 \$ pour une autopompe usagée et de 175 000 \$ à 500 000 \$ pour un véhicule de secours usagé (une autopompe neuve peut coûter jusqu'à un million de dollars). Le coût éventuel du remplacement de deux véhicules à Val-d'Amour irait de 600 000 \$ à 1,5 M\$, auxquels s'ajoutent les réparations et l'entretien continus des véhicules et de la caserne. Il y a quelque 480 logements privés à Val-d'Amour selon Statistique Canada, et probablement des établissements commerciaux. Des données du Canada et d'ailleurs montrent que plus de 90 % des incendies se produisent dans des maisons unifamiliales, jumelées ou en rangée

(comme les condominiums). L'installation de gicleurs dans les résidences de Val-d'Amour coûterait en moyenne de 3 000 \$ à 3 500 \$, pour un total de 1,5 à 1,7 M\$, une somme comparable au coût de remplacement des camions de pompiers et d'entretien des casernes. De plus, les systèmes de gicleurs durent beaucoup plus longtemps que les camions de pompiers, même s'il faut remplacer les têtes au bout d'une quinzaine d'années.

Une telle initiative devrait bien sûr s'étaler sur plusieurs années, mais elle élimine la nécessité de remplacer et d'entretenir en continu les casernes, l'équipement et les camions de pompiers dans la communauté. Même si un incendie dans un bâtiment équipé de gicleurs requiert toujours l'intervention du service d'incendie, cette intervention peut provenir, pour Val-d'Amour et éventuellement Atholville, de la caserne de Campbellton, et le feu peut être éteint avant l'arrivée des pompiers.

On nous a informés que les bâtiments de la région sont autosuffisants (puits) et que l'eau se fait rare en été. Un système de gicleurs comprend une citerne de réserve d'eau de 600 à 800 litres, qui constitue la première source d'eau en cas d'incendie.

Nous comprenons que la proposition de solutions non traditionnelles pose certaines difficultés, mais le coût de maintenir une caserne est une difficulté encore plus grande lorsque l'on a d'autres options.

Idéalement, la fréquence des incendies et d'autres situations d'urgence diminuera grâce aux efforts enthousiastes de prévention et d'éducation du public déployés par le service d'incendie. Il convient toutefois d'envisager d'autres formes de lutte contre les incendies, outre les méthodes traditionnelles.

### **7.3.3 Incidence sur les assurances**

Une question importante se pose chaque fois qu'on formule des recommandations de modification des services d'incendie : celle de l'incidence des changements sur les assurances. La réponse est : nous ne savons pas. Les assureurs sont les seuls à pouvoir répondre, et ils hésitent à le faire, car chaque bâtiment, y compris ses occupants, est unique.

Pomax tente de trouver des lignes directrices applicables à l'incidence sur les assurances depuis 2011. Elle a bien rassemblé quelques exemples, mais rien dont on puisse tirer des conclusions, même à titre indicatif. Nous avons consulté le Service d'inspection des assureurs incendie, les principales compagnies d'assurance, les courtiers et les particuliers qui ont vu leur prime d'assurance changer à la modification de la couverture des services d'incendie. Au cours de ces entretiens pendant les 13 dernières années, nous avons appris les choses suivantes :

- L'assurance incendie ne représente qu'une partie de la prime. L'historique local et individuel des réclamations, la criminalité, les inondations, les avenants pour les œuvres d'art ou les bijoux, etc., sont d'autres facteurs à considérer. Les changements dans la couverture du service d'incendie ne touchent donc qu'une partie de la prime d'assurance.

- Les évaluations du Service d'inspection des assureurs incendie, qui sont transmises aux compagnies d'assurance, tiennent compte des efforts de prévention et d'éducation du public. De solides efforts en ce sens peuvent avoir un effet positif sur les primes d'assurance.
- Le calcul des primes comprend des aspects sociaux. Par exemple, les résidents sont-ils fumeurs? Chauffe-t-on au bois? Y a-t-il une cheminée ou un poêle à bois dans l'aire assurée?

Divers facteurs distincts influent sur la part des assurances liée au feu, mais voici quelques renseignements anecdotiques tirés d'entretiens et de notre expérience :

- Une conseillère municipale (d'une municipalité rurale d'une autre province) nous a dit que sa prime d'assurance avait augmenté de 15 \$ par année après la fermeture d'une caserne de pompiers située à environ 5 km de son domicile.
- Un résident a indiqué à un chef pompier (client de Pomax) qu'il avait constaté une réduction annuelle de 100 \$ (environ 5 %) après que le service d'incendie local eut obtenu l'agrément au service rapide de transport d'eau, considéré comme à peu près équivalent à la présence de bornes-fontaines. Cet agrément s'applique aux bâtiments situés dans un rayon de 8 km d'une caserne de pompiers.
- Chubb Security a indiqué que la fermeture d'une caserne de pompiers, la plus proche se trouvant alors à plus de 8 km d'une résidence d'été d'une valeur de 25 M\$, entraînerait une augmentation de la prime d'assurance de jusqu'à 5 000 \$ par an, soit environ 10 %.
- De notre expérience personnelle, l'installation d'un système de gicleurs résidentiel dans une maison sans fumeurs, poêles à bois ou cheminées, se traduit par des économies d'environ 5 %, soit 100 \$ par année.

Même si l'incidence de la fermeture d'une caserne sur les assurances est très difficile à évaluer, on peut avancer un taux de 5 % à 10 %, qui peut être atténué par l'amélioration des initiatives de prévention et d'éducation, que nous aborderons à la section 7.5.

## 7.4 Chefs des pompiers

Comme chaque caserne était un service d'incendie autonome avant la réforme de la gouvernance locale, chacune était dirigée par un chef volontaire. La réforme rassemble les casernes en un seul service d'incendie pour la communauté régionale, dirigé par un seul chef.

Nous comprenons que le chef des pompiers de Campbellton joue un rôle de coordination dans plusieurs aspects des services d'incendie : achats, budgets, supervision des véhicules, etc. Nous recommandons de nommer le chef des pompiers de Campbellton au poste de chef du service d'incendie de la CRC, et de mettre à jour le règlement sur le chef des pompiers et les autres règlements relatifs au service d'incendie.

Nous prévoyons que le chef des pompiers verra augmenter ses responsabilités et sa charge de travail, avec notamment la centralisation de la prévention et l'éducation du public, la révision

des politiques, la collecte et l'analyse des données, l'élaboration et la supervision des programmes de formation normalisés. Il devra aussi gérer des données supplémentaires sur les interventions, l'entretien des véhicules, les budgets et les actifs. On recommande donc de lui allouer un soutien administratif de 16 à 24 heures par semaine.

Nous recommandons que les chefs actuels des pompiers d'Atholville, de Saint-Arthur, de Tide Head et de Val-d'Amour deviennent chefs de caserne, chargés d'aider à la mise en œuvre des programmes et à l'entretien dans chaque caserne, selon les instructions du chef des pompiers, un peu comme des chefs de district ayant un domaine de responsabilité assigné. Selon les décisions du conseil sur d'autres recommandations de ce rapport, le nombre de chefs de caserne pourrait diminuer.

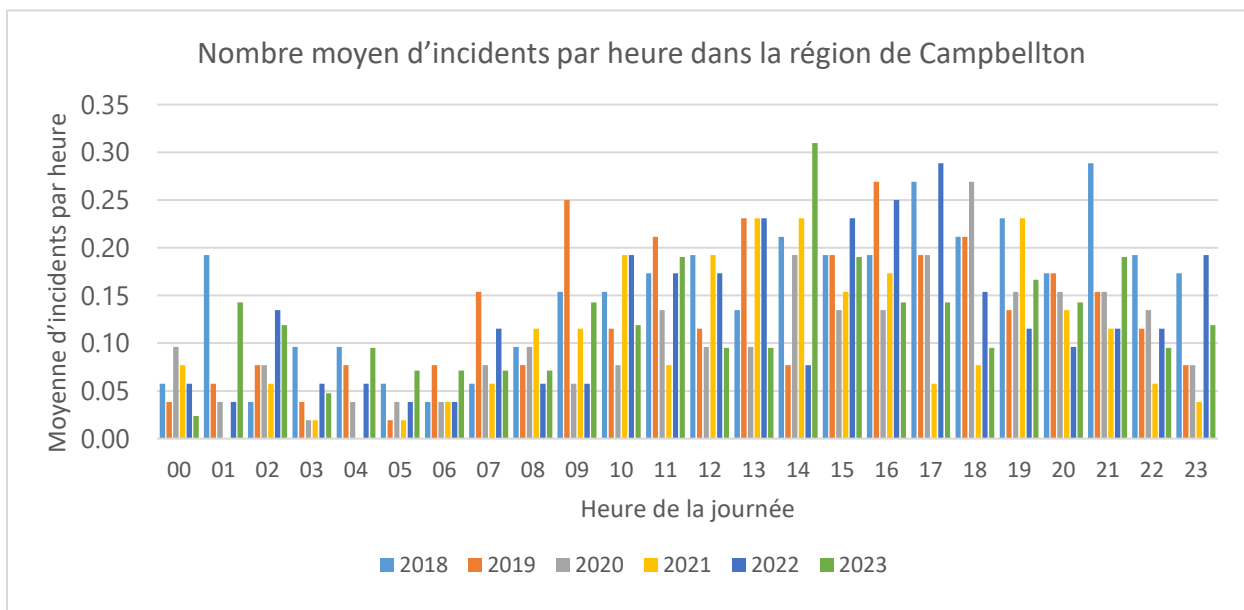
## 7.5 Personnel à temps plein

La caserne de Campbellton compte quatre pompiers à temps plein qui travaillent par quarts de 10 et de 14 heures de façon à avoir un pompier de garde en tout temps pour conduire le camion d'incendie principal sur les lieux d'un incident. Nous jugeons que ce n'est pas nécessaire à cette fin.

- [L'historique des incidents depuis 2018](#) indique qu'en moyenne, la caserne de Campbellton intervient pour environ
  - une alarme automatique (presque toujours fausse) par semaine;
  - un appel divers toutes les deux semaines;
  - un accident de la route toutes les deux semaines;
  - un feu de bâtiment toutes les quatre semaines et demie.

Bien sûr, les incidents ne se produisent pas avec une telle régularité, mais ces exemples indiquent la rareté des appels.

- L'historique des incidents selon l'heure montre que non seulement les incidents sont peu



fréquents – une moyenne de 0,31 incident par heure aux heures de pointe – mais que la probabilité d’un appel entre 22 h et 8 h est inférieure à 0,15 par heure et aussi faible que 0,02 pour certaines heures.

- Si on accepte la définition *probabilité x incidence = risque*, on conclut que la probabilité qu’un incident se produise est faible au point que le coût d’un pompier de garde en tout temps, aux seules fins d’intervention, n’offre pas une valeur optimale à la municipalité.
- Les pompiers apporteraient une plus grande valeur ajoutée à la communauté s’ils étaient déployés en équipe flexible de jour et de soir, sept jours sur sept (généralement entre 8 h et 21 h), afin d’aider le chef des pompiers à mener d’intenses activités de prévention et d’éducation du public pour faire baisser le nombre d’incendies<sup>20</sup>, à coordonner la formation des pompiers volontaires, à aider à la coordination et à l’entretien des engins d’incendie, etc.
  - On aurait une ou deux personnes de plus en service pendant les heures où se produisent la plupart des incidents, même s’il s’agit d’alarmes automatiques dans 30 % des cas. Cette configuration de personnel permettrait aussi de faire moins souvent appel aux pompiers volontaires.
  - À moins que les pompiers ne contribuent à ces services, on peut difficilement justifier le maintien du personnel à temps plein.
- La municipalité doit envisager d’attribuer des rôles à chaque pompier à temps plein dans les domaines de la prévention, de l’éducation du public et de la formation des pompiers, les autres membres du personnel à temps plein agissant à titre de remplaçants ou d’assistants. Les décisions quant à qui remplirait quel rôle peuvent se prendre par entente ou par concours.

La communauté régionale doit aussi se demander s’il est nécessaire de remplacer les pompiers à temps plein pendant les congés autorisés, comme les vacances ou les congés de maladie, vu le faible nombre d’incidents urgents et les autres observations et recommandations formulées dans ce rapport. L’avis du chef des pompiers est important dans cette décision, mais nous avons conclu ci-dessus qu’à moins que les pompiers à temps plein ne contribuent fortement à réduire le nombre d’incendies dans la CRC, on peut difficilement justifier le maintien du personnel à temps plein pour l’extinction des incendies. Il n’est donc peut-être pas nécessaire de les remplacer pendant les congés autorisés.

Nous reconnaissons qu’il est difficile d’attirer des pompiers volontaires si le conseil envisage de ne plus employer de pompiers à temps plein. Tout d’abord, nous tenons à préciser que nous ne suggérons pas de licencier le personnel existant, mais de le réaffecter comme décrit ci-dessus. Le rôle principal de ces membres du personnel devrait être de réduire le nombre d’incendies et d’autres incidents dans la nouvelle municipalité et d’assurer l’uniformité de la formation et de l’affectation. Nous avons clairement montré qu’il y a peu d’incidents dans la région de Campbellton, mais qu’il semble y avoir un nombre élevé de feux de bâtiment dans la CRC

---

<sup>20</sup> On constate un nombre élevé d’incendies dans certaines zones peu peuplées, en particulier à Val-d’Amour (si les données sont exactes).

compte tenu de sa faible densité de population. À notre avis, le maintien des pompiers à temps plein à quelques minutes de la caserne pour faire un petit nombre d'interventions, plutôt que de les utiliser pour réduire le risque et la fréquence des feux de bâtiment dans l'ensemble de la nouvelle municipalité, n'est pas une bonne utilisation des ressources.

### **7.5.1 Pompiers volontaires passant la nuit à la caserne**

L'hiver, deux pompiers volontaires dorment à la caserne de Campbellton de 23 h à 7 h afin de réduire les délais d'intervention la nuit, bien que cette pratique varie selon les conditions météorologiques et l'avis du chef. L'hiver, la neige et le froid obligent parfois les pompiers volontaires à déneiger leur voiture et à gratter leur pare-brise. Les retards dus aux conditions météorologiques augmentent le temps qu'il faut, à certaines heures, pour sortir du lit et se rendre à la caserne. On a dépensé 12 703 \$ à cette fin en 2022, et 9 530 \$ au cours de l'hiver 2023-2024. On a demandé à Pomax de commenter cette pratique.

D'un côté, l'idée d'éviter aux pompiers des retards d'intervention dus aux intempéries paraît bonne. Les deux ou trois pompiers (un membre à temps plein et les volontaires qui dorment à la caserne) qui arrivent en premier sur les lieux d'un incident doivent-ils toutefois attendre l'arrivée d'autres pompiers volontaires – qui ont peut-être à déneiger et à gratter leur voiture – avant de commencer l'intervention?

Nous sommes d'avis que trois pompiers qui arrivent ensemble sur les lieux sont mieux habilités à démarrer l'intervention qu'un seul, mais la pratique voulant que des pompiers dorment à la caserne a-t-elle un effet positif documenté sur l'activité à la scène d'incendie?

On l'a vu, la caserne de Campbellton a un niveau d'activité moyen, soit :

- une alarme automatique par semaine (fausse dans 99,4 % des cas enregistrés);
- un appel divers toutes les deux semaines;
- un accident de la route toutes les deux semaines;
- un feu de bâtiment toutes les quatre semaines et demie.

Vu le faible nombre d'incidents et le nombre minime d'incidents où tout se joue en quelques minutes, la nuitée des volontaires à la caserne permet-elle d'améliorer sensiblement le délai d'intervention et l'issue de l'incident? Il faut également tenir compte du fait que les heures concernées par cette pratique sont celles où le nombre d'incidents par heure est le plus faible. La probabilité qu'un appel se produise entre 23 h et 7 h est de moins de 15 % par heure et descend jusqu'à 2 % pour certaines heures.

Nous avons recommandé que l'équipe de nuit à temps plein soit affectée à un horaire de jour et de soir afin de contribuer à l'amélioration de la prévention et de l'éducation du public (moins il y a d'incendies, moins il faut intervenir). Les pompiers volontaires qui passent la nuit à la caserne n'auraient donc pas de partenaire à temps plein.

Si l'on examine cette pratique d'un point de vue statistique, on calcule un total de 720 heures entre 23 h et 7 h de janvier à fin mars. De 2018 à 2023, la proportion d'heures, dans cette plage, au cours desquelles un incident (tous types confondus) est survenu varie de 1,8 % à 5,4 %, selon l'année. Autrement dit, même au cours de l'année la plus active (2018), il n'y a pas eu d'activité pendant au moins 94,6 % du temps, tous types d'appels confondus.

À l'examen des données sur les feux de bâtiment<sup>21</sup> à Campbellton pendant les mois et les heures où les pompiers volontaires restent à la caserne, soit a) de 2018 à 2023, b) en janvier, en février et en mars, et c) de 23 h à 7 h, on relève zéro feu de bâtiment de 2018 à 2021, un en 2022 à 5 h, un en janvier 2023 à 6 h et un en mars 2023 à 6 h (Tableau 5).

**Tableau 5 : Feux de bâtiment pendant les nuits de garde des pompiers volontaires**

	Janvier		Mars
Heure	2022	2023	2023
5 h	1		
6 h		1	1

Selon nous, statistiquement et pratiquement, passer la nuit à la caserne a peu d'avantages quant au délai d'intervention pour les quelques appels où chaque minute compte. Cette pratique a toutefois coûté moins de 13 000 \$ en 2022 et autour de 9 300 \$ en 2023-2024, de sorte que le conseil peut considérer la dépense comme raisonnable pour assurer la tranquillité d'esprit.

## 7.6 Qu'est-ce qui attire les pompiers volontaires?

D'après nos entretiens avec des pompiers volontaires de nombreuses municipalités, l'attrait des services d'incendie se fonde sur deux raisons principales : 1) le service aux voisins et à la collectivité; 2) l'acquisition d'expérience pour devenir pompier à plein temps.

Ces motifs comportent certaines nuances. Certains aiment l'aspect « urgent » du service. D'autres sont des pompiers à plein temps à la retraite qui aiment la camaraderie que suscite l'intervention d'urgence, mais ne veulent pas avoir les contraintes d'une carrière à plein temps.

Il est impératif de comprendre comment attirer et retenir des pompiers volontaires. Comme dans les organismes autres que les services d'urgence, les volontaires doivent voir un avantage à leur action, que ce soit pour l'organisation, la collectivité, ou eux-mêmes. La littérature sur l'histoire du volontariat dans les services d'incendie révèle que dans de petites collectivités qui ont subi un incendie majeur avec d'éventuelles pertes humaines, où les résidents se sontentraîdés dans ce type de circonstances, le volontariat a offert une certaine protection pour les personnes et la collectivité. D'après notre expérience, les petites localités rurales éloignées des grands centres ont moins de mal à trouver des volontaires que celles de taille moyenne.

<sup>21</sup> Les feux de bâtiment sont une référence en matière d'intervention rapide. D'autres incidents, comme les arrêts cardiaques, sont également urgents.

Nous recommandons à la nouvelle municipalité de se référer au document d'information intitulé *Volunteer Fire Service Culture: Essential Strategies for Success*<sup>22</sup>, du National Volunteer Fire Council. Ce guide avance que les gens sont prêts à se porter volontaires auprès des organismes d'urgence si :

- l'expérience est enrichissante et vaut la peine d'y consacrer du temps;
- les exigences de formation ne sont pas excessives;
- les exigences de temps sont adaptables et gérables;
- ils sont récompensés par un sentiment de valeur personnelle;
- il y a un bon leadership qui réduit au minimum les conflits;
- l'organisation bénéficie d'un large soutien de la collectivité.

La publication, qui a été revue par l'American Psychological Association, aborde également les modèles d'organisation et de culture en milieu de travail qui peuvent avoir un effet important sur l'attrait et la fidélisation des volontaires.

Comme nous ne faisons ici qu'effleurer ce problème épineux, nous recommandons au conseil de télécharger cette publication et de s'y référer au bénéfice de la municipalité.

Enfin, quelques semaines avant de rédiger ce rapport, Pomax a discuté de la question de l'attrait des volontaires avec un autre client d'une localité de population et de superficie semblables à la CRC. Ce client fait face à un défi supplémentaire : le village est situé à proximité d'une grande zone métropolitaine, et plusieurs volontaires font la navette pour aller travailler, en particulier les jours de semaine. Le chef soutient cependant que le service d'incendie n'a guère de difficulté à attirer et à mobiliser des pompiers volontaires, malgré une réponse aux incidents légèrement moindre pendant les heures de bureau. Il ajoute toutefois que « d'un autre côté, nous payons 28 \$ l'heure », ce qui peut contribuer à la capacité du village à fidéliser les ressources. Même si la littérature nous dit que l'argent n'est pas un facteur de motivation des pompiers volontaires, ce chef pense que cela suscite, du moins au départ, l'intérêt des candidats.

---

<sup>22</sup> Le document *Volunteer Fire Service Culture: Essential Strategies for Success* est téléchargeable sur Internet.

## 8 Autres considérations importantes

Cette section aborde les questions et les sujets soulevés au cours de ce projet. Ils apparaissent ici s'ils ne sont pas clairement intégrés aux sections précédentes ou doivent être développés plus avant.

### 8.1 Services qui devraient être fournis par le service d'incendie

Les services qui devraient être fournis par le service d'incendie sont ceux qui ont une utilité prouvée scientifiquement ou empiriquement pour la sécurité publique : prévention, éducation du public, lutte contre les incendies, intervention en cas de noyade, urgence médicale occasionnelle (arrêt cardiaque, anaphylaxie compromettant la respiration, arrêt respiratoire), secours dans le cas d'une personne prise au piège (véhicule à moteur, machine, environnement, tranchée, hauteur), matières dangereuses.

Avant le milieu des années 1990, les services d'incendie intervenaient rarement en cas d'urgence médicale ou d'accident de la route. Ces 30 dernières années, faire appel aux services d'incendie pour des types d'incidents très variés, comme les accidents de la route et les incidents médicaux mineurs, est une pratique qui s'est généralisée. Les services d'incendie peuvent être d'une grande utilité pour les incidents les plus graves de ce type, mais ceux-ci sont rares. Nous avons présenté plus haut un exemple d'intervention selon le principe « mieux vaut prévenir que guérir », où l'on envoie les pompiers en cas de déploiement des [coussins gonflables](#).

L'étude de l'efficacité de l'intervention des services d'incendie dans les incidents médicaux et routiers, qui, combinés aux alarmes automatiques, représentent 80 % ou plus de tous les incidents, demanderait un autre « document de 30 pages » mentionné plus haut. Toutefois, pour avoir un historique précis de l'évolution des services d'incendie en ce que l'on appelle souvent « un service d'urgence tous risques », on peut consulter un article de Susan Braedley, professeure adjointe à l'École de travail social de l'Université Carleton, à Ottawa, intitulé *Pulling Men into the Care Economy: The Case of Canadian Firefighters* (Vol. 19(3), p. 264-278) qui a été publié dans la revue *Competition & Change*<sup>23</sup> (les pages 267-273 contiennent les principaux renseignements).

Il est plus facile d'envoyer les pompiers à presque tous les types d'appels, maintenant une pratique du secteur depuis les 30 dernières années, que d'utiliser des données, de travailler avec les centres de répartition pour affiner les procédures de prise d'appels et de remettre en question la valeur de l'activité, ce que nous avons suggéré tout au long de ce document.

---

<sup>23</sup> *Competition & Change* est une revue à comité de lecture qui aborde les domaines de l'économie politique, de la mondialisation, de la financiarisation, des chaînes de valeur mondiales et des études de gestion critique.

Les données et la littérature ne soutiennent pas le principe « au cas où » ou « mieux vaut prévenir que guérir » en matière de déploiement des services d'incendie. En plus de la liste des types d'incidents mentionnés au premier paragraphe de cette section, nous recommandons que la municipalité adopte une stratégie consistant à utiliser les données de résultats pour déterminer la nécessité d'une intervention, puis à s'assurer que les types d'incidents où le service d'incendie intervient et le niveau de service offert sont pris en compte dans un règlement municipal établissant et réglant le service d'incendie.

### 8.1.1 Niveau de service

La municipalité doit également déterminer le niveau de service à fournir lors des incidents où elle intervient. La National Fire Protection Association définit trois niveaux de service qui requièrent des niveaux de formation proportionnels à la prestation de service. Les exigences et les lignes directrices applicables à ces niveaux figurent dans les normes NFPA 472, 1006, 1670 et autres.

Les niveaux de service, comme les décrit la norme NFPA, dépendent des capacités de l'organisation, des niveaux de formation et de la disponibilité des ressources internes et externes. Par exemple, les sauvetages en tranchée étant rares, de nombreux services d'incendie s'entraînent à un niveau de sensibilisation et passent un contrat avec une entreprise privée locale (s'il y en a une) ou un autre service d'incendie pour effectuer ce type de sauvetage, dont le niveau de compétence est élevé. À l'inverse, si des incidents comme des sauvetages sur glace ou en milieu aquatique, ou encore des évacuations depuis un sentier enneigé surviennent deux ou trois fois par année, la municipalité devrait envisager de se doter de l'équipement et d'une équipe au niveau opérationnel ou technique et de fournir une formation continue pour assurer la prestation des services requis.

Les niveaux de service de la NFPA sont les suivants :

- **Sensibilisation.** Ce niveau représente la capacité minimale d'un intervenant qui, dans le cadre de ses fonctions habituelles, pourrait être appelé à intervenir ou pourrait être le premier sur les lieux d'un incident. Dans le cas d'un feu de bâtiment, par exemple, on peut former un pompier uniquement pour appliquer un agent (eau ou mousse) depuis l'extérieur du bâtiment.
- **Opérations.** Ce niveau correspond à la capacité de repérer les dangers, de manier l'équipement et d'utiliser les techniques nécessaires pour contribuer de manière sécuritaire et efficace à une intervention ou à un sauvetage technique sous la supervision d'un membre du personnel de niveau technicien.
- **Technicien.** Ce niveau représente la capacité de repérer les dangers, de manier l'équipement et d'utiliser les techniques nécessaires pour coordonner, exécuter et superviser efficacement et en toute sécurité une intervention ou un sauvetage technique.

Les responsables des services d'incendie connaissent parfaitement ces niveaux de capacité et, de préférence sur la base de données fiables, conseilleront la municipalité sur les niveaux de service à fournir et sur les besoins en matière de formation, d'équipement et d'autres actifs.

## 8.2 Affectation d'actifs et de véhicules

L'affectation des actifs et des véhicules a été traitée à la *section 7.3.1* Ressources en casernes et en engins d'incendie et à l'O Annexe B Calendrier prévu pour le remplacement des véhicules.

Autres commentaires :

- Les actifs du service d'incendie doivent être inscrits dans le programme de gestion des actifs de la municipalité. Les références aux véhicules ou aux équipements doivent être cohérentes entre les registres de la municipalité et ceux du service d'incendie.
- La gestion des stocks d'équipements et de matériel jetable doit se faire dans un lieu central. Bien que les chefs de caserne ou le personnel puissent y contribuer, la surveillance générale relève du chef de service d'incendie.

## 8.3 Renseignements sur le budget

- Les renseignements sur le budget des années précédentes n'étaient pas aussi disponibles ou utiles que nous l'avions espéré. La continuité des opérations au sein de la CRC devrait permettre au chef et à la municipalité de mieux contrôler les dépenses et les budgets futurs du service d'incendie.

## 8.4 Registres d'entretien et de réparation des véhicules

- Pomax ne disposait ni de registres détaillés ni de registres sommaires sur les coûts de réparation, d'entretien et de carburant des véhicules, qui lui auraient permis de calculer le coût d'exploitation par véhicule.
- Les registres d'entretien et de réparation doivent contenir des factures séparées ou un registre de réparation pour chaque véhicule, ainsi que les travaux d'entretien ou de réparation, le kilométrage, les heures d'utilisation, la date des travaux et le coût détaillé des pièces et de la main-d'œuvre. Idéalement, les registres des engins d'incendie devraient être intégrés dans un logiciel de gestion des réparations et de l'entretien du parc automobile de la municipalité.

## 8.5 Assistance lors d'accidents de la route

Le contexte de cette question a été partiellement abordé à la *section 8.1.1*, Niveau de service. Voir également la note de bas de page 16 à la page 45. Nous recommandons à la CRC de se retirer de l'entente concernant les *Directives sur les méthodes opérationnelles de NB 911 (0)*, mais d'informer par écrit le centre 911 que le service d'incendie interviendra en cas d'accidents de la route lorsque des témoins ou des passants signaleront une personne

coincée, un incendie ou d'autres raisons justifiant son intervention, et non pas en raison des mots clés des directives susmentionnées.

D'autres questions se posent concernant l'intervention des pompiers lors d'accidents de la route – même s'il n'y a pas de victimes à secourir ou à soigner – notamment : qu'en est-il du rôle des pompiers qui consiste à bloquer la circulation ou à nettoyer les liquides ou débris répandus sur la chaussée, et qui payera pour ces tâches qui font désormais partie des procédures du service d'incendie. Pour répondre à ces questions, il faut examiner le contexte d'intégration de ces tâches aux activités des services d'incendie (voir également la section 8.1).

Dans de nombreuses situations, deux camions de pompiers sont envoyés sur les lieux d'un accident impliquant un véhicule. Dans certains cas, on envoie deux camions parce que la situation semble suffisamment grave pour le justifier; parfois, c'est parce qu'il en faut plusieurs pour transporter les pompiers. Le plus souvent, un camion est envoyé sur les lieux, tandis que le second est utilisé pour barrer la circulation afin de protéger la scène de l'accident. Ce phénomène est plus fréquent sur les routes à plusieurs voies et les autoroutes. Le principe derrière ce modèle de déploiement repose sur l'idée que si un membre du public ne se rend pas compte de la présence d'un accident et continue à rouler au lieu de faire demi-tour, il vaut mieux qu'il percute un camion de pompiers de plus de 20 tonnes plutôt qu'un véhicule de police, une ambulance ou un véhicule des secours. Dans certains cas, l'intervention des pompiers n'est pas nécessaire sur les lieux d'une urgence, mais un camion est appelé pour bloquer la circulation afin de protéger les collègues du service d'urgence ou pour nettoyer les liquides et les débris. Les pompiers peuvent aussi aider les ambulanciers s'il y a des blessés.

Au cours des 20 dernières années, l'envoi des pompiers en cas d'accidents de la route s'est généralisé, en partie à cause de l'influence américaine des services d'incendie et paramédicaux, des médias sociaux et autres, qui ont fait accepter au public et aux services d'incendie cette pratique non validée, qui est considérée comme une intervention jugée utile.

Des études sur les accidents secondaires cherchent à déterminer si la présence de véhicules d'urgence sur les lieux d'un accident de la route augmente ou diminue le risque d'accidents secondaires<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> a) *Preventing Emergency Vehicle Crashes: Status and Challenges of Human Factors Issues*; H. Hsiao, National Institute for Occupational Safety and Health, Morgantown, Virginie occidentale, J. Chang, Dongguk University, Séoul, Corée du Sud, et P. Simeonov, National Institute for Occupational Safety and Health, Morgantown, Virginie occidentale; *Human Factors*, vol. 60, n° 7, novembre 2018, p. 1048-1072.  
b) *U.S. Fire Administration Emergency Vehicle Safety Initiative*; Interagency Agreement No. 2009-DE-R-103 et attribué par la National Institute of Justice (NIJ), Office of Justice Programs (OJP), U.S. Département de la justice à la U.S. Fire Administration (USFA).  
c) *Causes and Prevention Measures of Secondary Rear-end Accidents in the Rescue of Highway Traffic Accidents*; Y. Qing-Yuan; Kunming Fire Service Training School, Kunming 650208, Chine; Procedia Engineering.

La CRC devrait se poser les questions suivantes lorsqu'elle évalue la pertinence d'envoyer les pompiers sur les lieux d'accidents de la route :

- Quel est le rapport coût-efficacité de l'utilisation des ressources lorsque deux camions de pompiers équipés de gyrophares et de sirènes sont envoyés sur les lieux d'accidents de la route, où leur rôle consiste généralement à prodiguer des premiers soins (non urgents), à nettoyer les liquides (ce qui pourrait être fait par un conducteur de dépanneuse) ou à bloquer la route?
- Presque toutes les interventions des pompiers entraînent l'utilisation des gyrophares et des sirènes d'urgence, ce qui accroît le risque pour le public. Cette pratique doit-elle être maintenue? Il y a peu de véritables urgences.

### **8.5.1 Les camions de pompiers doivent-ils être utilisés pour faire barrage?**

Il existe plusieurs études concernant la sécurité sur les lieux d'incidents. La pratique la plus sûre semble être de placer de grands cônes à partir d'au moins 100 mètres – certaines études suggèrent un kilomètre – avant le lieu de l'incident afin de faire passer le trafic sur une autre voie ou sur l'accotement. Ensuite, si un conducteur ne remarque pas la situation d'urgence, il peut être alerté par le bruit provoqué par sa collision avec plusieurs grands cônes. Mais cela n'est généralement pas réalisable, à moins que le ministère des Transports et de l'Infrastructure ou les travaux publics locaux ne soient immédiatement disponibles pour intervenir et aider à installer les cônes. La police est responsable du contrôle de la circulation, ce qui signifie qu'elle peut avoir à assurer la disponibilité des ressources à cette fin.

#### **8.5.1.1 *Que se passe-t-il lorsque les camions de pompiers utilisés pour faire barrage sont heurtés?***

Certains pompiers déclarent : « Pensez à ce qui aurait pu arriver si nous n'avions pas été là ».

- À cette question, nous répondons : Nous ne savons pas ce qui se serait passé.
  - Un véhicule de police aurait-il été heurté?
  - Quelqu'un aurait-il été blessé ou tué, qui autrement ne l'aurait pas été?
  - Le véhicule de police n'étant pas aussi imposant, l'accident aurait-il pu être évité si le conducteur inattentif ne l'avait pas remarqué?
  - Le rôle des pompiers est-il de contrôler la circulation? Serait-il préférable de placer un ou deux véhicules de police inoccupés à environ 100 mètres devant l'accident et, s'ils étaient percutés, la perte serait-elle celle d'un véhicule de police de 60 000 à 80 000 dollars plutôt qu'un camion de pompiers d'une valeur de 750 000 dollars?

Nous ne pouvons pas répondre à la question et nous ne savons pas ce qui se serait passé si le camion de pompiers n'avait pas été là. Les études sur le sujet n'ont pas permis de déterminer de manière concluante que la présence d'un camion de pompiers pour faire barrage améliore la sécurité ou augmente le risque. Des études ont démontré qu'un nombre réduit de véhicules

d'urgence et de gyrophares lors d'un incident diminue le risque de tous les types d'incidents secondaires<sup>25</sup>.

Une étude montre que le véhicule à l'origine d'un incident secondaire est généralement un gros camion (80 %)<sup>26</sup>. Les conséquences d'une collision impliquant un camion de pompiers peuvent entraîner des dommages de plusieurs centaines de milliers de dollars et plusieurs mois d'immobilisation, voire le remplacement du camion et un délai de livraison de deux ans ou plus. Dans le pire des cas, comme le montre la dernière des images ci-dessous (à gauche), un pompier est décédé et un policier a été blessé. L'incident en bas à droite s'est soldé par le décès du conducteur de la voiture sur place, ainsi que par la blessure d'un passager et de quatre pompiers. L'utilisation de camions de pompiers pour faire barrage n'a pas permis d'éviter des morts et des blessés. Tous ces risques doivent être pris en compte lorsque l'on décide d'utiliser des camions de pompiers pour faire barrage.



À 15 h 14, des agents se sont rendus sur les voies sud de l'autoroute I-71 pour un accident avec blessures légères impliquant un seul véhicule. Les policiers ont commencé à enquêter sur l'accident lorsque des unités du service d'incendie du comté sont arrivées pour prêter main-forte, indique le communiqué de presse.

<sup>25</sup> *Preventing Emergency Vehicle Crashes: Status and Challenges of Human Factors Issues*; H. Hsiao, National Institute for Occupational Safety and Health, Morgantown, Virginie occidentale, J. Chang, Dongguk University, Séoul, Corée du Sud, et P. Simeonov, National Institute for Occupational Safety and Health, Morgantown, Virginie occidentale; *Human Factors*, vol. 60, n° 7, novembre 2018, p. 1048-1072.

<sup>26</sup> *Causes and Prevention Measures of Secondary Rear-end Accidents in the Rescue of Highway Traffic Accidents*; Y. Qing-Yuan; Kunming Fire Service Training School, Kunming 650208, Chine; Procedia Engineering.

Avant de déterminer le maintien ou non de la pratique consistant à envoyer les pompiers sur les lieux d'accidents de la route, nous recommandons de répondre à certaines questions :

- Si les pompiers doivent prodiguer les premiers soins lors d'un accident de la route, à quel moment les ambulanciers arrivent-ils par rapport à l'heure d'arrivée des pompiers? Les délais d'intervention des pompiers et des ambulanciers sont-ils suffisamment rapprochés pour que les pompiers n'aient pas besoin d'apporter une aide substantielle?
- La présence de nombreux véhicules d'urgence sur le site rend-elle la situation plus sûre ou plus risquée (accidents secondaires)?
- Est-il justifié d'utiliser un camion de pompiers (coût de remplacement de 750 000 \$ à 1 000 000 \$) pour faire barrage ou faut-il faire appel au ministère des Transports, au service des travaux publics ou à un camion spécialement conçu à cet effet? Certains services d'incendie aux États-Unis utilisent des véhicules de deuxième ligne pour faire barrage ou achètent des camions spécialement conçus à cet effet.
- Le contrôle de la circulation relève-t-il de la responsabilité du service d'incendie?
- La CRC souhaite-t-elle que le service d'incendie assure le contrôle de la circulation et dans quelles circonstances (personnes coincées, demande d'Ambulance Nouveau-Brunswick)?

Il faut également se demander qui ou quel service sera chargé de faire barrage à la circulation ou de nettoyer la chaussée si les pompiers ne sont pas présents, et à qui reviendra le coût. La police est responsable du contrôle de la circulation; nous suggérons donc qu'elle assume cette responsabilité. Le nettoyage de la chaussée et des déversements mineurs de liquide de refroidissement ou autres peuvent être pris en charge par les conducteurs de dépanneuses, qui disposent du même absorbant que les pompiers et qui factureront les propriétaires des véhicules ou leur compagnie d'assurance.

Comme pour tout le reste, les détails permettent de prendre des décisions éclairées. Que la municipalité décide ou non de continuer à intervenir en cas d'accidents de la route, l'objectif de notre discussion est de démontrer que les décisions opérationnelles et administratives doivent être prises sur la base de données complètes, qui ne sont pas encore disponibles pour la CRC, mais qui devraient être recueillies. Cette approche recommandée n'exclut pas les situations où l'information provenant de la scène indique clairement la nécessité de faire intervenir le service d'incendie, mais nous déconseillons un déploiement fondé sur l'utilisation de mots clés qui n'ont pas été validés.

## **8.6 Réduction des alarmes automatiques**

Les réponses aux alarmes automatiques sont traitées à la section 4. Afin de réduire le nombre d'alarmes automatiques et les fausses alertes incendie qui en résultent, des provinces et territoires ont décidé d'infliger des amendes aux propriétaires des locaux après la deuxième ou la troisième fausse alerte. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la légalité de telles

amendes au Nouveau-Brunswick. La municipalité de Rothesay est un exemple d'administration qui impose des amendes pour les fausses alertes, avec son arrêté 3-20, annexe A.

Au Royaume-Uni, une autre pratique consiste à exiger des propriétaires d'immeubles où se déclenchent fréquemment de fausses alertes la mise en place de systèmes de détection qui surveillent les niveaux de fumée, de chaleur et de monoxyde de carbone et qui sont reliés à un poste de surveillance opérationnel 24 heures sur 24.

## **8.7 Les pompiers volontaires doivent-ils se rendre à la caserne ou au lieu de l'incident?**

La question de savoir si les pompiers volontaires doivent se rendre à la caserne de pompiers lors d'appels, ou directement sur les lieux d'un incident est débattue partout au Canada. La plupart des services d'incendie s'accordent à dire que, dans l'idéal, les pompiers volontaires devraient se rendre à la caserne, enfiler l'équipement de protection qui s'y trouve et partir ensemble à bord d'un camion. Ce modèle de déploiement pose problème lorsqu'un pompier volontaire doit passer devant le lieu de l'incident pour se rendre à la caserne ou lorsqu'il intervient depuis un endroit situé entre la caserne et le lieu de l'incident. Dans un tel cas, le pompier volontaire s'éloignerait des lieux de l'incident pour se rendre à la caserne, puis reviendrait sur les lieux.

Les pompiers volontaires transportent parfois leur équipement de protection dans leur véhicule, de préférence dans un sac de protection. Le sac doit non seulement protéger l'équipement de l'usure ou d'autres dommages, mais aussi protéger le pompier et sa famille contre les substances cancérigènes présentes dans l'équipement et résultant des interventions. C'est pourquoi il est préférable de garder le matériel propre et à la caserne. Une politique visant à intervenir depuis une caserne peut réduire l'exposition aux substances cancérigènes.

Si un ou plusieurs pompiers arrivent sur les lieux d'un incident, en particulier un feu de bâtiment, avant le premier camion de pompiers, que peuvent-ils faire? Dans la plupart des cas, la seule chose à faire est d'évaluer l'incendie (appelée « analyse de la situation ») et d'attendre l'arrivée d'un camion de pompiers. Si deux pompiers ou plus arrivaient avant un camion, un sauvetage pourrait être effectué, bien que cela soit très dangereux.

Du point de vue de la santé et de la sécurité, nous recommandons aux pompiers volontaires de se rendre à la caserne, où l'équipement est conservé, et d'intervenir en équipe. L'aspect pratique peut être différent.

Pour répondre à cette question, nous nous tournons à nouveau vers les statistiques. Même si les casernes de pompiers ne disposent pas des statistiques que nous allons suggérer, les données doivent être recueillies de manière prospective. Pour les incidents qui se produiront dans les six prochains mois, les pompiers volontaires devraient consigner et signaler leur façon d'intervenir (directement sur les lieux ou à partir de la caserne), l'heure d'arrivée du camion et leur

emplacement lors de l'appel (plus prêt de l'incident ou de la caserne). Les résultats de cette enquête fourniraient des renseignements suffisants pour permettre à la municipalité de prendre une décision sur le déploiement des pompiers volontaires.

En conclusion, l'intervention en équipe à partir d'une caserne de pompiers est le modèle le plus optimal, car les pompiers disposent de moyens très limités lors d'un feu de bâtiment sans camion ni équipement adéquats. De plus, il existe un danger – et probablement une responsabilité municipale – si une tentative de sauvetage est entreprise sans renfort ou camion sur place. À l'exception des feux de bâtiment et de quelques autres types d'incidents abordés dans ce rapport, il est peu probable que quelques minutes supplémentaires pour se rendre à une caserne de pompiers mettent en danger des vies. Or, il y a des exceptions. Par exemple, le fait de se rendre directement sur les lieux d'un arrêt cardiaque, plutôt que de passer d'abord à la caserne des pompiers, peut s'avérer déterminant. C'est l'un de ces événements où chaque minute et seconde compte.

Nous recommandons une politique selon laquelle les pompiers volontaires se rendent à la caserne, sous réserve d'exceptions, comme les arrêts cardiaques. Il existe probablement d'autres exceptions, de sorte que toute politique devra faire l'objet d'un suivi, d'une collecte de données et d'ajustements.

## **8.8 Rémunération des pompiers volontaires**

La rémunération des pompiers volontaires varie (0). Dans un souci d'équité et d'uniformité, nous recommandons son harmonisation, ce qui signifie, pour les ressources humaines, hausser l'échelle de rémunération la plus basse au niveau de la plus élevée. Cet ajustement peut parfois s'échelonner sur plusieurs années et inclure le gel de la rémunération des personnes situées au sommet de l'échelle salariale, le temps de combler l'écart.

Cependant, les incidents sont relativement peu fréquents dans les casernes où l'écart par rapport à l'échelle salariale la plus élevée est le plus important. À l'exception de la caserne de Campbellton, celles d'Atholville, de Saint-Arthur, de Tide Head et de Val d'Amour enregistrent en moyenne seulement 80 incidents par année. De plus, si les recommandations concernant les plans de déploiement fondés sur des données probantes sont mises en œuvre, nous nous attendons à ce que le nombre total annuel d'interventions diminue d'autant.

Nous sommes conscients que certains pompiers ont exprimé le souhait de rester de véritables volontaires pour leur collectivité et de ne pas être rémunérés. Il semblerait que cette question préoccupe tellement certains d'entre eux qu'ils songent à démissionner. Leur intention est louable. Toutefois, il y a des avantages et des inconvénients à faire partie d'une grande organisation, et l'uniformité des échelles salariales peut être considérée comme l'un ou l'autre, selon le point de vue de chacun. Nous suggérons aux pompiers volontaires qui préfèrent ne pas être rémunérés de faire un don à une œuvre caritative. En ce qui concerne les pompiers ayant

indiqué qu'ils quitteraient leur rôle de pompiers volontaires, nous espérons que leur désir de servir la collectivité les convaincra de continuer à exercer leurs fonctions.

## **8.9 Stratégie future**

Les plans directeurs de lutte contre les incendies proposent généralement des calendriers de changement sur une période de dix ans, qui se traduisent souvent par la construction de nouvelles casernes, l'acquisition de camions et d'équipements, et l'embauche de personnel supplémentaire. Il s'agit d'une approche traditionnelle qui combine des projections et des prévisions basées sur des possibilités de croissance faible, moyenne et élevée. Il est intéressant de noter qu'il n'existe aucune preuve que la croissance d'une municipalité entraîne une augmentation du nombre d'incendies, du moins pendant 10 à 20 ans. Elle peut toutefois entraîner une augmentation du nombre d'appels en raison d'interventions médicales et d'accidents de la route, dans les cas où une municipalité décide que son service d'incendie doit répondre à ce type d'événements.

L'approche de Pomax en matière de plans directeurs consiste à déterminer les changements attendus s'il existe des preuves permettant d'étayer une telle conclusion. Autrement, nous recommandons l'adoption d'une stratégie pour limiter les coûts tout en améliorant la protection du public, ainsi qu'une gestion judicieuse des actifs, qui comprend non seulement la mise hors service de certains, mais aussi l'acquisition d'autres fondée sur des données fiables.

Le présent rapport vise à aider la CRC et son service d'incendie à devenir autosuffisants grâce à de bonnes techniques de collecte de données et à des analyses précises, notamment par des cours et d'autres activités de formation favorisant l'utilisation des données. De cette manière, la CRC sera en mesure de suivre régulièrement les tendances et les résultats et de rendre compte à la directrice générale et au conseil de l'efficacité des efforts en matière de prévention, d'éducation du public et d'interventions. Pomax est prêt à rester disponible pour apporter son aide dans le cadre de la mission en cours.

## Annexe A Directives sur les méthodes opérationnelles de NB 911

## Annexe B Calendrier prévu pour le remplacement des véhicules



## Annexe C Échelles de rémunération des brigades

## Région de Campbellton

Niveau	Taux horaire
Recrue I	12,75
Niveau 1 (certifié) et ICS100 I	15,30
Niveau 2 (certifié) I	17,85
Niveau 2 + conducteur et opérateur d'autopompe	19
Niveau 2 + 1 spécialité	19
Niveau 2 + 1 spécialité + conducteur et opérateur d'autopompe	20,40
Niveau 2 + 2 spécialités	20,40
Niveau 2 + 2 spécialités + conducteur et opérateur d'autopompe	23,25
Niveau 2 + 2 spécialités + conducteur et opérateur d'autopompe	23,80
Niveau 2 + 2 spécialités + conducteur et opérateur d'autopompe + officier II + commandement sur le terrain de base	25,32
(1) Les taux comprennent tout (4 % de vacances, etc.).	
(2) Les augmentations annuelles prévues par la convention collective s'appliquent à partir de 2021.	
(3) La formation doit être approuvée par le chef des pompiers avant d'avoir lieu.	
(4) Une preuve de certification et les approbations des chefs des pompiers et de la DG sont requises pour tout membre de la brigade qui passe à l'échelon supérieur.	
<b>HONORAIRES FORFAITAIRES SEMESTRIELS</b>	
Poste	HONORAIRES FORFAITAIRES SEMESTRIELS
Chef adjoint	150
Aumônier	100
Agent d'information	100
Capitaine	100
Lieutenant	75
Président	75
Pompier	50
(1) Les honoraires sont versés deux fois par année.	
(2) Les personnes qui occupent plus d'un poste n'ont droit qu'à une seule somme forfaitaire.	
(3) Les calculs sont conformes à la politique et aux procédures du service d'incendie en matière d'honoraires.	
(4) Le versement d'honoraires requiert l'approbation du chef des pompiers et de la DG.	

**Atholville**

Chef	375 \$/mois = 4 500 \$/an
Appels de la brigade (paiement mensuel)	15 \$ par appel (même si moins d'une heure), puis 15 \$ par heure supplémentaire
Formation/exercices (paiement mensuel)	20 \$ par séance
Honoraires forfaitaires de la brigade (paiement annuel)	500 \$ par cours (paiement étalé sur 5 ans)
Repas	10 \$; 20 \$; 30 \$

**Val-d'Amour**

Chef	300 \$/mois = 3 600 \$/an
Appels de la brigade	Non payés
Formation/exercices	Non payés
Honoraires forfaitaires de la brigade	Aucun – Souper de homard une fois par année

**Saint-Arthur**

Chef	650 \$/an (600 \$ net)
Appels de la brigade	Non payés
Formation/exercices	Non payés
Honoraires forfaitaires de la brigade	Aucun

**Tide Head**

Chef	500 \$/an
Appels de la brigade (paiement en juin et en décembre)	14,75 \$/heure
Formation/exercices (paiement en juin et en décembre)	15 \$ par séance
Honoraires forfaitaires de la brigade	Aucun